



L'ÉCURIE

DE

PHILIPPE LE HARDI

DUC DE BOURGOGNE

d'après des documents inédits

PAR

ÉTIENNE PICARD



PARIS
CHEZ HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
5, Quai Malaquais, 5
—
MDCCCCVI


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

A. Monsieur

Souvenir et hommage de

son bien affectionné

Picard

1*

Extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, 4e série, tome X.

donnons ci-après la copie, montrera tous les détails du service des achats, qu'il suffira ensuite de compléter par quelques extraits des comptes ultérieurs pour nous fixer sur les noms et résidences des principaux marchands de chevaux, les foires les plus importantes où les officiers du Duc se rendaient pour la remonte, les formalités de la livraison, l'organisation des convois de chevaux, leur logement en cours de route dans les hôtelleries, les races recherchées, les classifications suivant la destination, les signes distinctifs et enfin les prix d'achat.

ACHAT DE CHEVAUX

Et premièrement.

A nox frères meneurs du Couvent de Nevers qui deus leur estoient pour une charete athelée de iii chevaux achetee deulx par Mahiet le mareschal pour mener en ce present voiage de Guienne forge et autres choses necessaires pour monseigneur par mandement et quictance donnée le mercredi apres la festre de lassumpcon notre dame . i franz

A Jehan de Namur varlet de chambre de madame qui deus li estoient pour un cheval bay que monseigneur a fait acheter de lui et ycellui donner a Vuillemin escuier de cuisine et fauconnier de monseigneur par mandement et quictance donnée iiii de septembre ccclxxii . . xxx franz

A Jaquet d'Avignon qui deus li estoient pour ii Roncins que monseigneur a fait acheter de lui et iceulx donner a Jehan Labbé et Jehan Contesson escuiers pour leur monteure par ce que nouvellement ils estoient descendus dessus la mer par mandement de monseigneur et quictance soubs le seel messire Olivier de Juissy donne x de septembre ccclxxii. . . . . xxv franz

A Nicolas Alain d'Angers qui deus li estoient pour ii jumens et un roncin achete de lui du commandement de monseigneur par Henry de Mucy (1) escuier descuerie pour mener la frutterie de monseigneur. Si comme il appert par certificat dudit Henry et par mandement de monseigneur senz autre quictance donnée xxii[e] de novembre ccclxxii. . . . . xxvii franz

A Poncin Grimaut marchand de chevaux demourant à Troiez qui deus li estoient pour v courciers de Pouille que monseigneur a fait acheter et euz de lui par mandement de mon dit Seigneur et quictance dudit Poncin donnée le viii[e] jour de décembre ccclxxii. . . . . mil franz

A Gopillet eschancon de monseigneur pour don a lui fait pour paier à Regnaut Goubaut auquel il les devoit pour reste dun cheval qu'il avoit achete dudit Regnaut la somme de l franz par mandement de monseigneur senz autre quictance ou descharge donnée à Chartres ix de décembre . . . . xv franz

A Trop Joli espicier demourant à Paris qui deuz li estoient pour un roncin que monseigneur a fait acheter de lui et icelluy donner à Loyset son menestrier pour venir en ce présent voiage avec Jaquinot de Vaingnorry menestrier de monseigneur par mandement de monseigneur et quictance donnée xiii de décembre ccclxxii. . . . . . . xviii franz

A Jehan de Heiz sommelier de la panneterie de monseigneur qui deus li estoient pour un sien cheval de poil gris prins de lui du commandement de madame et ycelluy donné à Hennequin de Brucelles chevaucheur de monseigneur lequel venoit de Guienne et avoit affolé et morfondu un cheval par mandement de madame et quictance donnée xxi de décembre ccclxxii . . . . xx franz

A messire Jehan de Rey en deduction de plus grant somme en quoy monseigneur est tenuz à luy pour certains chevaux que monseigneur fit prendre de lui devant Thouars es pais de Guienne et yceulx donner à certains chevaliers

(1) Henry de Mussy était déjà écuyer d'écurie du duc en 1371, il occupait encore cet emploi en 1390.

qui lavoient accompagné esdits pais par mandement de monseigneur et quictance donnée v de février cccl xxii. . . . . c franz

A Henry Darbois chastellain de Braisey qui deus li estoient pour un roncin gris que monseigneur a fait prendre de lui et ycellui donner a messire Philippe de Chartres chevalier maistre dostel de monseigneur en récompense des bons et agreables services quil a fais et fait chascun jour a monseigneur par mandement de monseigneur et quictance donnée xxi de février ccclxxii. . . . . lxx franz

A messire Guy de Pontoiller chevaler mareschal de Bourgongne qui deus li estoient pour ii courciers lun sur poil gris et lautre sur poil bay que monseigneur a fait prendre de lui à Monstereul Bellay en Guienne darrier quil y fu et yceulx donner c'est assavoir le coursier gris au comte du Perche et le coursier bay au comte Dampmartin lesquelx avoient accompagné mondit Seigneur à la journée devant Thouars par mandement de monseigneur et quictance donnée vi de mars ccclxxii. . . . . v^c franz

A Mahret Crapel dit Duret varlet de chambre de monseigneur qui deus li estoient pour un cheval prins et acheté de lui à Mucy levesque du commandement de monseigneur et ycellui donné par mondit Seigneur à Guillaume de Franconville son veneur par mandement et quictance donnée xii de mars ccclxxii. . . . . lxx franz

A Jaque Guelphe lequel du commandement de monseigneur va en Pouille avec ledit Duret pour acheter chevaux pour monseigneur pour acheter un cheval pour lui monter oudit voiage par mandement de monseigneur et quictance donnée xxi de mai ccclxxii. . . . . xviii franz

A messire Jehan de Mornay chevalier qui deus li estoient pour un coursier noir que monseigneur a fait prendre de lui et ycellui donner à Sauvignon de Semur son eschancon par mandement de monseigneur et quictance donnée xxiii davril ccclxxiii après pasques. . . . . ii^c franz

A messire Jehan, Seigneur de Gonnain chevalier qui deus li estoient pour un coursier gris que Monseigneur fit prendre de lui devant Thouars le jour de la Saint-Andry darrier

passe et ycellui donner à messire Raoul Taisson, chevalier de Normandie, lequel avoit accompagné mondit Seigneur devant Thouars a la journée de la Saint-Andry par mandement et sa quictance donnée xxv dudit mois davril. ii^{c} franz

A Andry Justot clerc des offices de lostel de Monseigneur qui deus li estoient pour un sien cheval bay que Monseigneur a fait prendre et acheter de lui et ycellui donner à messire Gadefer de la Sale chevalier par mandement de Monseigneur et certificat de Henry de Mucy escuier descuerie et quictance donnée xxv davril . . . lx franz

A messire Richart Pourcel chevalier qui deus li estoient pour un coursier que Monseigneur fit prendre et acheter de lui à Monstreul Bellay en la chevauchée quil fit devant Thouars et ycelli donner ou il li pleut. Par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Richart donne v may ccclxxiii . . . . ii^{c} florins de florence

A messire Olivier de Juissy conseiller et maistre dostel de Monseigneur qui deus li estoient pour une sienne haquenée que Monseigneur fit prendre de lui et ycelle donner en Guienne au viconte de Rouen et ainsi pour un sien coursier morel mis en lescurie pour faire un somier par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Olivier donne viii de may ccclxxiii . . . . viii^{xx} x franz

A Jehan Bonnot bourgois de Troies qui deus li estoient pour sien roncin noir acheté de lui par Jehan Valée maistre dostel et Henry de Mucy escuier descuerie de Monseigneur le lundy devant Pasques flories ccclxxi, lequel roncin fut baille à Perrenet Vaugerry pour porter une des males de Monseigneur en Flandres ou Monseigneur aloit par mandement de Monseigneur et quictance donnée xx de may ccclxxiii . . . . xvi franz

A messire Guillaume le bastard de Poitiers chevalier qui deus li estoient pour un sien coursier gris que Monseigneur fit prendre de lui a Monstereul Bellay en la chevauchée qu'il y fit darrier en Guienne par mandement de Monseigneur et ii quictance dudit messire Guillaume lune donnée xxiii de may ccclxxiii et l'autre donnée le xxiiii jour de jung après ensuivant . . . . iii^{c} franz

A Pieron le palefraingnier de Monseigneur qui deus li estoient pour un cheval que Monseigneur fit prendre de lui a Mirebel le xxixe jour daoust darrier passé par Henry de Mucy escuier descuerie de Monseigneur pour traire a lun des charioz de mondit seigneur par mandement de Monseigneur et quictance soubz le seel dudit Henry donnée xxvii de may ccclxxiii . . . . xxxiii franz

A Edmet de Chasterain escuier pannetier de Monseigneur qui deus li estoient pour un sien roncin bay que Monseigneur fit naguère prendre de lui et ycellui donner à Hugue de Broisse son escuier iiii^{xx} franz, pour une courroye dargent que Monseigneur prit de lui samblablement pour donner à Sauvignon xl franz, pour un autre roncin gris pris de lui et donné par Monseigneur à Philippot, son fauconnier lx franz et que Monseigneur li avoit pieca donné en recompensacon dun sien gris qu'il avoit pieca eu affollé a la chasse iiii^{xx} franz. Pour ce par mandement de Monseigneur et quictance donnée iii de juing ccclxxiii . . . . iie lx franz

A messire Philippe de Chartres chevalier Chambellain de Monseigneur qui deus li estoient pour un roncin gris que Monseigneur a fait acheter delui et ycellui fait bailler en sa garde robe pour porter la male de ses joiaux par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Philippe donnée xi de may ccclxxiii . . . . lv franz

A messire Gaudry de Baleurre chevalier qui deus li estoient pour un sien coursier que Monseigneur fit prendre pieca de lui en la chevauchée qu'il fit en Auvergne lan lxx et ycellui donner à Pierre de Bar par mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Gaudry donné v de juing ccclxxiiii. . . . . vii^{xx} franz

A messire Hue de Belay chevalier Chambellain de Monseigneur qui deus li estoient cest assavoir pour ii coursiers que Monseigneur fit prendre et acheter de lui à Monstereul Belay iii^{c} franz. Pour une courroye dargent dorré pesant vii mars que Monseigneur fit prendre de lui samblablement pour ycelle donner lxx franz. Et quil avoit naguères presté à Monseigneur liiii franz. Pour tout par

mandement de Monseigneur et quictance dudit messire Hue donner xx de juing ccclxxlii . . . . iiiie xliiii franz

A Guillaume de la Trimoille Chambellain de Monseigneur qui deus li estoient pour un coursier noir que Monseigneur fit prendre de lui naguères pour donner au Seigneur de Clipson, et pour une courroye dargent que Monseigneur fit prendre de lui samblablement pour donner à Gorge de Malle par mandement de Monseigneur et quictance dudit Guillaume donnée xx de juing ccclxxiii v franz

A Regnaut chevalier tailleur et varlet do chambre de Monseigneur qui deus li estoient pour un cheval que Monseigneur a fait prendre de lui et ycellui donner a Berthelemi Trompete de Monseigneur par mandement de Monseigneur et quictance donnée xxiii de juing ccclxxiii . . xxvi franz

A Robert Damance trésorier de Monseigneur qui deus li estoient pour un coursier que Monseigneur a nagueres fait prendre de lui et ycellui donner à Pierre Poqueron escuier de Monseigneur par mandement de mondit seigneur et quictance donnée iii de juillet ccclxxiii. . . . . c franz

A Jehan Sauvegrain escuier de cuisine de Monseigneur qui deus li estoient pour un coursier morel que Monseigneur fit prendre et acheter de lui et ycellui donner à Nicot Dauceuille escuier de Monseigneur de Geneve par mandement de Monseigneur et quictance dudit Jehan Sauvegrain donnée xxi de juillet ccclxxiii . . . . vi^xx franz

A Jehan Chopillart bourgois de Dijon qui deus li estoient pour un roncin morel que Lancemain chevaucheur de Monseigneur prit de lui comme Monseigneur partit de son pais pour aler en Guienne et ycellui ledit Lancemain bailla du commandement de Monseigneur à Jehan Sauvegrain son escuier de cuisine par mandement de Monseigneur et sa quictance donnée xie de juing ccclxxiii . . xxv franz

A Thomas de Prague marchant de chevaux qui deus li estoient pour ii coursiers que Monseigneur a achetés de lui cest assavoir lun pour porter le pennon de Monseigneur et lautre donné a Edmet de Chasterain pannetier de Monseigneur par mandement de mondit seigneur et quictance donnée xxiii de juing ccclxxiii . . . . ii franz

A Guillaume Cassart marchant de chevaux qui deus li estoient pour iii roncins que Monseigneur a fait acheter de lui par Mahiet Machart son mareschal pour mener le chariot des armures de mondit seigneur, par mandement de Monseigneur et quictance dudit Guillaume donnée xxv de juing ccclxxiii . . . . lviii franz

Somme iiii^m viii^c l frans
et ii^c florins.

Paris, comme de nos jours encore, était le centre principal du commerce des chevaux de luxe, ainsi que le prouve la quittance sous la signature de deux témoins par laquelle le samedi 31 et dernier jour de janvier 1393,

Thilz Buef, marchant de chevaulx demourant à Paris confesse avoir eu et receu de Josset de Halle, trésorier de Monseigneur le duc de Bourgongne la somme de soixante quinze frans dor qui deuz lui estoient par mondit seigneur pour la vendue et delivrance de deux chevaulx l'un gris rouen et du pris de xxxv frans et l'aultre gris pommelé de xl frans qu'il a delivrés à mondit seigneur, de laquelle somme de lxxv frans il se tient à bien paie et en quitte ledit seigneur, ledit trésorier et tous aultres.

On trouvait également à Paris des chevaux de chasse. Henry de la Forge, Geoffroy Aveline, Pierre Guerin, marchands à Paris, vendent deux chevaux bai clair, un bai brun, et un cheval hongre au prix total de 336 francs pour le service de la vénerie.

En 1403 c'est un marchand « de Coloigne sur le Rin » qui vend neuf chevaux de « vénerie » moyennant 450 écus.

Jean Mouchart, marchand de chevaux, « demou-

rant à Mons en Henault » vend un cheval brun bai avec une marque au front.

Dix-huit chevaux furent vendus à Arras pour Monseigneur le comte de Nevers.

Les écuries du duc achètent encore des chevaux à des marchands de Troyes, de Chalon, d'Avignon, de Toulouse.

A Poncin Grimaux, marchant de chevaux demorant à Troies qui deus lui estoient pour un roncin que monseigneur a fait prenre et acheter de lui pour porter son harnoiz à armer.

Jehan de Pierre, marchant de chevaux demourant à Chalon a délivré en ladite escuerie cincq coursiers que mondit seigneur a fait acheter de lui le pris et somme de mille cinquante frans.

A George Tigry marchant demourant à Avignon un cheval brun bail à longue queue lequel mondit seigneur a fait prenre et achetter pour sa monteure. vi^{xx} iii francs xv s. t.

A Pierre de Bieure marchant de chevaux demourant à Thoulouze... la somme de mil xx escus pour six coursiers d'Espaigne tous à longue queue.

Les marchands de Paris vendaient cependant des chevaux de race étrangère, ainsi qu'en témoignent les deux mentions ci-après dont l'une nous révèle la pratique des épingles et l'autre l'usage du pourboire.

Douze coursiers d'Espaigne achetés à un marchant de Paris le prix et somme de treize cens et six frans et cinquante frans que mondit seigneur a donnés audit marchant.

Pour iiii coursiers de Pouille que Monseigneur a fait acheter de lui viii^{c} l frans. Pour le vin des varlez qui gardoient les dis chevaux ii frans.

L'écuyer d'écurie qui le 10 juillet 1400 certifiait qu'il avait reçu d'un marchand de chevaux « un beau cheval bay a longue queue et une estoille ou front » devait être fier de son acquisition. Si ce cheval était beau, il avait d'ailleurs été payé « huit vins escus d'or » soit 5600 francs en monnaie de nos jours.

Le duc ne regardait pas à la dépense pour assurer la remonte de son écurie et il n'hésitait pas à envoyer acheter des chevaux au delà des Pyrénées :

Au Guelfe pallefrainier de Monseigneur pour faire les despens de lui et de Coppin Noppe vallet de chambre de Monseigneur en allant en Espaigne, Castille et Aragon ou Monseigneur les a envoier acheter des chevaux... vi^{xx} frans.

Pareils frais de déplacement étaient alloués aux officiers de l'écurie chargés d'aller voir, choisir et acheter des chevaux dans les foires.

A Fouquet de Montigny escuier descurie et à Pierron pallefrenier pour xii jours entiers quils vacquèrent en alant de Paris à Compiengne à la foire illec tenue ou mois de mars derrièrement passée pour veoir, choisir des chevaulx et les acheter et mettre en l'escurie dicellui seigneur, ou prix chascun jour, Foucquet ii fr. et Pierron xv s. t.

Les acquisitions à la foire de Compiègne furent importantes.

Pour les despens de xxii grans chevaux que fist prendre et acheter ledit seigneur à la foire de Compiengne derrierement tenue liquelx xxii chevaux il convint tenir par dela, es estables des marchans qui les avoient vendus par trois sepmaines entieres avant ce que lesdis marchans feussent appointiés et delivres au pris dun escu la sepmaine pour chacun cheval... Item quil paia pour faire mener et

conduire xvi desdis grans chevaux dudit Compiengne à Arras pour madame la comtesse de Savoie. Pour les despens des vi aultres chevaux en les menant dudit Compiengne à Paris par devers mondit seigneur.

La foire d'Anvers se tenait un peu plus tard dans la saison, au mois de mai.

Pour l'achat de xiiii chevaux qui du mandement de Monseigneur ont esté achetés pour lui à la foire de sa ville d'Anvers ou mois de may et admenés à Paris par devers Monseigneur xviii^{c} lxii frans viii s. ix d. t.

La foire chaude de Chalon se tenait encore plus tard, c'était la foire la plus importante du duché (1).

Audit Henry de Mucy pour les gaiges de lui, deux varlez et iii chevaux pour xiii jours que il a demoré à Chalon alant audit lieu et retournant devers Monseigneur pour acheter lesdiz chevaux par jour i franc.

Il y avait également à Chalon une foire de printemps, « en récompensation des despens qu'il fist nagueres en loyer de chevaulx en alant de l'ordonnance de madite dame à la dernière foire froide de Chalon ».

Chalon n'était pas seulement un centre de remonte pour l'écurie de la duchesse; son fils aîné Jean, à l'âge de douze ans, avait déjà son écurie qui se remontait également à Chalon.

Pour les despens de Aubertin pallefrenier de Jehan

(1) Les deux foires de Chalon-sur-Saône étaient célèbres au moyen âge. « En nostre ville de Châlon-sur-Saône deux foires un chascun an, l'une, appellée la foire froide, qui commence le jour des Brandons, premier dimanche de Karesme, et l'autre, nommée la foire chaude, qui commence le lendemain de saint Berthelemy XXVe jour d'aoust et dure chascune un mois entier. »

Monseigneur en alant environ la saint Jehan ccciiii^{xx} et iii de Rouvre à Chalon pour y acheter certains chevaux.

La remonte ne négligeait pas non plus les chevaux du Nivernais.

Pour les frais et despens de dix coursiers, deux roncins, trois haquenées, un sommier et six marchans de qui ledit Monseigneur a fait achater lesdits chevaux à la foire de Nevers derrierement passée avec leurs varles qui iceulx ont gardes et gouvernes par environ six sepmaines quils ont esté oudit lieu de Nevers.

Sur 60 chevaux achetés pendant l'année 1375-1376, les marchands de chevaux en livrent seulement 12 ; les 48 autres sont vendus par des officiers de rang supérieur, tels que Guillaume de la Trémoille, chambellan, Robert d'Amance, trésorier, Amiot Arnaut, receveur général ; par des écuyers : Robert de Florigny, écuyer tranchant, Borne de Poquières, écuyer pannetier, Louis Bonin, écuyer tranchant de la duchesse, par le receveur de la Montagne, Pierre Bouille, par le chevalier Guillaume de Mello, par le seigneur de Mangoual, par Jehan Sybonnet, châtelain de Cuserey, par un valet de Philippe de Maizières, puis par Jehan de Pons, maréchal de monseigneur, André Justot, clerc des offices, Pierron, le palefrenier, par le grenetier de Bar-sur-Aube, par un sellier de Chalon, par des bourgeois de Paris, Clermont-en-Beauvoisin, Hesdin, Bruges, Dijon, Langres, Chalon.

12 de ces chevaux sont destinés au service personnel du duc, 6 aux chariots, 11 à la vénerie, 6 juments aux haras ; les autres serviront à monter le confesseur, le compagnon du confesseur, le pannetier, l'échançon,

un écuyer tranchant, le barbier, le trompette, des chevaucheurs.

Il semble que les échanges étaient également admis; c'est ainsi qu'en 1374 le duc fait prendre un cheval à son chambellan Guillaume de la Trémoille pour le donner à Guillotin, son veneur, et il fait rendre à la Trémoille un cheval qu'il a acheté à Thomas, dit le Loup, seigneur de Vantoux.

Quand le duc apercevait dans sa suite un cheval qui lui plaisait, il le faisait immédiatement acheter et mettre à son service.

Je Fouquet de Montigny, escuier descuerie de monseigneur le Duc de Bourgongne certiffie avoir receu de Aymard de Lith son sommeiller de corps un cheval bay lequel mondit seigneur a voulu avoir de lui pour ce qu'il trotoit doulz et ycellui mis en lescuerie de mondit seigneur avec ses aultres chevaux.

A maître Daniel Alars, secrétaire de monditseigneur, la somme de iii^{c} f. dor pour la vente de deux beaux chevaux que ledit seigneur fit mettre en son escuerie, l'un viii^{xx} frans et l'aultre viii^{xx} frans.

Au moment de partir en campagne les écuyers d'écurie complétaient leur train d'équipage où et comme ils le pouvaient suivant les circonstances.

A Dymaigin d'Auxeurre qui deus li estoient pour un roncin prins et acheté de lui pour mener lartillerie en la chevauchée que monseigneur fait apresent es guerres du Roy. Et pour un chariot à iiii roes ferées xx frans. Et pour sa peine et salaire de mener ledit chariot d'Auxeurre à Aiguepasse ii frans. Pour ce par marchié fait à lui par le Louys de Vantoux escuier descurie de mondit seigneur.

Damas de Bucy, écuyer d'écurie, achète du prévôt de

Châtillon « un cheval de poy bay » pour le donner à Hugues de Broisse « escuier de monseigneur lequel aloit avec mondit seigneur en la chevauchée qu'il entendoit faire es guerres du Roy ».

Quand les écuyers d'écurie ne peuvent pas se transporter au lieu d'achat, on charge le prévôt de l'endroit de faire l'estimation.

Un cheval brun bay prisé par le prévost de Saint-Jean-de-Losne et donné a larbalestrier de monseigneur pour lui monter en ceste présente chevauchée que monseigneur fait es guerres du Roy.

Il semble qu'on employait aussi pour la remonte au moment de l'entrée en campagne le système des réquisitions.

A Regnault Gauthier de Mont Royal qui deus li estoient pour un chevaul brun bay qui avoit esté prins de lui à la requeste de feu Jehan de Bourgogne et de Guillaume de la Tremoille chambellan de monseigneur et ycellui délivré à la trompete dudit feu Jehan de Bourgogne, lequel trompete ensemble ledit cheval ont este pris par les Angloix qui lors estoient près du duchié de Bourgongne, pour quoy monseigneur la voulu restituer et paier, pour ce par mandement de monseigneur donné vii de janvier ccclxxiii.

Les gens d'église recevaient également des lettres closes pour les inviter à envoyer les charrois et sommiers qu'ils devaient au duc, lorsqu'il partait en guerre.

Aux vallets de labbé de Saint Pierre de Chalon, de labbé de la Ferte, de labbé de Maisieres, du maistre d'Espailly, labbé Saint Benigne, du prieur de Larrey, du prieur de Notre-Dame de Semur, et du prieur de Saint Simphorien d'Ostun

qui ont esté et gardé en la chevauchée que monseigneur a faite en Guienne les sommiers desdites abayes.

A frère Guillaume de Jusincourt prieur du prieuré de S. Ligier qui deus lui estoient pour un cheval bay garny de selle de trousse liquel cheval ledit prieur doit garni de selle de somme et de behu toutes fois que mondit seigneur mande, et liquel cheval ledit prieur avoit baillé en lescuerie de mondit seigneur le premier jour de juing ccclxxiii pour servir ledit monseigneur es guerres du Roy et fut prisié ledit cheval ensemble la selle x frans.

Au cours d'une chevauchée, il fallait souvent remplacer les chevaux morts ou fourbus et le service de la trésorerie ne pouvait pas toujours assurer le paiement comptant.

A monseigneur Jehan, seigneur de Rey chevalier, qui deus li estoient pour le demorant de iiii^{c} frans dor que monseigneur li devoit pour deux coursiers que monseigneur acheta de lui en Guienne.

Le dépensier de l'hôtel Regnaut Gombaut avait perdu « iii chevaux quil a eus mors en ce présent voiage que monseigneur a fait es pais de Guienne ».

Les comptes sont remplis de mentions de ce genre ; c'est « Jehan de Pons mareschal de monseigneur, qui perd un cheval, au retour de la chevauchée que monseigneur a naguères faite contre les ennemis du Roy notre seigneur, lequel cheval a esté prisié xxiiii franz » ; c'est également le receveur général, Amiot Arnaut, qui a plusieurs chevaux morts, et encore Jehan Lescot fourrier, Pierre de Bauges, maître d'hôtel, Hennequin de Bruxelles, chevaucheur. Il arrivait que le cheval était seulement fourbu et qu'on le reversait à l'écurie ducale, après avoir indemnisé son propriétaire.

A Jehannin de Bar sur Aube, chevaucheur de monseigneur pour don faict à lui pour acheter un chevaul et luy monter ou service de monseigneur en récompensation d'un sien chevaul qui naguères fut affolé en alant devers monseigneur à Bruges ouquel chemin ledit Jehan fut chaciez des robeurs et pour la hâte quil ot il affola sondit cheval et ycellui a rendu en lescurie de monseigneur.

Ce système d'indemnités était assez généralement appliqué, témoin le certificat cy-après du 24 janvier 1373 :

Messire Jehan le Beirnier chevalier et maître dostel de madite dame rend en la présence de maistre Jaque le Fort conseiller de madite dame un cheval rouge bay à quatre piez blans quil disoit avoir affollé ou service de madite dame a cheoir devant et derriez liquel cheval ledit messire Jehan asseura avoir cousté la somme de quarante frans. Et pour ce que madite dame fust mainstenue envers lui à cause de restitucion, il a prins ledit cheval pour la moitié de ladite somme de xl frans, ainsi nest madame tenue envers ledit messire Jehan que en la somme de vint frans dor pour ledit reste.

Les officiers et les valets des différents services de la cour ducale étaient montés aux frais du duc, mais ils achetaient eux-mêmes leurs chevaux quand les écuyers d'écurie ne trouvaient pas dans le pays à assurer la remonte. Certains de ces officiers, et non des moindres, n'étaient pas toujours très convenablement pourvus.

A Jehan de Jeux eschançon de monseigneur pour don à lui fait ceste foiz de grâce espéciale et pour acheter un chevaul pour soy monter plus honorablement ou service de monseigneur. . . . . l frans.

Toute la suite voyageait à cheval, les prêtres aussi bien que les écuyers.

A messire Estienne de Heiz prestre chappellain de monseigneur pour don à lui fait par monseigneur de grâce especiale pour acheter un cheval pour li monter . . . xxx fr.

L'habitude du cheval était nécessairement générale à cette époque dans une cour qui se déplaçait sans cesse ; aussi dès l'enfance développait-on le goût du cheval, à commencer par le cheval en osier. Jean, comte de Nevers n'avait pas cinq ans qu'il avait déjà ses chevaux de bois.

A Boulequin varlet darmurerie de monseigneur de Flandres pour don a lui fait par monseigneur pour ce qu'il a fait pour Jehan monseigneur pluseurs chevauletz dozier . . . . vi l. t.

Les jouets du grand-père furent sans doute bientôt remplacés par de vrais chevaux (1).

A Garnier Olivier de S. Flavy les Marigny en Champaigne pour don fait à li ceste foiz de grâce especiale et pour ce quil avoit donné à Monseigneur un petit poulain blanc et pour ses despens en menant ledit poulain à Montbar par devers Monseigneur.

(1) Le jeune prince devait atteler ses chevaux d'osier.

« A Jehannin Clarette, de Monbar, qui a fait une petite litière pour esbattre Jehan monseigneur. »

« A Jehan Petit, de Troies, paintre pour la painture et penne qu'il a mis à paindre 1 petit chariot pour Jehan monseigneur. »

« Pour amener de France en Bourgoingne 1 petit mulet que monseigneur envoia à Jehan monseigneur. » 1376.

« A un varlez qui avoit présentey à monseigneur, de par François Desmes, marchand de Bruges, une petite haquenée pour Jehan monseigneur. » 1376.

A douze ans le comte de Nevers montait déjà des chevaux de prix.

A Mahiet Crepsel autrement dit Duret vallet de chambre de Monseigneur pour un cheval sur poil noir que Monseigneur a prins et achete de lui et donné à Jehan Monseigneur. c frans.

Il ne se passait pas d'année sans que le duc, la duchesse ou le comte de Nevers ne reçussent en dons d'un souverain ou d'un grand seigneur des chevaux ou même des mules de prix pour leur propre usage; les écuyers ou les valets qui les présentaient étaient gratifiés de cadeaux dont la mention dans les comptes nous a conservé les noms des donateurs.

Dans la liste de ces donateurs nous relevons les noms de l'empereur d'Allemagne, de notre Saint Père le Pape, des ducs de Bourbon et d'Anjou, du duc de Gueldres, du comte de Flandre, de monseigneur d'Autriche, du seigneur de Milan, des comtes de Lamarche, de Saint-Pol, des Vertus, des seigneurs de Clisson, de Coucy et de la Rivière, du sire de Beauffremont, de la comtesse de Bar.

A Oudinot de Chasteron, escuier de Monseigneur, pour les frais missions par lui faz en amenant d'Allemaingne par devers Monseigneur en Bourgongne un courcier et un roncin liquelx lempereur d'Allemaingne avoit donnez à Monseigneur et lui envoyez par ledit Oudinot.

A un varlet qui avoit amené et présenté de par notre saint père le pape à Madame la Duchesse une mule pour don à lui fait. xx frans.

Au palefrenier de Monseigneur d'Anjou qui de par li avoit présenté à Monseigneur ung courcier.

Et à un des varlez de Monseigneur pour faire les des-

pens de lui et deux palefroiz que monseigneur le duc de Bourbon avoit donné à mondit seigneur.

Au pallefraingnier de monseigneur le conte de Flandres pour don fait à lui pour ce quil avoit présentez a madame ii pallefroiz de par ledit monseigneur le conte. . . . xii fr.

Le comte de Flandre figure très souvent dans les comptes, il donne à la duchesse un palefroi pour ses étrennes et une autre fois une litière avec un palefroi et trois chevaux pour ladite litière.

A Guillaume page et plusieurs autres gens dudit Monseigneur de Flandres qui de par lui avoient présenté à Monseigneur un roncin et à madame une litiere, un palefroiz et iii chevaux pour ladite litiere (1).

C'est encore à la duchesse qu'un palefrenier du duc d'Autriche « porta à madite dame iii aquenées de par le dit Monseigneur dosteriche ».

Les seigneurs de Milan avaient sans doute entendu parler du haras du duc, ils lui font présenter des juments de Lombardie.

A un escuier desseigneurs de Milain qui avoient presenté à Monseigneur de par lesdiz seigneurs vi jumens pour don fait à lui ceste foiz . . . . vi^{xx} fr.

Et aux valez qui avoient amené lesdites jumens de Lombardie devers Monseigneur pour don fait à eulx de grace especiale. . . . . xl fr.

Au lieu de gratification en argent le duc faisait aussi des dons d'étoffes ou d'orfèvrerie.

A Arnoul Leureux demourant à Lille qui lui estoient dus pour la vendue et delivrance dun satin noir que Mon-

(1) En 1370, le comte de Flandre envoya au duc, alors à Paris, « un courcier et un roncin » pour « le jour des estriennes ».

seigneur fist pranre et acheter de lui et icelli donna à un escuier descuerie de Monseigneur le conte de S. Pol pour ce quil lui avoit présenté un cheval de par ledit conte de S-Pol . . . . xv fr.

A Benedic du Gal marchant demourant à Paris qui deus ly estoient pour un drap baudequin de Lucques acheté de lui du commandement de Monseigneur et icellui donné à un escuier de messire Yves Lacouet lequel avoit présenté à Monseigneur un genest de par ledit messire Yves. xxx fr.

Item pour une petite fontaine dargent ou il a une dame chevauchant une beste sauvaige et un gobelet dessus avec une aiguiere dorée esmaillée pesant ix mars iii° que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui au pris de xi frans le marc et donner à maistre Thiebaut de Bourmont conseiller de madame la comtesse de Bar lequel donna à monseigneur une haquenée . . . . ciii fr. ii s. p.

Si le duc ne sait quel cadeau choisir, il lui arrive cependant de spécifier comment sera employé l'argent de la gratification, c'est ainsi que le 2 novembre 1395 il donne à un écuyer du roi 140 francs d'or « pour yceulx emploier en vaisselle » et le compte mentionne seulement d'autres fois de simples dépenses de bouche pour les palefreniers.

Despens de bouche d'un palefrenier et ii aultres avec li qui sont venu à Corbeil pour présenter i jenet de part le Roy.

A côté des dons de chevaux ou de mules, il est intéressant de signaler quelques prêts faits au duc et à la duchesse, quand ils n'avaient pas leurs montures sous la main.

A Gillebert vallet du Roy qui garda certains chevaux que le Roy avoit prestez à monseigneur pour faire le voiaige de Normandie pour ce que monseigneur n'avoit pas les siens, pour don xii frans.

A trois des varlez de ma dame d'Artois pour ce qu'ils amenèrent devers monseigneur sur les mules de madame d'Artoys, madame la duchesse.

De son côté le duc faisait des dons ; quelques-uns de ces dons méritent d'être signalés soit pour leur importance, soit en raison de la personnalité du destinataire, soit en raison des circonstances qui les ont motivés.

En 1394 le trésorier mentionne l'acquisition de trois coursiers de Pouille pour le prix de 12000 francs de nos jours.

A Bonnacourse, marchant de chevaux iii coursiers de Puylle et yceulx donnés cest assavoir les deux au Roy et l'aultre à messire Guy de la Trémoille seigneur de Sully . . . . vi^c frans.

Une mulle, ycelle donnée et envoyée à reverent père en Dieu l'abbé de Saint Supplice de Bourges . . . . . c frans

La même année on achète une haquenée pour la donner au frère de Gace de la Bingne à qui le duc avait conservé une véritable reconnaissance depuis leur séjour en Angleterre avec le roi Jean.

A Jehan Sauvegrain dit le Normandeau qui deus li estoient pour une haquenée grise que monseigneur fit prenre de lui darrier que mondit seigneur fut à Paris et icelle donna à messire Pierre de la Bingne frère messire Gace de la Bingne chapellain du Roy notre seigneur.

Et encore dans le même compte de Pierre de Montbertaut :

Un cheval gris donné à Cornevin, serviteur du conte de Vertus pour ce qu'il lui avoit amené une lyepparde de par ledit conte.

Un certificat d'un écuier d'écurie du 24 février 1394 permet de rectifier cette mention ; il s'agit non pas d'un don, mais bien d'un échange ; il paraît probable qu'on n'eût pas trouvé dans l'écurie ducale un cheval assez bien dressé et docile pour souffrir un léopard sur son dos ; on consèrve le cheval du dompteur et en échange on lui remet le cheval gris.

Certiffie que This de Curnot a délivré en lostel de Monseigneur un cheval gris lequel Monseigneur a fait prendre et acheter de lui pour le pris et somme de vint cinq frans dor et icellui donné à Cornevin serviteur du conte de de Vertus pour ce qu'il a laissé en lostel de Monditseigneur un autre cheval sur lequel on mesne une leuparde que ledit conte a envoyée à monditseigneur (1).

Il fallait en effet un cheval peu chatouilleux pour supporter sur ses reins un léopard s'agriffant sur un tapis.

Pour achetter un tappis pour chevaucher dessus la lieparde dudit Monseigneur le duc.

Philippe le Hardi avait également ses obligations de père de famille ; quand en 1393 il marie sa seconde fille Calherine de Bourgogne à Léopold d'Autriche, il doit penser à comprendre dans son train de maison les équipages nécessaires. Damas de Buxeul écuyer d'écurie et son valet maître Pierre Varopel

(1) En 1376, don de 20 francs « a un varlet du comte de Vertuz, qui avoit présenté à monseigneur une lieuparde ». Ce léopard suivait Philippe le Hardi dans ses déplacements, nous le trouvons à Saint-Omer le 20 décembre 1375 conduit « par Domino, varlet et garde du leupart de monseigneur » à qui on donne des gratifications successives pour acheter « une moffles de cuir » et « une gobicière de grosse toile, pour porter la chair dud. lieupart. »

« achetèrent audit Paris pour lestat de madame la duchesse d'Austeriche xxiiii chevaux c'est assavoir v pour le cuerre, iiii haquenées, ix sommiers et v chevaux de charroy ». Pour sa dernière fille Marie de Bourgogne, qui devient, quelques semaines après le mariage de sa sœur, comtesse de Savoie, seize grands chevaux sont achetés à la foire de Compiègne et conduits « à Arras pour madame la contesse de Savoie ».

En 1396 l'expédition de Hongrie sous le commandement du comte de Nevers va nécessiter une remonte extraordinaire à laquelle contribuera le pape Benoit XIII. Avant le départ de son fils, Philippe le Hardi avait envoyé un de ses secrétaires vers le pape pour solliciter des privilèges et dispenses ; le pape fait droit à la requête du duc et il charge son représentant de ramener d'Avignon à Paris des chevaux et des mules pour Monseigneur de Nevers :

A maistre Pierre Berthiot, secretaire de Monseigneur pour bons et agréables services et pour ses frais et despens tant en la poursuite des bulles empetrées du pappe par Monseigneur le conte de Nevers lorsqu'il aloit ou voiage de Hongrie, cest assavoir lune dabsolution de paine et de coulpe, la seconde de participer avec les mescreans, et la tierce sur certains vœux que avoit fait ledit conte, comme pour avoir amené d'Avignon à Paris, à ses despens, certains chevaux et mules que envoya le pape Benedit audit monseigneur de Nevers.

Philippe le Hardi voulait que son fils eût des équipages bien complets dignes en tous points de sa situation de commandant d'armée, il fait acheter vingt-huit chevaux nécessaires pour ce qu'il considérait encore comme « un voyaige en Hongrie ».

Pour la vendue et délivrance de xxviii chevaux que grans que petis avec un chariot garni et estoffé liquels mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui et yceux fait délivrer en lotel de monseigneur le conte de Nevers pour y servir tant en charios comme en plusieurs autres offices de son hostel a lui necessaires pour le voyaige quil fait présentement en Hongrye. . . . . . viii^{c} vi fr. xvii s. vi d. t.

Et d'autre part encore dix chevaux dont cinq coursiers l'un « morel basant de trois pies et marque à la fesse dextre, » un autre : « brun bay à deux pies blans derrière, un autre noir gris, un quatrième gris sur le blanc et le cinquième : bay cler blanc le bout de la teste. Cette acquisition avait été faite moyennant iii^{c} lix fr. xv s. t. par Jean de Germigny, écuyer d'écurie du comte de Nevers, « pour servir ou voyage de Hongrie ou il aloit par l'ordonnance de mondit seigneur le duc ».

Le comte de Nevers partit de Paris le jeudi 6 avril après Pâques 1396, en compagnie de son père qui le reconduisit jusqu'à Dijon où se trouvaient la duchesse, la dauphine, Antoine Monsieur, Philippe Monsieur, mesdemoiselles Bonne et de Saint-Pol, ainsi que la comtesse de Nevers et où les rejoindront successivement la comtesse et le comte de Savoie. La réunion de famille durait encore le 30 avril « jour que le conte de Nevers se partit après diner pour aller en Hongrie ».

On sait le résultat de cette expédition. Le 28 septembre 1396, devant Nicopolis le comte de Nevers est fait prisonnier et le 25 décembre arrive à l'hôtel Saint-Pol à Paris messire Jacques de Helly pour raconter le désastre et remettre à Philippe le Hardi des lettres

de son fils. Le sire de Helly devait retourner chez le Turc auquel il avait engagé sa parole de revenir se constituer prisonnier. Le duc de Bourgogne fit alors acheter :

Chevaux, selles, chiens, oyseaux, draps de layne, toiles et autres choses, qu'il envoye présentement devers l'empereur Bazac pour le fait de la délivrance de monseigneur le conte de Nevers prisonnier dudit Bazac si comme len dit es marches de Turquie lesquelles choses doivent être présentées par messire Jehan de Vergy et messire Guillaume de Lieureghien...

Dont on a fait x couvertures pour x chevaux qu'il envoye audit Bazac.

Les prisonniers libérés passèrent au retour par Venise où le comte de Nevers retrouva un véritable train pour traverser l'Italie et la France. Une mention des comptes nous fait connaître qu'en 1400 le duc fit envoyer à un bourgeois de Venise une haquenée en remerciement des services rendus à son fils.

Une haquenée fauve cendrée... et icelle envoia et donna à François de Molin bourgois de Venise pour considéracion de plusieurs services qu'il feit à monseigneur le conte de Nevers et à aucuns de ses gens estant à Trevise et par avant qu'ils retournassent de Thurquie.

En envoyant le sire de Helly en France, Bajazet lui avait ordonné de passer chez son ami le seigneur de Milan pour lui donner avis de sa victoire et à son retour en compagnie du sire de Vergy le sire de Helly repassa encore sur l'ordre de Philippe le Hardi, par Milan pour y solliciter la puissante recommandation du seigneur Galeas. Ces ambassades étaient accompagnées de présents et la cour de Milan ne voulant pas être en reste avec la cour de Bourgogne, fait amener

au duc six juments qu'on réunit à six autres juments achetées au seigneur de Cuserey.

Le duc entretenait en effet des juments pour la reproduction, les haras d'Hesdin et de Venderesse en Flandre ne nous sont connus que par une mention dans le compte de Josset de Halle pour l'année 1394.

Perrecon Courlon, garde du haras de Monditseigneur pour mener dudit lieu de Venderesse iiii coursiers dudit haras jusques en son seiour à Fampoux emprès Arras.

La race flamande était appréciée, et, le duc, pour améliorer les produits, n'hésitait pas à essayer des croisements avec la race de Bourgogne.

A deux des varles de monseigneur le conte de Flandres lesquelx ont amené de Flandres en Bourgoingne ii jumens et leurs poulains. . . . . xv frans.

A un marchant estant darrenierement à la foire de Thouron en Flandres pour v jumens que Monseigneur a fait acheter de lui par Damas de Buxeul escuier d'escuerie et Denisot mareschal de Monseigneur et ycelles envoiées en Bourgoingne.

Le haras de Bourgogne était installé à Brazey à quelque distance de Rouvres, séjour de prédilection de la duchesse Marguerite. Un chapitre spécial des comptes de la châtellenie de Rouvres est intitulé :

« Despence faite pour les jumens, poulains et haraz de ma dame la duchesse. »

Des lettres patentes du 26 juin 1386 avaient institué Humbert Symonnot de Brazey, garde des jumens et poulains à charge de tenir avec lui deux valets.

A la Saint-Martin d'hiver 1398, il y avait aux haras de Brazey 62 juments et poulains, 2 étalons appartenant en propre à la duchesse et « un grant cheval

destrier que madame de Sully presta à la requeste de Guiot d'Orges escuier descuerie pour être avec les jumens ».

L'élevage ne réussissait pas tous les ans, ainsi en 1394 « ix jumens ont poulinée en lan de ce compte » ; d'autre part la mortalité faisait des vides, sont morts au haras en 1394 : une jument blanche le 6 décembre, une autre âgée de deux ans le 31 mai, un étalon appelé « la grand galée blanche » le 27 mai et enfin une autre jument le 7 août. Ces détails bien circonstanciés montrent tout l'intérêt que la duchesse portait à son établissement de Brazey.

Le haras de Brazey avait sa succursale à Villaines-en-Duesmois où on envoyait les poulains mâles après leur sevrage.

...qui mena de Brazey à Vulaines en demois ix poulains masles des jumens de madame pour trier davec elles et ii jumens quil mena avec lui pour convoier yceulx poulains.

A Vilaines on mettait ces poulains « paistre en certains lieux es prés » en été, à l'automne on les nourrissait au foin et à l'avoine et quand ils étaient en état, on les incorporait dans l'écurie de la duchesse.

...pour ix des poulains de madame la duchesse de Bourgoingne du premier jour de janvier ccc iiii^xx et dix-huit jusques au xxvie jour de mars ensuivant exclus que l'on les mena à Arras devers madite dame.

Dans les mentions des comptes que nous avons reproduites se trouvent les qualifications diverses de : Palefroi, Destrier, Coursier, Genet, Haquenée, Roncin, Sommier et souvent aussi la seule qualification de cheval.

Le palefroi était le cheval de parade, le destrier le cheval de bataille, le coursier un grand et fort cheval de tournoi ou de bataille, le genet un cheval de petite taille mais bien proportionné, la haquenée un cheval docile marchant ordinairement à l'amble, le roncin un cheval de charge, le sommier un cheval de somme de moindre allure que le roncin.

Quant à la qualification de cheval tout court, elle s'appliquait aussi bien aux grands chevaux de monseigneur qui étaient des coursiers, qu'à de simples roncins porteurs de l'horloge.

Les coursiers provenaient généralement de Pouille ou de Lombardie, les genets étaient recrutés en Espagne; quant aux autres catégories de chevaux on les achetait aussi bien en Bourgogne qu'en Flandre ou sur les bords du Rhin; on doit cependant noter que la race flamande paraît fournir des individus de plus grande taille que la race bourguignonne et sous le nom générique de race bourguignonne nous ne trouvons pas de distinction dans les comptes suivant que les chevaux proviennent du Nivernais, du Morvand, de l'Auxois ou de la vallée de la Saône.

A côté des chevaux l'écurie ducale comprenait aussi quelques mulets, qui n'étaient pas, comme on pourrait le croire, des bêtes de somme, mais bien des animaux de prix destinés à servir de monture au duc ou à porter la litière de la duchesse.

Et un mulet que mondit seigneur a fait prendre et acheter de lui et mettre en son écurie pour son propre corps.

A messire Jehan Yvetot chevalier qui deus lui estoient pour une grant mule grise que monseigneur a fait acheter de lui par Guillaume de la Trémoille pour la lictiere de ma-

dame la duchesse . . . . iiii^{xx} frans

Au Breton de la Bretonnière escuier pour un mulet bay que monseigneur a fait acheter de lui et ycellui fait mettre en son escuerie. c frans

Rien n'indique la race de ces mulets achetés ; pour les mulets offerts il semble possible de la déduire du nom du donateur : mulets de Provence, d'Italie ou d'Espagne.

De par notre saint père le pape à madame la duchesse une mule.

A un serviteur de messire Nicolas de Napples pour ce qu'il lui présenta une mule de par son maitre.

A ii escuiers qui lui présentèrent une mule de par messire Jehan Martin des Roises, chevalier d'Espaigne.

Si nous laissons de côté ces quelques mulets qui ne figurent qu'à titre exceptionnel dans l'écurie ducale, il semble que nous pouvons ranger les chevaux en deux classes bien distinctes : les chevaux du corps et les sommiers.

Les chevaux du corps, directement affectés au service personnel du duc, de la duchesse ou de leurs enfants, comprenaient les chevaux de selle et les chevaux de trait léger attelés en porteurs aux brancards des litières et aux timons des chars d'honneur ou de voyage.

Les sommiers étaient destinés à porter des charges ou affectés au service des valets qui voyageaient toujours à cheval, ils servaient encore de chevaux d'attelage pour le transport des bagages.

Pour compléter les renseignements sur le service de la remonte, il paraît intéressant de résumer dans un tableau comparatif les prix attribués aux différentes catégories de chevaux, en donnant à côté de la valeur

en monnaie du XIVe siècle, la valeur en monnaie de nos jours (1).

La livre tournois valait, sous Philippe le Hardi, 22 fr.48 de notre monnaie, ce qui remet le gros à 1 fr.68, d'où :

Le franc (valant 12 gros)	20 fr. 16
Le sol tournois (1/20 du franc)	1 fr. »
Le blanc (1/4 du gros ou 5 deniers)	0 fr. 42
Le denier (1/20 du gros)	0 fr. 084
Le sol parisis (1/16 du franc)	1 fr. 26
La livre parisis (20 sols parisis à la livre) .	25 fr. 20
L'écu du Roy (31 écus valant 47 francs 6 blancs).	30 fr. 64
Le florin (valant 10 gros)	16 fr. 80

Prix des chevaux

DESIGNATION DES CHEVAUX	Prix d'acquisition en monnaie du XIVe siècle		Valeur en monnaie de nos jours	
	Minimum	Maximum	Minima	Maxima
			FR.	FR.
Palefroi	165 fr.	180 fr.	3.300	3.600
Destrier	209 écus	»	»	6.200
Coursier	85 fr.	300	1.700	6.000
Genêt	110	»	»	2.200
Haquenée	70	260	1.400	5.200
Cheval du char branlant . .	80	110	1.600	2.200
Cheval de veneur	20	100	400	2.000
Cheval de chevaucheur . .	14	15	280	300
Cheval pour la suite . . .	8	30	160	600
Roncin	30	85	600	1.700
Sommier	16	50	320	1.000
Cheval de chariot	12	40	240	800
Jument	18	25	360	500

Ces chiffres peuvent être utilement rapprochés des

(1) C. Monget, *La Chartreuse de Dijon*, t. I.

prix fixés par l'ordonnance royale du 30 avril 1351 qui régit le système des armées soldées. Nul cheval d'homme d'armes ne devait être reçu à montre s'il n'était du prix de 30 livres tournois (675 francs) et nul cheval de valet, s'il n'était du prix de 20 livres tournois (450 francs).

Les commissaires à la montre devaient inscrire le poil, la marque et le prix du cheval de chacun. D'autre part si un cheval reçu à montre était blessé, mourait ou était perdu, celui à qui il appartenait devait le faire savoir sans délai au capitaine de route, pour que ce cheval lui fût remplacé, afin que le cavalier pût servir et n'eût point occasion de toucher gages sans cause. Aussi voyons-nous la couleur et les signes distinctifs des chevaux soigneusement désignés à la première montre passée à Auxonne le 8 août 1363, alors que Philippe n'était encore que duc de Touraine et depuis quelques semaines lieutenant du Roi en Bourgogne.

Les principes appliqués dans les montres par les commissaires ducaux semblent avoir servi de règle aux officiers de l'écurie et aux comptables, qui ne manquent pas dans leurs certificats de mentionner la couleur et les signes distinctifs des chevaux que rappelaient également les ordonnances de paiement données par le duc.

Je Damas de Buxeul escuier descurie de monseigneur le duc de Bourgoingne certiffie par ces présentes que le xv[e] jour d'octobre mil ccciiii[xx] et treze, Guillaume de Raussy escuier a délivré en lescuerie de mondit seigneur, présent Josset de Halle son trésorier, un cheval brun bay lequel mondit seigneur a acheté de lui. Tesmoing mon scel mis à ceste présente certifficacion l an et jour dessus diz.

Je Raillart de Chaufouer escuier descuerie de monseigneur le duc de Bourgoingne certiffie par ces présentes que le xxe jour de septembre mil $ccciiii^{xx}$ et douze, Josset de Halle, trésorier de mondit seigneur a baillié et délivré en lescuerie de mondit seigneur deux de ses chevaux, cest assavoir un roncin gris et un aultre appelé pie. Tesmoing mon scel mis à ceste présente certifficacion lan et jour dessuz diz.

Philippe, fils de Roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, dartoys et de Bourgoingne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines. A nos amez et feaulz gens de noz comptes à Dijon salut et dilection, nous voulons et vous mandons que la somme de neuf vins frans dor que nous avons ordonnée avoir à notre amé et feal escuier Josset de Halle en recompensacion de deux de ses chevaulx que nous avons prins de luy, cest assavoir un roncin gris et un autre appellé pie et yceulx chevaulx avoir mis pardevers nous pour en faire notre plaisir vous allouez es comptes de notre dit trésorier et rabatez de sa recepte sans contredit aucun par rapportant ces présentes et sur la délivrance desdits chevaulx certifficacion de l'un de nos escuyers descuerie... donné à Creel le xxe jour de septembre lan de grace mil ccc iiii^{xx} et douze.

Comme couleurs de robes, nous avons relevé les mentions de chevaux : noir, noir gris, tout noir, morel, brun gris, brun bay, brun baussent, bay, bay doré, bay les crins blancs, bay clair, blanc le bout de la tête, bay à crins gris, bay les crins et la queue noirs, fauve rouge, roux blondel, à poils chastains, blanc, fleur de pêcher, pie, gris, gris cendré, gris argenté, gris rouan, gris pommelé, gris sur le blanc.

Comme signes distinctifs nous les trouvons empruntés à la longueur de la crinière ou de la queue, aux taches du front, à la couleur ou à la conformation des narines, aux balsanes, aux yeux, à l'allure, au caractère, à une particularité de la robe, à une marque

spéciale, savoir : à grands crins, mal crinié, courte-queue, longue queue, estellé au front, deux estelles au front, estoile et narine blanche, narines feu, narines fendues, blanc visage, quatre pieds blancs, baussent (1) de trois pieds, yeux vairon, qui n'a qu'un œil, trotant doulx, emblant, ferain (2), raie au lonc du dos, marqué à la fesse, hongre.

Au moyen de signalements établis d'après la couleur de la robe et les signes distinctifs on pouvait à la rigueur contrôler les effectifs de l'écurie et éviter les substitutions, mais comment désignait-on le cheval que le duc voulait monter ou les chevaux qu'il désirait emmener dans ses chevauchées ou dans ses voyages? Nous n'avons rencontré dans les comptes et dans les certificats qu'une seule mention de nom et encore ne sommes-nous pas certain qu'il s'agit bien d'un nom propre et qu'on aurait pu établir qu'en 1398 les poulains du haras de Brazey étaient nés de « l'etaulon appellé Sanceurre ».

(1) Baussent : moucheté.
(2) Ferain : sauvage.

CHAPITRE DEUXIÈME

Service de l'écurie. — Nombre de chevaux. — Composition du train des équipages. — Personnel. — Gages. — Livrée. — Dons et gratifications. — Secours. — Déplacements. — Etapes. — Gîtes. — Hôtelleries. — Chevaucheurs. — Voyages. — Joûtes.

En préparant notre Essai sur la Vénerie et la Fauconnerie des Ducs de Bourgogne (1), nous avons été assez heureux pour retrouver les ordonnances spéciales qui nous ont permis de faire connaître exactement l'état du personnel avec ses attributions, ses obligations, ses gages et ses prérogatives, la composition des meutes, leur nourriture et le montant des dépenses ; malheureusement, si tant est que Philippe le Hardi ait réglé par une ordonnance le service de son écurie, cette ordonnance ne nous est pas parvenue et nous n'avons pour nous renseigner que des documents épars dans les comptes.

La maison du Duc était divisée en quatre offices principaux : Paneterie, Echansonnerie, Cuisine et Ecu-

(1) Picard, *La Vénerie et la fauconnerie des ducs de Bourgogne* (extrait des *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome IX).

rie, auxquels s'adjoignaient deux services moins importants : Fruiterie et Fourrière.

Le service de l'écurie était à lui seul plus considérable que tous les autres services réunis, même en y ajoutant la chapelle, la garde robe, la vénerie et la fauconnerie.

Quand tous les services étaient rassemblés et que la Duchesse avec ses enfants rejoignait le Duc, c'était une véritable petite armée qui se transportait de Bourgogne en Flandre et, comme tous, depuis le duc jusqu'au valet des étables, usaient du cheval pour voyager, on comprend facilement l'importance de l'écurie.

Mais ce service manquait de fixité, le personnel officiel s'adjoignait, suivant les circonstances, un personnel flottant et devait en tout cas être assez nombreux afin que le Duc, quand il quittait la Duchesse, pût détacher auprès d'elle un certain nombre de ses officiers qui prenaient momentanément le titre d'officiers de madame la Duchesse, pour redevenir officiers de Monseigneur, quand celui-ci les rappelait auprès de lui, ou quand il confondait son train avec celui de Marguerite de Flandre et de ses enfants.

Pour bien marquer l'importance du cheval à la cour de Philippe le Hardi, il suffit de noter que la hiérarchie des grades s'établissait d'après le nombre de chevaux alloués à chaque officier.

1° Officiers ayant droit à quatre chevaux : les Maîtres d'Hôtel.

2° Officiers ayant droit à trois chevaux : les Ecuyers de chacun des quatre grands offices.

3° Officiers ayant droit à deux chevaux : les chefs des deux services de la Fruiterie et de la Fourrière et les officiers subalternes des autres états.

4° N'avaient droit qu'à un cheval à la livrée, c'est-à-dire entretenu par des livraisons en nature, les employés subalternes de tout rang.

Avaient également droit : à trois chevaux : le premier chapelain, le confesseur et le physicien, à deux chevaux : les chapelains ordinaires, le maître de la chambre aux deniers et « le maître en doctrine d'escolles du conte de Nevers ».

Pour quatre chevaux on attribuait trois valets, pour trois chevaux deux valets, pour deux chevaux un valet; la dépense de ces chevaux et de ces valets était à la charge de l'hôtel, mais aux risques et périls des officiers qui recevaient les frais de nourriture en argent sous le nom de gages. La livrée en nature se faisait seulement pour les chevaux des employés subalternes; quand donc nous trouverons dans les escroes (1) de l'hôtel, à fixer le nombre de chevaux qui ont reçu la livrée à un jour déterminé, il conviendra de précompter tous les chevaux de ces employés subalternes pour avoir par déduction le nombre de chevaux affectés directement au service du duc, de la duchesse et de leurs enfants.

Il arrivait aussi que le duc faisait mettre à gages tous les chevaux de ses gens et alors son train personnel se réduisait considérablement.

16 juillet 1365. Arrivée à Senlis devers le Roy « le jour toutes ses gens et chevaux mis à gaiges, sauf les chevaux de son corps, ses sommiers et les chevaux de son chariot, fut devers le Roy à xxviii chevaux ».

(1) Escroes. Comptes partiels de la dépense journalière divisée par offices et portés sur des bandes de parchemin séparées.

« Octobre 1365. Séjour à Paris avec xxvi chevaux. »

« 20 août 1366. Diner à Paris devers le Roy et fut son corps loge devers sa Majesté et à ses despens et avoit mondit seigneur xxxvi chevaux. »

« 1er mai 1367. Séjour au bois de Vincennes, toutes gens de son hostel leurs chevaux à gaiges et les chevaux du corps de mondit seigneur, les sommiers et chevaux des charriots à ses despens pour xviiii chevaux. »

Le train spécial de Philippe le Hardi semble s'être maintenu dans les mêmes limites après son mariage et jusqu'à la fin de son existence, ainsi qu'en témoignerait la mention ci-après du compte de 1393.

A Humbelot varlet des grans chevaux... pour avoir conduit et fait mener ou moys d'aoust mil ccc iiii^{xx} xiii que mondit seigneur parti de Paris pour aler en son pais de Bourgoingne jusques en la ville de Dijon xvi chevaux pour le corps de mondit seigneur et xv chevaux pour iii chariots les x pour les ii charios de sa garde robe et les autres v pour le chariot de sa chapelle.

Marguerite de Flandres était arrivée à Paris le 21 novembre 1369 avec une escorte de 14 chevaux ; mais bientôt son train va s'augmenter.

Pour la disnée de xxvii chevaux cest assavoir du cueurre du grand chart, de la litière et des chariots de la garderobe.

Pour la disnée de xxxiiii chevaux du corps de madame la duchesse.

Par chevaux du corps il fallait entendre les palefrois de la litière, les chevaux du char branlant et aussi quelques chevaux de selle, car dans certaines occasions

la duchesse se montrait sur un cheval de parade et même elle montait à cheval pour son plaisir (1).

Ce chiffre de 34 chevaux ne paraît pas excessif si on se rappelle qu'en mariant sa fille Catherine, le duc lui avait attribué un état de 23 chevaux et si on remarque que le train particulier de madame de Sully, première dame d'honneur de la duchesse, comprenant 18 chevaux.

A l'hôte Saint-Georges pour la souppée de xviii ch[x] pour mad. de Sully comprins les vi chevaux de son chariot.

Au départ de Conflans, le 27 mai 1385, on comptait 24 chevaux pour le comte et 12 pour madame de Nevers. A cette date le train complet de la duchesse et de ses enfants comportait 367 chevaux, ce nombre était anormal. Les relevés que nous avons pu faire sur les Extraits des Escroes de l'hôtel de Marguerite de Flandre pour l'année 1384-1385 (2), époque où elle avait déjà cinq enfants : Jean, Antoine, Marguerite, Catherine et Bonne, nous montrent en effet les livrées des

(1) La duchesse semble avoir monté à cheval pour son plaisir pendant ses séjours au château de Rouvres, ainsi qu'en témoigne le compte de la châtellenie pour l'année 1375-1376.

« Audit Nicolas pour la façon dun montoir de pierre que lui a fait devant la chambre de madame de sur lequel madite dame monte à cheval quant il li plait liquelx montoirs est assiz sur piliez de pierre bien faiz et bien soubz baisez. Et a bien de lonc la pierre dudit montoir environ ix pieds et iii de large et est ladite pierre bien ouvrée et mise tout à plain et à parement. Et avec ce a fait vi pas de degraiz de pierre chascun d'une pièce pour monter sur ladite pierre. »

(2) Canat de Chizy, *Marguerite de Flandres, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison* (Extrait des escroes de la dépense de son hôtel). *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,* deuxième série, tome VII.

chevaux oscillant entre un minimum de 86 et un maximum de 218.

21	décembre	1384	Corbeil	livrée à	114	chevaux
22	—	—	—	—	116	—
23	—	—	—	—	117	—
25	—	—	—	—	107	—
26	—	—	—	—	107	—
27	—	—	—	—	107	—
29	—	—	Paris-le-Bourget	—	141	—
30	—	—	Bourget et Louvre	—	164	—
31	—	—	Senlis	—	95	—
1er	Janvier	—	Verberie-Compiegne	—	155	—
5	—	—	Arras	—	90	—
4	Février	—	Beauté	—	100	—
4	Mars	—	—	—	91	—
21	Mars	—	Noyon Nelles	—	110	—
2	Juillet	1385	Argilly	—	95	—
15	Août	—	Dijon	—	134	—
10	Septembre	—	Germolles	—	86	—
15	Octobre	—	Rouvres	—	140	—
20	—	—	—	—	170	—
13	Novembre	—	Dijon	—	218	—

Les escroes de l'hôtel du duc sont beaucoup plus rares que ceux publiés par M. Canat de Chizy dans son travail sur Marguerite de Flandres, les archives de Dijon n'en possédant que des bandes détachées.

Le rôle tenu par Guiot Dorges, écuyer d'écurie, pour le 19 janvier 1385, nous a paru un des plus intéressants à publier, par la raison qu'à cette date le duc voyageait avec la duchesse et leur belle-fille la comtesse de Nevers et que leur train paraît avoir été assez complet ; à la date du 15 janvier 1385, les escroes nous ont permis de rétablir la composition du convoi des offices :

1 chariot à quatre chevaux		pour partie de la panneterie
3 chariots	—	pour la poissonnerie
1 chariot	—	pour la saucerie
3 chariots	—	pour l'échansonnerie
2 chariots	—	pour la cuisine
3 chariots	—	pour la fruiterie
1 chariot à cinq chevaux		pour la cuisine de Madame
1 chariot	—	pour les armures
1 chariot	—	pour la chapelle
1 cheval qui a amené		deux coffres de la chapelle

Ces chevaux et ces chariots avaient été loués pour se rendre de Gand à Bruges à la suite du duc et des princesses qui étaient déjà arrivés à Bruges le 13 janvier avec 36 chevaux pour leur service personnel et 180 chevaux pour les offices ou les parties des offices qui ne les quittaient pas.

Les fous étaient restés avec le train des impédimenta et on avait loué quatre chevaux pour traîner leur chariot. Le confesseur de la duchesse et son compagnon frère Jehan, qui avaient seuls le privilège de voyager en char comme les femmes et les enfants, avaient sans doute dérogé à leurs habitudes ; le compte de l'écuyer ne mentionne en effet que « les varlets charetiers qui ont amené le chariot du confesseur de madame ».

Ce convoi avait dû faire un détour pour éviter de passer le bac comme le duc et sa suite :

Soier de Gand, escuier descuerie monseigneur qu'il a paié au bac entre Gand et Bruges pour passer monseigneur et ses gens.

Venredi xixe jour de janvier ccciiii^{xx} cincq, Monseigneur, madame et madamoiselle de Nevers tout le jour a Yppre, franc pour xxi s. t.

Escuerie par Guiot Dorges

Avene dachet.

Hector Voudelint pour xxv rasies davene la rasie xvii fr. vi d. valent xxii l. xvii s. vi d.

Jehan Vyelart pour v^c^ de foin le cent l s. valent xii l. x s.

Delaquelle avene lon a livre pour tout le jour ii^c^ x chevaux.

Et fait liiii surcrois. Et livre lon de la rasie xiii chevaux.

Le dit Jehan Vyelart pour demi cent de feurre xxiiii sols.

Loste de la Couppe pour les despens de xxxiii ch. pour Monseigneur chascun iii s. valent iiii l. xix s.

A lui pour semblable pour iii chevaux pour Guiot Dorges ix s.

A lui pour semblable pour iii chevaux pour Soier de Gand ix s.

A lui pour semblable pour iiii chevaux iii pour Thomas Daguilly et i pour Hugues du gardemangier xii s.

Loste des deux Crosses pour les despens dun jour de xviii chevaux pour madame de Suilly, chascun valent liiii s.

Loste de la Massue pour atache de i cheval pour messire Jehan Esperon et louaige de iii liz par lui et Jaquemin ii s. vi d.

Loste de la Balance pour atache de xvii chevaux pour les queux de Monseigneur et de madame et le louaige de ix liz. xi s.

Le maistre de lospital Dieu pour atache de x chevaux pour les ii charrioz de la garde robe et louaige de vi liz vii s.

Labbe de saint Martin pour atache de ix chevaux pour le querre de madame et louaige de vi liz. ix d.

Loste de saint Jacques pour atache de xliii chevaux pour iiii charrioz des offices de Monseigneur pour ii charrioz pour la garde robe madame et pour iiii jumens pour mademoiselle de Nevers et louaige de xvi liz. xxii s. ix d.

Loste de la Nef pour atache de ii chevaux pour Loys Daigne et louaige de ii liz. ii s.

Loste de Monseigneur pour atache de xxvii chevaux pour madame et louaige de iiii liz. ix s. ix d.

Le concierge du chastel pour louaige de x liz. vii s. vi d.

Les Augustins pour atache de ii chevaux pour les confesseurs madame et ii liz. ii s.

Claux de Maisieres pour atache de xvi chevaux pour les chevaucheurs et pourteurs et louaige de viii liz x s.

Jehan le maréchal pour atache de ix chevaux pour les marechaux et varlez de forges, louaige de i lit iii s.

Tassin le maréchal pour iiii^{xx} fers à cheval ferrez en son hostel. iiii l.

A lui pour iii boz de miel xv s.

A lui pour ii livres de tormentine vi s.

A lui pour demie livre doille de baie iiii s.

A lui pour iii livres doing iiii s.

Denisot le maréchal quil a paie pour viii fers ferrez à la disnée le jour précédent viii s.

A lui pour les despens de lui et ses chevaux demeuré à Bruges pour i jour x s. vi d.

Somme lv l. v s. iii d.

Le 21 janvier le duc quitte la duchesse et la comtesse de Nevers et il part pour Lille avec vingt-sept chevaux tant pour son service personnel que pour le service des écuiers d'écurie qui l'accompagnent.

Dans le courant du mois de juillet suivant « monseigneur et monseigneur le conte son fils devers le Roy » ont dans leur écurie 122 chevaux.

Le 6 mai 1391, le duc étant seul, son écurie se trouve comprendre 95 chevaux et le 9 mai seulement 77 chevaux, dont 29 pour le service personnel de monseigneur et des écuiers d'écurie. Pendant ce même mois de mai, la disnée de 85 chevaux portée au compte de l'écurie est distribuée à 20 chevaux pour monseigneur, 25 chevaux pour les écuyers d'écurie, les autres officiers

de l'hôtel et les chevaucheurs, 16 chevaux pour les maréchaux et les varlets, 8 sommiers d'office et 16 sommiers de chambre.

De l'ensemble de ces renseignements on peut, croyons-nous, déduire la composition ordinaire de l'écurie ducale qui aurait compris comme chevaux du corps environ 120 chevaux, savoir 36 pour le duc, 36 pour la duchesse, 24 pour le comte de Nevers, 12 pour la comtesse de Nevers et 12 pour madame de Sully.

Les chevaux des différents offices devaient être à peu près aussi nombreux que ceux affectés comme chevaux du corps au service personnel des princes et princesses. En mettant de côté les chevaux des dépôts et des haras, nous pensons qu'on peut évaluer à 150 le nombre moyen des chevaux pour lesquels le service de l'écurie devait assurer le logement, la nourriture et les soins, mais, nous le répétons, il est impossible de donner des chiffres exacts ; ainsi pendant que le duc et la duchesse séjournent au mois de décembre 1375 dans leur château de Rouvres, leur écurie est réduite à 78 chevaux, mais on a laissé des chevaux à Dijon, ainsi qu'en témoignent les escroes de la journée du 4 décembre.

Escuerie.

Avoine de garnison.

Du chatellain de Rouvres ii emines xi quarteranches mesure du grenier du Rouvres.

De lui foin de granison iii charretées.

Desquels foin et avoine lon a livré pour lxxviii chevaux pour tout le jour et xx seurcrois.

La Varriote pour vi livres de chandelle de suif à faire lumière aux chevaux de Monseigneur et de Madame.

Pieron pour ses despens et de son cheval pour i jour i demi quil a esté a Diion pour veoir es visiter les chevaux.

Somme lxv s. vi d.

S'il est difficile de fixer exactement le nombre des chevaux, il n'est guère plus facile de déterminer la composition exacte du personnel de l'écurie.

Il nous a fallu, dans le compte de Pierre de Monbertaut pour l'année 1395-1396 rapprocher du chapitre des dons le chapitre des dépenses pour vêtements afin de pouvoir constater qu'à cette époque, il y avait :

« 7 écuiers d'écurie (1) et 85 employés subalternes de l'écurie tant palefreniers 2, que mareschaux et varlez de forges, chevaucheurs et aides servans 5, varlez des granz chevaux 13, varlez des granz chevaux estans à Sampans et à Hesdin 15, maîtres des haras de monditseigneur à Hesdin et à Venderesse 17, varlez des sommiers 15, charetiers 18. »

A ce personnel il conviendrait d'ajouter pour le service de la duchesse : 14 valets des chevaux du corps,

(1) Suite des noms des écuyers d'écurie de Philippe le Hardi : Thomas de Vantoux, dit le Loup, 1363-1390 ; Aigret de Besus, 1366 ; Guiot de Roussoy, 1366-1370 ; Henry de Muxy, 1373-1390 ; Damas de Buxeul, 1375-1395 ; Jehan de Viresque, 1377 ; Guiot Dorges, 1382-1404 ; Guillaume de Chauffour dit Raillart, 1384-1400 ; Lambequin le Mareschal, 1384 ; Thomas Daguilly, 1385 ; Soier de Gand, 1385-1387 ; Siffrevast, 1386 ; Guiot de Bricons, 1387 ; Robert Tesson, 1387 ; Oudart de Nielle, 1387-1392 ; Guiot de Loncpré, 1395 ; Henry du Sauvement, 1395 ; Goscal de Denneire, 1395 ; Jehan de Neufville, 1395-1403 ; Fouquet de Montigny, 1402 ; Guion Thomasse, 1403 ; Guillaume de Rye, 1404 ; Robert de Flandres, 1404.

6 valets de sommiers, Copin le charretier et son compagnon, le charretier des juments et son compagnon, Guillemin Colin et un valet de la litière, Guienot et deux valets du char, Philippe et son compagnon du char des femmes.

Les écuyers d'écurie touchaient une pension fixe et annuelle de 100 francs et, en sus, des frais de déplacement calculés à raison de un franc par jour « quand il chevauche hors ». Quand le commun était mis à gages, c'est-à-dire quand la cour ducale était invitée chez le Roi ou quelque grand seigneur à qui on ne voulait point imposer la charge de nourrir les officiers de la suite, un écuyer, pour lui, ses deux valets et trois chevaux, recevait une indemnité de nourriture de 16 sols.

Les palefreniers ne touchaient que 60 francs de pension payables par trimestre.

Guelfe retenu pallefraingnier de monseigneur et en la garde et gouvernement des chevaux de mondit seigneur à lx franz de pension par an tant comme il plaira à mondit seigneur, laquelle pension li sera paiée chascune quart dan.

Les valets recevaient un franc de gages par mois.

Ledit Guelfe pour les gaiges de iiii varlez que il a tenuz environ vi mois pour garder les coursiers et autres chevaux de monseigneur cest assavoir pour chascun desdiz varlez i franc par mois.

Quant aux indemnités en cas de mise à gages que recevait un valet pour lui et son cheval, elles étaient fixées à :

pour tout le jour	5 s. 8 d.
pour le giste et la disnée	2 s. 8 d.
pour la disnée	1 s. 4 d.

Le chirurgien (1) ne guérissait pas toujours et quand le serviteur ou l'ancien serviteur venait à mourir, les obsèques se faisaient aux frais du duc :

Raillart de Chauffour, écuier d'écurie, certifie qu'il a reçu du receveur général des finances:

La somme de vingt livres tournois pour convertir en lenterrement et faire les obsèques de feu Hannequin le Borgne en son vivant paige dudit seigneur lequel a esté naguéres de vie à trespassement.

A messire Jehan de Semur admodiateur de l'église de Rouvre le xiiiie jour de may iiii^{xx} xiiii auquel madite dame a donné pour lenterraige de feu Robequin jadis palefrenier de ma demoiselle la contesse, ... · . xviii gros.

La veuve recevait un secours à la mort de son mari.

A Marion, vesve de feu Jehan Mignot jadis charretier et varlet des harnois des damoiselles et femmes de madame la duchesse.

La femme d'un serviteur de l'hôtel venait-elle à accoucher, on permettait à son mari d'aller la voir et on lui en donnait les moyens.

Jehan Lucet quil y est donné pour aler en Bourgogne voir sa femme qui naguère est accouchée.

Envoyait-on un valet en un lointain voyage, ce valet recevait une gratification pour subsides alimentaires à sa femme pendant son absence.

(1) Les femmes étaient admises à soigner les blessés « A Melincete la barbiere, de Rouvre, qui avoit guéri lun des varles des grans chevaux de monseigneur d'une bleceure faite à lui par lun dedits chevaux. »

A Garnier Willemot varlet de chariot de monseigneur le conte de Nevers pour don a luy fait par monditseigneur le duc pour ce qu'il sen aloit en Hongrie et pour luy aidier a avoir les nécessités de sa feme quil laissoit ou pais de Bourgogne.

Un chevaucheur en revenant de Hongrie faisait-il une mauvaise rencontre sur sa route, la caisse ducale l'indemnisait de ses pertes.

A... chevaucheur lequel en retournant des marches de Hongrie de devers monseigneur le conte de Nevers a esté destroussez et desrobez.

Le duc cherchait ainsi par ses largesses à augmenter l'éclat de sa cour et l'éblouissement qu'il devait produire parmi les populations des pays traversés dans ses fréquents voyages. Qu'on s'imagine ce que devait être l'escorte de la maison ducale grossie encore par les trains particuliers des grands seigneurs attachés à la fortunee de Philippe le Hardi.

Quand la cour se rendait à une solennité comme les noces du comte de Nevers et de sa sœur Marguerite, célébrées le 12 avril 1385 à Cambrai (1), la suite des princes et des princesses était si brillante et si nombreuse que, pour éviter l'encombrement de la route,

(1) Le 23 mai 1384 le train des équipages qui conduisait la duchesse et sa fille Marguerite à Cambrai pour les fêtes du mariage de cette princesse et de son frère le comte de Nevers, avec les enfants du duc de Bavière, comprenait :

2 chars à 8 chevaux	pour la garde robe
3 chars à 6 chevaux	pour la garde robe
1 char à 6 chevaux	pour les joyaux
1 char à 5 chevaux	pour Madame de Sully

le duc prit un autre chemin que sa femme et sa fille (1).

Au quatorzième siècle comme de nos jours le luxe de la toilette, à l'occasion des mariages, compliquait les déplacements ; pour la garde robe de la duchesse il avait fallu avoir recours à des voitures supplémentaires : 3 chariots à 6 chevaux et 2 chariots à 8 chevaux et pour les seuls joyaux une charrette à 6 chevaux.

C'était alors une véritable petite armée qui accompagnait la cour dans ses déplacements, et, pour éviter le désordre et la confusion, l'escorte était soumise à une organisation presque militaire. En marche, les écuyers de service déployaient leurs cornettes et prenaient la tête des offices, chacun à son rang, selon les exigences de la hiérarchie et tous marchaient sous la bannière du maître d'hôtel en colonne à distances souvent rompues, quand un harnais brisé jetait la confusion dans les rangs ou que les chariots s'embourbaient dans les ornières.

On avait alors recours aux chevaux de prise ou de relais et avec quelque retard on arrivait toujours au gîte désigné.

Certes sur nos grandes routes nationales, un demi-régiment d'artillerie représentant à peu près l'effectif en chevaux et véhicules de la maison de Philippe le Hardi, ne parcourrait pas plus vite la distance d'Avi-

(1) Monseigneur parti de Paris pour aler à Cambray pour les nopces de Jehan Monsieur et de mademoiselle Marguerite sa sœur enfans de mondit seigneur.

Itinéraire du duc : Paris, Senlis, Estrées-Saint-Denys, Ressons, Roye, Lyons en Santerre, Longueval, Bapaume « où vinrent madame, mademoiselle Marguerite et monsieur le comte de Nevers.

Itinéraire de la duchesse : Paris, Senlis, Compiègne, Noyon, Nesles, Perronne, Bapaume.

gnon à Paris que ne le fit ce prince avec son escorte au mois de septembre 1376 (1).

4 sept.,	jeudi,	départ d'Avignon,	gîte à Roquemore
5 —	vendredi,	départ deRoquemore,	gîte au Pont S.-Esprit
6 —	samedi,	disner à Pierrelatte,	gîte à Montelimart
7 —	dimanche,	départ de Montélimart,	gîte à Valence
8 —	lundi,	départ de Valence,	gîte à Saint-Valier
9 —	mardi,	disner à Vienne,	gîte à Lyon
10 —	mercredi,	disner à Villefranche,	gîte à Mâcon
11 —	jeudi,	disner à Tournus,	gîte à la Ferté-sur-Grosne
12 —	vendredi,	Séjour	—
13 —	samedi,	—	gîte à Chalon
14 —	dimanche,	—	gîte à Beaune
15 —	lundi,	disner à Fleurey,	gîte à Chanceaux
16 —	mardi,	disner à Magny-Lambert,	gîte à Châtillon
17 —	mercredi,	Séjour	—
18 —	jeudi,	—	—
19 —	vendredi,	—	gîte à Gyé
20 —	samedi,	disner à Fouchères,	gîte à Troyes
21 —	dimanche,	disner à Marigny	gîte à Traynel
22 —	lundi,	disner à Dannemarie,	gîte à Grandpuis
23 —	mardi,	disner à Boissy,	gîte à Paris

En vingt jours la colonne a parcouru environ 750 kilomètres, ne s'accordant que : un séjour d'un jour à la Ferté et un séjour de deux jours à Châtillon, ce qui représenterait des étapes moyennes de 44 kilomètres; mais les étapes sont loin d'être uniformes, si l'étape du 8 septembre n'est que de 32 kilomètres, les deux étapes suivantes sont respectivement de 74 et de 67 kilomètres et à la première de ces deux étapes la grande halte n'a lieu qu'après un parcours de 42 kilomètres.

(1) E. Petit, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne, d'après les comptes de dépense de leur hôtel.*

Pour marcher pendant neuf heures à l'allure de 8 kilomètres à l'heure et sur de mauvaises routes, il fallait que l'écurie ducale fût bien montée sur de bons chevaux bien entraînés par de bons cavaliers et de bons conducteurs. Il fallait aussi que le service fût bien réglé tant au départ qu'aux haltes et au gîte et que la Fourrière, par son dévouement et son activité, vînt en aide à l'Ecurie.

La Fourrière était divisée en deux bandes, dont l'une allait en avant préparer le gîte, et, l'autre restait en arrière pour tout mettre en ordre avant de rejoindre la cour. Ausitôt son déménagement terminé, la seconde bande partait et se hâtait de devancer la chevauchée pour aller préparer, une étape plus loin, le futur logement, pendant que l'autre bande, qui la veille organisait, déménageait à son tour.

Il fallait souvent employer des manœuvres supplémentaires :

A iiii hommes qui ont chargié les chariots de la garde robe.

A plusieurs aides qui lui ont aidié à plusieurs fois à chargier et à déchargier les chambres de madame.

Mais les besognes délicates étaient réservées aux employés de la fourrière habitués à manier « estoupes et coton pour emplouster joyaux » ou à sortir de « une bourse de cuir de cerf les crochets et le marteau pour la chapelle de monseigneur » ou encore à mettre dans « un grand sac le lit et lange de monseigneur le conte » et à arrimer ce sac sur le « sommier à porter le mathelas ».

Quand le duc et la duchesse voyageaient dans leurs

états, les dépendances du château suffisaient à peu près pour le logis de l'Ecurie. En cas d'insuffisance, après avoir réservé pour les chevaux du corps les étables les plus voisines, on envoyait le reste dans les hôtelleries et chez les particuliers, où l'on payait invariablement un denier par jour pour le prix de l'attache d'un cheval.

A l'otesse de l'Ecu de France pour attaiche de vi chevaux vi deniers.

Souvent même on était obligé, quand on avait mis à réquisition le curé, le bailli, son lieutenant et les officiers de toutes sortes, d'envoyer des détachements de chevaux dans des localités très éloignées du gîte, où restaient toutefois les chariots rangés dans un lieu qu'un fourrier d'écurie, parti d'avance, avait choisi et auprès desquels on plaçait une garde.

Pour gaites qui ont gardé les charriots.
Pour i varlet qui garda de nuit lesdis coffres.

Quand le pays choisi pour passer la nuit ne comportait pas de résidence ducale ou que la chevauchée se faisait en dehors des états de Philippe le Hardi, force était de loger le prince et les princesses dans une hôtellerie, mais les escroes s'obstinent à ne mentionner « que l'oste de monseigneur ou l'oste de madame », sans jamais dire son nom ni désigner son enseigne.

L'oste de madame à Auxonne pour le desroy de son hostel et don de sa maisnie x sols.

Par contre, ces mêmes escroes nous procurent la liste de toutes les hôtelleries de Bourgogne et de

Flandre qui fournissaient le logement des serviteurs et des chevaux.

A l'oste de l'ymaige Saint-Martin pour ataiche de iii chevaux et hostelaige de iii lis pour Henry de Mussy, xv d.

A l'ostesse de l'Ecu de Bourgongne pour att. d'un cheval et louaige d'un lit, v d.

C'est ainsi que nous avons relevé les enseignes ci-après :

Ecu de France, Ecu de Bourgogne, Ecu de Flandre, la Fleur de Lys, Saint-Martin, Saint-Georges, Saint-Ladre, la Croix, la Couronne, le Cardinal, le Chapeau Rouge, l'Espée, le Heaume, le Coq, le Mouton, la Pie, le Chien, le Lion, le Cerf, l'Oie, le Cygne, la Coupe, l'Escuelle d'argent, le Chandelier, la Cloche, la Clef, le Chauderon, les Couteaux, la Tasse, le Plat d'estain, la Teste d'or, la Grosse Teste, la Teste Noire, le Moulinet, le Barillet, l'Échiquier, le Chevalet, le Grand Four, la Margelle, les Maillets, la Pomme, la Corne de Cerf.

Beaucoup de ces enseignes ont subsisté, c'est ainsi qu'à Dijon même on retrouve encore les hôtels de la Cloche, du Chapeau Rouge et de la Tête Noire.

Le « don de desroy », indemnité gracieuse à l'hôte du duc ou de la duchesse en considération du dérangement insolite de sa maison et le « don de maisnie », gratification distribuée aux serviteurs de l'hôte, rentraient dans les attributions du clerc du trésorier qui accompagnait la chevauchée pour payer la dépense.

Dans le voyage que fit la duchesse en Flandre, du 27 janvier au 12 mai 1372 « qu'elle retourna à Dijon », la princesse fait payer la dépense par Nicolas Cochart, clerc du trésorier. Les menues dépenses de ce voyage

se sont élevées à 546 livres 10 sols 7 deniers, relatées en un compte dont le parchemin pour l'original et les expéditions a coûté xxx l. t.

La duchesse part accompagnée de monseigneur de Sombernon, conseiller, de Guy du Trembloy, chevalier maître d'hôtel et de Loup de Vantoux, écuyer d'écurie (1) ; elle entre à Paris le 6 février, elle y va rendre visite à Madame Marie de France.

Il convenait de faire cette visite avec un certain appareil, et, par conséquent de se présenter dans une litière remise à neuf.

A Colin Galet huissier de sale de madame pour deniers qu'il avoit payés pour v quartiers de rouge drap qui fu mys à la litière de madame xxxiii s. p., pour vi aunes de ruben et pour ii^c de cloux xxxii d. p., pour mener le dit Colin de la Villeneuve Saint George à Paris de nuit par eaue pour acheter les choses dessus dites viii s. p. et pour les despens dudit Colin et des varles de ladite litière au pont de Charenton en appareillant icelle litière, viii s. p.

A Marie Lalemande feutrière et bourgeoise de Paris pour la vendue de iii couvertures pour iii des chevaux de la litière de madame vendus par ladite Marie et délivrés aux gens de madame, vii l. xii s. vi d. t.

A Philippe Cirane, chapuis demorant à Paris pour uns lymons neufs quil a fais en la litière de Madame et pour icelle appareiller de plusieurs choses nécessaires, xi l. x s. t.

Au cours du voyage la duchesse profite de l'occasion pour faire des acquisitions, c'est ainsi qu'elle achète :

A Nicolas Bataille marchand de tapis et bourgeois de

(1) Fils aîné de Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, Thomas dit le Loup était déjà écuyer d'écurie du duc en 1363, il devint en outre son chambellan en 1382 et mourut le 23 septembre 1391.

Paris x pièces de sarges vermeilles pour tendre sa chambre.

Et qu'en passant à Aubervilliers elle achète des gerbes de lavande pour les envoyer à Rouvres (1).

Comme particularités de son séjour à Paris, Nicolas Cochart nous apprend que la duchesse a donné une coupe d'argent à monseigneur Louis, fils du Roi et qu'elle a reçu pour le duc de la part de Philippe de Villiers et de monseigneur de Montmorency trois chiens qu'elle fait immédiatement mener de Paris en Bourgogne. Elle visite la Sainte-Chapelle du Palais, fait une offrande aux reliques et de là va au Châtelet où elle fait un don « au lieutenant du chastellain de Pommart prisonnier qui n'avoit pas pour vivre en ladite prison ».

Pendant tout le cours du voyage les offrandes pieuses alternent avec les aumônes et les secours.

La duchesse fait mettre « une ymagerie peinte des armes de monseigneur et de madame » en l'église de Saint-Quentin en Vermandois pour « Jehan monseigneur » elle fait un don aux Cordeliers de Lens en Artois et donne trois francs aux pauvres sur son chemin. En passant à Houdrigant lez Gand elle donne un pourboire aux charpentiers et aux maçons qui travaillent en l'hôtel de monseigneur de Flandre, et elle n'oublie pas la recluse de l'église dudit lieu. Etant en pèlerinage au Saint-Sang de Bruges, elle fait des aumônes aux pauvres prisonniers et à de pauvres gens « quand elle ala ouir messe devant le Saint-Sang ».

(1) En 1371, la duchesse avait déjà acheté à Paris « ii queues de lavande « qui coutoient quatre francs de transport payés » à un chartier pour son salaire de amener à sa voiture de Paris à Rouvre lesd. ii queues de lavande. »

Au retour, nouvelles aumônes aux Cordeliers de Compiègne, à un pauvre chevalier, à une folle, à une pauvre femme du grand Pavillon en Champagne dont « elle avoit levé japieca lenfant sur les fons ».

A Troyes ses libéralités s'étendent à des ménétriers qui ont joué devant elle, au vicaire et aux enfants de chœur de Saint-Urbain qui ont chanté devant elle, à la nourrice de Philippe, fils du trésorier Robert d'Amance, filleule du duc.

Le duc acceptait et recherchait même les fonctions de parrain, quelle que fût la condition du filleul.

Pour deniers paies a une poure femme nouvellement acouchée de laquelle mondit seigneur fist tenir sur fons son enffans en un villaige entre Traynel et Marigny en faisant son chemin de Paris à Dijon . . . . . . iiii l. vii s. vi d. t.

Il se montrait également généreux quand il rencontrait une noce sur sa route :

Item a une espousée de Baigneux que mondit seigneur lui donna . . . . xiv s. t.

Le compte qui nous fournit tous ces détails nous permet également de faire connaître comment la duchesse recevait des nouvelles et en faisait parvenir. C'est ainsi qu'elle envoie son huissier de salle porter des lettres de Paris en Bourgogne à monseigneur avec mission de rapporter la réponse à Paris. Puis c'est Daulphin le « messagier » qui apporte des lettres de monseigneur le duc à la duchesse et qui repart de Gand en Bourgogne. Trois autres mentions nous montrent un chevaucheur allant porter des lettres de Flandre en Bourgogne et rapportant les réponses, ce qui donne lieu de supposer que le service de la poste

par relais, où un chevaucheur remettait à son compagnon le plus voisin la bouteille de cuir qui renfermait les lettres (1), ne fonctionnait pas continuellement et que les chevaucheurs employés par Marguerite de Flandre, toujours prêts à monter en selle franchissaient la distance de Gand à Dijon à franc étrier pour porter sa correspondance avec le duc (2). Quand il ne s'agissait que de lettres moins importantes, c'était un messager à pied qui portait les lettres de la duchesse de Gand à Madame de Frevillers en Bourgogne. Les chevaucheurs portaient aussi des colis et l'exemple que nous donnons montre qu'ils employaient alors le système des relais.

A Ysembert chevaucheur... d'avoir porté certains draps de soye de Paris en Bourgongne lesquels icellui seigneur envoyit par lui à madame la duchesse et pour paier les chevaulx de prinse ou de louage quil lui convint prenre pour ce faire et pour son retour.

Quand la duchesse n'avait pas de chevaucheur disponible, elle employait, soit un palefrenier, soit un aide d'écurie pour faire ses commissions :

A Regnaut palefregnier de Madame en recompensation des despens quil fit ou mois de feuvrier darnierement passé

(1) iv l. x s. t. à Jehan de Salins, dit le grand Lancement, pour paier une boetté de messagier, armoié des armes de Monseigneur.

(2) Quand il y avait urgence, les chevaucheurs ne craignaient pas de rendre leur cheval fourbu en forçant l'allure, c'est ainsi qu'en 1377 le compte enregistre le paiement de trente francs à un chevaucheur du duc « pour acheter un cheval et lui monter, pour ce que il avoit affolé un sien cheval, en alant de Gand à Paris, querre les phisiciens du roy et les amener audit Gand, où Monseigneur avoit été darrenièrement malaides. (B. 1451.)

pour lui et un chevaul en alant du commandement de Madame de Monbar à Dijon pour y faire faire une celle neuve pour Marie de la Trémoille et une aultre foiz avec lui un varlet à cheval pour ycelle porter audit Monbar.

A Jehan le Roy aide de l'escuerie de monseigneur pour faire ses despens en alent de Dijon à Ostun et offrir à monseigneur saint Ladre d'Ostun ung ymaige de cire pour la représentation de feu Charles lors estant malade, pesant xii l. de cire que madame la duchesse y envoyoit.

D'autre part nous trouvons le cas d'un chevaucheur mis à la disposition du peintre Jehan de Beaumetz pour accompagner le convoi qui amène de Tournay à Dijon un groupe de piété.

A Jehan de Beaumer peintre et varlet de chambre de monseigneur, tant pour les despens que lui ses varlets et chevaux, Hennequin de Brucelles chevaucheur, iii charretiers et un chariot à vi chevaulx ont faiz en venant de Tournay à Dijon mener et conduire un grant imayge de Notre-Dame que mondit seigneur envoie sur ledit char audit lieu, comme pour un grand coffre pour mettre ledit ymaige, cordes à lyer et aultres choses ad ce nécessaires vi^{xx} l.

Pour montrer de combien de menus détails le service de l'écurie devait s'occuper au cours des voyages, nous croyons devoir rapporter quelques-unes des mentions contenues dans les escroes :

S'agit-il d'eau bénite offerte à la duchesse ou de messe chantée en sa présence, c'est le service de l'écurie qui paie les gratifications.

Au clerc du curé de Fontenay pour l'ieaue bénoite par commandement de mons., xvi s.

A i prestre qui a chanté messe devant madame, viii s.

Si la messe est chantée avec plus de solennité la gratification double :

Aux Cordeliers de Neelles qui ont chanté messe devant Madame, xvi s.

Si la chevauchée passe à Marigny à la fin de novembre, il faut chauffer l'église.

Pour ii chars de buche pour ardoir en leglise.

On ne laissait pas perdre les cendres; mais dans quel but les emportait-on, pour préparer de nouveaux feux ou pour « buer » le linge?

Pour i sac de cuir à mettre sendres à porter avec Madame.

Mais il fallait prendre des précautions pour ne pas mettre le feu, sinon, il y avait à payer les dommages :

A Jacquin Gauthier de Grantpuis pour ii lis une couverture deux paires de draps de lit et un tapis qui furent ars de feu darrierement en sa grange où les sommiers de monseigneur estoient logiés quant monseigneur fut darrierement audit Grantpuit, vi l. t.

L'écuyer d'écurie Jehan de Buxeuil est également chargé d'indemniser le propriétaire d' « un poulain à qui les lévriers de monseigneur le conte ont aujourd'huy mangié les cuisses darrière xvi s. » ou encore le père « d'un josne enfant à Brazey lequel les chevaux de monseigneur avoient blécié, ii fr. »

La duchesse oubliait-elle son manteau au gîte précédent, vite on dépêchait un exprès :

Pour le sallaire d'un varlet et d'un cheval qui a retourné de Troyes à Jully quarir un mantel de madame qui estoit oublié.

L'eau faisait-elle défaut dans la cuisine d'un château où la cour devait séjourner, on achetait un cheval pour aller chercher de l'eau à la rivière.

A Jehan de Nemur vallet de chambre de madame qui deus li estoient pour un sien cheval de poil noir que les maistres d'ostel de Madame ont prins et acheté de luy et ycellui mis à une charrette pour mener l'eau de la rivière en la cuisine du chastel de Monbar.

A noter également le transport de l'horloge portative que la duchesse tenait à avoir à sa suite. Messire Jehan l'Esperon cumulait avec l'aumônerie la charge de maître de l'horloge et quand la duchesse fait le pèlerinage du Mont-Roland et celui de Saint-Claude, les comptes nous montrent ce personnage précieux distribuant sur la route les aumônes de la princesse et se hâtant d'installer l'horloge dans chaque gîte :

Messire Jehan Esperon pour plusieurs menus frais pour son cheval, son varlet et pour l'orloige qu'il a fait en venant de Corbeil à Arras, tant pour faire porter ledit orloige que pour son hostelaige de lui et son varlet.

Pour faire porter l'orloige de mad. de Rouvre à Saint Claude et pour raporter ycelui audit Rouvre.

Ce pèlerinage à Saint-Claude ne laissa pas que de présenter certaines difficultés et certains dangers d'épidémie. On ne connaissait pas bien les routes et il fallut payer :

1 guide, qui guida les chariots de Madame.

1 guide qui a guidé Mlle Catherine d'Orgelet à Poligny.

1 homme de Moyrant pour aler à Barisel à Manez et ailleurs en plusieurs autres villes pour savoir si la mortalité y estoit.

Si les escroes et les comptes nous ont permis de retrouver les renseignements les plus circonstanciés sur les voyages de la cour ducale, ces documents ne contiennent que très peu de mentions relatives aux joutes

et tournois et encore ne s'agit-il que de déplacements et de séjours de chevaux.

1364. Monseigneur jousta (au coronement du Roy sur un grant cheval du comte de Henaut qu'il avoit presté à monditseigneur.

1369. Des joutes eurent lieu à Gand, à l'occasion du mariage du duc : « y jousta on par trois jours. » On y voit figurer « les grans chevaux à jouster du roy et « xx des grans chevaux et destriers du duc » (1).

Pour les despens de viii destriers, de viii vallez du Roy et de un mareschal à chevaul faiz en venant de Paris à Donze les Gand par viii jours, lesquels le Roy avoit envoyez à Monseigneur pour ce qu'il entendoit à jouster à Gand, les parties veues et visitées par les maistres dostel de Monseigneur xli frans xii s. xi d. t. ; pour les despenz desdiz destriers, varlez et mareschal faiz à Donze et aussi de deux autres varlez et ii autres destriers qui estoient aux seigneurs de Coucy et de la Rivière par dix jours, les parties veues comme dessus xxxvii frans ; pour autres despens desdiz dix varlez et destriers, dudit mareschal et de son cheval faiz en retournant dudit Douze à Paris, par acort fait par les maistres dostels de Monseigneur xlii frans. A Jehannin de Bar, chevaucheur de Monseigneur pour ses despens de lui et de son chevaul par xvi jours en alant de Gand à Paris querre lesdiz destriers, illec demourer pour les attendre et en retournant et conduisant de Paris à Donze par jour demi franc viii frans. Ausdiz viii varlez du roy pour don à eulx fait xl frans. Ausdiz vallez desdits seigneurs de Coucy et de Rivière pour semblable xv frans. Et a un voiturier qui a amené de Paris à Donze plusieurs pieces de har-

(1) Bernard Prost, *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne,* Paris, 1902, 1903, 1904. — Les Arts à la cour du duc de Berry, *Gazette des Beaux-Arts*, 1er octobre 1895.

noiz pour jouster xxx frans. Pour tout ii xxiii franz xii s. xi d.

A Philibert chevaucheur de monseigneur pour les despens de lui iiii varles et viii chevaulx cest assavoir iiii destriers et quatre chevaulx en alant de Paris à Gand ou mois de fevrier ccclxxvii mener yceulx destriers pour une feste qui y devoit estre, ouquel voaige il demoura et vacqua xii jours et demi tant en faisant ycellui voaige comme en demorant à Paris p. ii jours et demi pour attendre iii destriers que le roy devoit envoier à monditseigneur.

En 1378 le duc, en prévision du voyage qu'il devait faire à Remiremont afin de s'y rencontrer avec le duc d'Autriche pour traiter du mariage de sa fille Marguerite avec Léopold d'Autriche, ordonne à son peintre Beaumetz de peindre « plusieurs harnois de joustes pour le voiaige qu'il entendoit faire à Remiremont » et il expédie sous la conduite d'un maréchal et de dix valets « dix des grans chevaux de Dijon à Remiremont où monseigneur les envoia pour estre illec à certaine journée à laquelle monseigneur pensoit estre avec le duc dosteriche ».

1385. « Le duc fit faire une jouste aux nopces de ses enfants ; le duc de Bretaigne luy envoia ses grans chevaux. Les livrées du duc « estoient de vert et rouge ».

1390. Aux joûtes données à Dijon les lundi 14 et mardi 15 février en l'honneur du Roi Charles VI (1) le duc

(1) Le duc avait fait appel à ses peintres ordinaires pour décorer ses harnois de jouste et ceux de ses fils. Melchior Brœderlam est mandé en hâte à Dijon (janvier 1389). « A Melchior paintre dudit Monseigneur pour aler d'Audenarde à Dijon acheter certaines estoffes pour le harnoys de joustes dudit Monseigneur à la venue du roy en Bourgoigne darrenièrement. » De son côté Jehan de Beaumetz est chargé de la façon des devises en batture d'or « sur viii harnois de jouste pour Monseigneur le duc, pour messeigneurs le

avait fait venir « ses grants chevaux de jouste » au nombre de vingt et quand le Roi mit le pied dans l'enceinte réservée aux tournois, il reçut de Philippe le Hardi en signe de bienvenue deux magnifiques coursiers tenus en main par des écuyers d'écurie.

1402. Pour les noces de son fils Antoine (1) le duc fait venir à Arras un destrier de joute, un destrier de selle et quatre de ses grands chevaux « pour servir aux joustes des nopces d'Anthoine monseigneur que lors entendoit faire ledit seigneur ».

Il dut y avoir bien d'autres joutes dont le souvenir ne nous est pas parvenu, car bien rares sont les comptes dans lesquels on ne trouve pas de mention

comte de Nevers et le comte d'Ostrevant ses filz, et pour Monseigneur Philippe de Bar, pour cause de la feste des joustes derrierement tenues en la ville de Dijon pour cause de la venue du roy notre Seigneur en ycelle cest assavoir iiii harnois de sathin blans et rouges et iiii de veluyaux vermeilz, sur lesquels harnoiz les ouvriers firent plusieurs devises.

(1) Au mois d'avril 1401 Jehan Malwel a été mandé à Arras pour peindre des harnois de joute destinés au duc et à son fils Antoine de Bourgogne, comte de Rethel, lors des fêtes qui devaient avoir lieu l'année suivante, à l'occasion du mariage de ce jeune prince avec Jeanne de Saint-Pol.

Avec Malwel sont employés deux autres peintres du duc : Brœderlam et Huchon de Boulogne, ainsi qu'en témoignent les lettres et mandement ci-après :

« A Melchior Broderlam, paintre et varlet de chambre de Monseigneur pour bons et agréables services... ou fait des harnois de jouste qui furent faiz pour Anthoine Monseigneur pour la feste de ses nopces », 12 novembre 1401.

« A Maulouel et à Huchion de Boulogne, varlet de chambre et paintre de monditseigneur... pour le fait de certains harnoiz de joute, que ledit seigneur leur ordena faire pour lui et pour Antoine Monseigneur, son filz, pour les nopces dudit Antoine Monseigneur et de madamoiselle de Saint Pol », 25 novembre 1401.

concernant des commandes, des achats ou des paiements de harnais de joute ; mais au lieu de rapprocher les différentes mentions qu'on peut rencontrer comme fournitures d'armes et d'armures, de targes, d'écus, de selles, de brides et de trousses, il semble que pour montrer le duc Philippe le Hardi figurant dans un tournoi, il n'y a rien de mieux que de regarder les cinq grands sceaux équestres de ce prince qui ont été reproduits dans les gravures de l'ouvrage d'Olivier Vred sur les sceaux des comtes de Flandre (1).

Le sceau équestre est devenu d'un usage assez commun à la fin du XIII[e] siècle, mais on peut dire que les sceaux équestres de Philippe le Hardi méritent d'être classés parmi les plus beaux échantillons de l'art du graveur héraldique de la fin du XIV[e] siècle.

Le caractère général du type équestre est toujours un cavalier armé de toutes pièces, brandissant son épée et galopant, le plus souvent à droite. Dès les premières années du XIII[e] siècle, il s'est fait dans le type du sceau équestre une importante modification, le cheval se caparaçonne et se couvre d'une ample housse à larges plis flottants. Presque aussitôt cette housse reçoit les armoiries. Dès lors le type est complet et fixé, c'est celui d'un cavalier dans l'attitude du combat, et, en effet, les sceaux du XIV[e] siècle donnent une idée assez juste de l'entrain et de la pompe des tournois.

Le sceau équestre appendu aux lettres de concession d'armoiries octroyées par Philippe le Hardi à la

(1) Sigilla comitum Flandriæ, cum expositione historica Olivari Vredi. Brugis Flandorum. Anno 1639, p. 63 à 70.

ville de Dijon (22 septembre 1391) est un sceau équestre aux armes, représentant le duc qui se détache sur un champ fretté de Flandre, d'Artois et de Rethel, portant en relief les écus de Bourgogne-Comté, Artois, Flandre et Rethel (1).

Le duc galope à droite sur un cheval revêtu d'une housse et d'un caparaçon écartelés de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne, portant un frontail cimé d'une fleur de lys, on n'aperçoit que le mors de la bride, les rênes sont recouvertes d'étoffe, les arçons de la selle sont apparents, l'arçon postérieur est orné des armes ducales. Le cavalier, tenant la bride de la main gauche dont l'avant bras porte l'écu écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne, brandit une longue épée de la main droite revêtue d'un gantelet; il porte une cotte de maille recouverte d'un pourpoint également écartelé à ses armes, des braconnières, des cuissarts, des genouillères, des harnais de jambe, il a la tête coiffée d'un heaume à visière cimé d'une fleur de lys et entouré d'un turban Bour-

(1) S : Phi : filii : regis : francie : duc : burgodie : coit : fladrie : artesii : Z : burgodie : palatini : dni : d : salinis : coit : regitesten : Z : dni : masclie.

Sigillum Philippi, filii regis Francie, ducis Burgundie, comitis Flandrie, Artesii et Burgundie, Palatini, domini de Salinis, comitis Regitestensis et domini Masclie.

CONTRE SCEAU

SANS LÉGENDE

L'écu de Bourgogne moderne, écartelé de Bourgogne ancien,

gogne ancien avec pendant Bourgogne moderne ; ses pieds armés d'éperons à molettes chaussent des étrivières de cuir apparentes par dessus la housse.

Tel avait dû paraître Philippe le Hardi lorsqu'il jouta aux fêtes du sacre de Charles V et tel nous pouvons nous représenter avec des variantes dans les harnais le comte de Nevers joutant avec le comte d'Ostrevant et Philippe de Bar, le 14 février 1390, devant Charles VI dans l'enclos de Saint-Etienne, à Dijon.

timbré d'un heaume cimé d'une fleur de lys et accosté des quatre écus de Flandre, d'Artois, de Bourgogne-Comté et de Rethel. Dans le champ les lettres PM. MP.



Ce contresceau se trouve souvent apposé seul sur des mandements de paiement de gages ou de gratifications à des écuyers de l'écurie ducale.

CHAPITRE TROISIÈME

Logement et nourriture des chevaux. — Haras. — Soins vétérinaires. — Maréchalerie. — Réparations d'équipages et de harnais. — Articles d'écurie.

Le mot d' « escuerie » ne se trouve jamais employé dans les comptes pour désigner le bâtiment destiné à loger les chevaux, qu'il s'agisse des écuries de l'hôtel de Flandre à Paris ou des écuries du château de Rouvres en Bourgogne, les chevaux sont installés dans les « estables ».

Il ne paraît pas possible de rétablir, au moyen des documents à notre disposition, la forme et les dimensions de ces étables, qui devaient cependant être assez importantes, ne fût-ce que pour loger les chevaux de corps du duc, de la duchesse et de leurs enfants. Tout porte à croire que ces étables étaient loin d'être installées avec luxe, et, quand les princesses se contentaient dans leurs chambres de jonchées d'herbes en guise de tapis, leurs chevaux n'avaient point une litière fraîche renouvelée chaque jour, pas plus à Paris qu'à Rouvres.

Quand l'étable était en trop mauvais état, le duc ordonnait des réparations sous le contrôle du service de l'écurie.

Je Aymon Thomasse, escuier d'escuerie de monseigneur le duc de Bourgogne certiffie par ces présentes que par l'ordonnance de monditseigneur Oudinet charpentier demourant à Paris a fait et délivré les parties qui s'ensuivent c'est assavoir : vingt et six barres chacune de neuf piez de long et un rathelier de vingt cinq piez, viii postences à soustenir ledit rathelier, deux cens de boucons à mettre parmi ung huys neuf de huit piez et demi de long et de cinq piez et demi de large, lesquels ont été mis et assis es estables estans en lhostel de Flandres seans à Paris, appartenant à monditseigneur. Item a fait hoster tous les fiens estant es estables dudit hostel ouquel sont à présent les chevaulx de lescuerie de mondit seigneur. Le xvi jour de février lan mil quatre cens et deux.

A Jehan Henry maçon demourant à Paris pour avoir fait plusieurs reparacions es loges oudit hostel d'Artois qui sont assis sur les estables aux chevaux devers ladite rue de Malconseil.

Cette mention permet-elle d'avancer que des logements étaient réservés au-dessus des étables pour les valets chargés de garder et de soigner les chevaux?

A Dijon les étables de la basse-cour du palais ducal (1) n'étaient pas toujours suffisantes et force était de louer des bâtiments dans la ville et de les faire aménager en écurie :

(1) Les écuries du palais ducal à Dijon étaient situées sur l'emplacement où Louis XII élèvera en 1511 le palais du Parlement; elles devaient être de construction assez soignée, puisqu'une partie des bâtiments est transformée au cours de l'année 1387 en atelier de sculpture pour J. de Marville.

« En lostel où demeure Jehan de Marville, ouvrier et varlet de chambre de Monseigneur pour mettre ou toit des estaubles ou souloient gesir les chevaulx de messire Guy de la Tremoille, Seigneur de Sully, esquelles sont les ouvreurs dudit Jehan et autres qui ouvrent en la sepulture et besongne de mondit seigneur. B. 4429.

A frère Guillaume de Blancourt moine de l'abbaie de Morimont pour le louage de lostel de Morimont à Dijon pour certain temps que les palefroiz de madame la duchesse y ont esté loigiez . . . . xx frans

Pour faire mener i rastelier de la basse court jusques à Morimont pour les chevaux. . . . . xx d.

xxi pièces de bois mené à Morimont pour les estables.

Thomas de Sombresse pour plusieurs ouvraiges de charpenterie par lui et ses varlez faite pour les chevaux de madame et pour plusieurs pièces de bois . . . . . . vii l. x s.

Il semble qu'il n'y avait dans ces étables aucune stalle pour séparer les chevaux et que les bat-flancs se composaient de simples perches attachées aux solives avec de la corde :

xii toises de corde à lier les perches dont les chevaux de la litière sont emperchiez.

Aussi constatait-on « morsures de dens, ruers de pieds et autres bataillements ».

Les granges à fourrage n'étaient pas toujours à proximité des étables et on devait voir les valets de l'écurie venir de la porte aux Anes à la place du Morimont en portant sur leur dos les bottes de foin et de « feurre » (paille).

A la femme de feu Demongeot Esclairie de Dijon qui deus li estoient pour le louaige d'une sienne grange assise à Dijon vers la porte es Asnes prinse de lui pour mettre la garnison des foins de mondit seigneur par les maistres de son hostel pour un an commençant à la feste Saint Jehan-Baptiste ccclxxiii, fenissant à ladite feste ensuivant ccclxxiiii, duquel louaige monseigneur a mandé ycelle être paiée pourveu que ladite grange fust mise en état de ce qui deu lui seroit et laquelle a esté visitée par maistre Belin, maistre charpentier de monseigneur qui ycelle a trouvé en bon estat.

Un autre dépôt de foin se trouvait à l'autre extrémité de la ville

Pour le louaige de sa porcion dune grange que elle a à Dijon sur la rue de Suzon près de la maison de Clereveaux pour y mettre les garnisons de foins . . . . vi frans.

En 1376 la garnison de foin provenait des prairies de Rouvres.

Foin pour mener à Dijon en une grange ou lon ay ordonné à mettre le foin de garnison de monseigneur qui est près de Clarevaulx.

Au château de Rouvres, les étables étaient construites dans la basse-cour, on distinguait les « estaubles de monseigneur, madame, monseigneur Guy de la Trémoille et autres estaubles » entre autres les « estables de Beaupère », le confesseur de la duchesse. Ces bâtiments avaient sans cesse besoin de réparations, on fait « rapparoiller les maingeures et les rasteaulx des estaubles de monseigneur estant en la basse court dudit chastel » « recouvrir les granges ou lon met le foin de monseigneur à Rouvre », « rebouchier plusieurs gouttières qui estoient survenues es granges du foin ».

La domesticité qui fréquentait la basse-cour paraît avoir été peu soigneuse et peu disciplinée, ainsi qu'en témoignent les deux mentions suivantes :

Pour une serrure toute neuve en la grange du foin que les paiges de la court avoient dépechié celle qui y estoit.

Une clôture de paux et verges entour la grange du foin pour ce que quand len enmene le foin en ycelle grange les bestes et les gens gastient et empourtient ledit foin à grans braciés.

Ces détails d'un intérêt très relatif n'ont pour objet que de montrer comment on peut se figurer les étables à chevaux du château de Rouvres en entrant aujourd'hui dans la cour de quelque exploition rurale dans ce village, et encore est-il certain que le moindre cultivateur de nos jours prendrait plus de précautions pour la salubrité de ses écuries que les écuyers de Philippe le Hardi.

Au mois de mai 1377 on avait laissé dans les étables une telle quantité de fumier qu'il fallut prendre des manœuvres supplémentaires « pour traire et getier hors des grans estaubles de monseigneur qui sont en la basse-cour du chastel de Rouvres tout le femier estant en ycelles parceque pour la force et chaleur dudit femier les chevaulx ny poient rester pour force de chaleur ».

L'année suivante « y avoit si grant tas de fiens que chevaulx ny poulvient entrer ne saillir et que li degoust dudit tas de fiens courroit parmy lesdites estaubles par dessoubz les chevaulx » et on a pris un voiturier « qui a menez et charroies lesdiz fiens fuers de la basse-cour du chastel de Rouvres et mis de costé la grange du foin, quar li aue et li desgoutes des dis fiens cheoit es dictes estaubles et ne povoit len faire litiere dessoubz lesdiz chevaulx en maniere que iceux chevaulx ne fuissent tousiours en lordure. »

On se décide enfin à faire quelques travaux pour empêcher l'eau de descendre dans les étables « pour un crot que on a fait emmy la basse-court du chastel pour couler liauhe dedans qui aloit es estaubles quand il faisoit gran pluyes ».

La basse-cour n'était cependant séparée des ter-

rasses du château que par une simple clôture de haie sèche que la duchesse avait dû commander dans un mouvement d'impatience quand des chevaux des étables lâchés pour aller à l'abreuvoir avaient piétiné ses terrasses.

Pour avoir fait une soif au devant des estables pour le péril des chevaux qu'ils n'entraissent dedans les terraulx et fut par le commandement de bouche de madame.

Si le logis des chevaux dans les dépendances de l'hotel ducal ou du château était aussi peu confortable que nous le représentent les renseignements assez rares que nous avons trouvés, tout porte à penser que les étables des hôtelleries et des particulièrs dans lesquelles on dispersait les chevaux des officiers de la suite et des chariots n'étaient pas mieux organisées et que le curé d'un petit village chargé d'héberger le confesseur, son compère, son varlet et leurs trois chevaux, quand ils ne se servaient pas du chariot, ne devait pas avoir dans sa cure souvent bâtie en torchis et recouverte en chaume, une étable bien spacieuse.

S'ils étaient plutôt mal logés, les chevaux de l'écurie de Philippe le Hardi étaient-ils toujours bien nourris ?

La nourriture du cheval était au XIVe siècle ce qu'elle est encore de nos jours en Bourgogne : avoine, avoine et orge mélangées, foin et paille.

La distribution journalière de l'avoine s'appelait la *livrée* des chevaux, c'était la ration d'entretien en sus de laquelle quelques chevaux, dans des circonstances déterminées, recevaient une ration supplémentaire appelée *surcrois*.

Une bonne partie des garnisons d'avoine et d'orge était prélevée sur les redevances des châtellenies et des domaines du duc les plus voisins de la route qu'on suivait, ce qui n'empêchait pas qu'on en achetât des quantités considérables, quand encore cette avoine n'avait pas été offerte en présent.

Au mois de novembre 1385, le service de l'écurie de la duchesse étant à Dijon reçoit de l'avoine du receveur de Verdun et

livre lou du bichet mesure de Verdun xv chevaux par tout le jour, et de l'emine mesure de Dijon xviii chevaux et livre lou de l'émine les ii pars avoyne et le tiers orge, xiv chevaux.

Pour déterminer la livrée, il faudrait pouvoir connaître les innombrables mesures de capacité usitées sur la route : muids, setier, minot, émine, bichet, boisseau, quartaut, quarteranches et surtout pouvoir les comparer.

A Corbeil un setier on donne la livrée à 16 chevaux, à Senlis le setier est distribué à 12 chevaux, à Compiègne à 3 chevaux, à Nesle à 4 chevaux.

A Dijon l'émine fournit la livrée de 48 chevaux, à Auxonne l'émine ne suffit que pour 32 chevaux.

Huit émines et quatre boisseaux d'avoine, mesure de Saint-Jean-de-Losne font à la mesure du grenier de Rouvres six émines et quatre quarteranches.

Pour arriver à connaître la valeur de la livrée, nous avons établi nos calculs sur la capacité de l'émine de l'avoine à Dijon qui était le double de la capacité de l'émine de blé, mais à même valeur. L'émine de blé de Dijon correspondant à 240 litres, l'émine d'a-

voine était de 480 litres, qui se divisait en 16 quarteranches de 30 litres. Comme de l'émine de Dijon on faisait la livrée de 48 chevaux, il s'ensuit que la livrée ou ration d'entretien était de 10 litres d'avoine. Quand on se trouvait dans l'obligation de faire la livrée en orge seulement, cette livrée était de 12 litres; et en avoine mélangée d'un tiers d'orge la livrée était de 10 litres 2/3.

Le supplément désigné sous le nom de surcrois devait avoir une valeur invariable répondant à la capacité de la corbeille qui servait à distribuer l'avoine, ce qu'on appelle encore de nos jours, dans certaines auberges qui en ont conservé l'usage, le picotin. Ce supplément était proportionné non seulement à la taille et au poids du cheval, mais encore à la somme de travail qu'il avait fournie ou qu'il avait à fournir. La distribution avait lieu trois fois par jour, le matin, « à la disnée » et à « la souppée ».

Le 21 mars à Noyon et à Nelles.

Pour la disnée de cx chevaux, pour chacun viii d.
xlv setiers d'avoyne mes. de Neelle de laquelle on a livré pour la souppée de xlix chevaux et fait lxiiii surcrois, et délivre lon du sextier, dicte mesure de Neelle, ii chevaux.

Le lendemain à Peronne.

lxx sest. d'avoine mes. de Peronne, délivré à vi^{xx} chevaux et fait iiii^{xx} et ii surcrois et délivre l'on du sestier à iii chevaux.

Ainsi à la dernière distribution du soir on a donné soixante-quatre suppléments à quarante-neuf chevaux, et le lendemain qui précédait un séjour, on ne donne

plus pour toute la journée que quatre-vingt-deux suppléments pour cent vingt chevaux.

Il arrivait quelquefois que les fourniers de l'Écurie ne fournissant pas [illegible] l'avoine [illegible], on donnait alors aux chevaux des gerbes d'avoine.

Pour les gerbes d'avoine pour les chevaux de manège.

L'avoine était distribuée aux chevaux dans les mangeoires [illegible]

[illegible]

[illegible]

L'Écurie consommait également une grande [illegible]

[illegible]

Lorsque la [illegible]

de transport étaient compris le plus souvent dans le prix d'achat, ce prix s'appliquait à la voiture qui était estimée à vue par des gens du pays :

iiii charettes de foin ensemble la voiture prisiés par plusieurs bonnes gens jurés de la ville lxxvi s.

Si au contraire on prenait la paille à proximité de l'étable, le compte a bien soin de mentionner qu'il n'y a pas eu de frais de transport.

Une charette de foin sans voiture ii s. vii d.

On achetait également au tas.

i tas de foin prisié par l'hote de la Coupe et l'hote du Cine de Corbeil iiii l. xvi s.

Le foin devait être assez souvent pris dans le tas ou sur la charrette et mis dans les râteliers à la main ou à la fourche, cependant les escroes mentionnent des dépenses de bottelage et des distributions de foins à la botte.

Pour i tas de foin, lequel fut porté le jour précedent en plusieurs estables et mis ez rasteliers, ledit foin prisié par les jurés de la ville de Saint-Claude.

Le boteleur pour son salaire quil a botelé vi c. de foin vi s.

Pour son salaire qu'il a botelé le foin par ii jours, par jour xx d.

ii milliers de boteaux de foin, le cent xiiii s.

Et ont eu par jour et par nuit chascuns troix boteaulx de foin que lon fit faire pour la garnison de la venue du roy qui lors devait venir en Bourgonigne et d'autres foins amenez de Monbar et d'Aisey.

Il paraît bien, d'après cette mention, qu'il y avait

par vingt-quatre heures trois distributions tant de foin que d'avoine.

La paille dénommée dans les escroes « feurre » ne semble pas avoir exclusivement servi à faire la litière des chevaux, quand on se donnait la peine de la botteler, c'était sans doute pour la mettre dans les râteliers quand elle était rare et chère, et alors on remplaçait la paille par des herbes de mauvaise qualité pour faire la litière.

Pour x charretées destrain pour faire littiere, chacune charretée iii gros pour ce que les feurres se vendoient plus qu'aux autres années.

Mais comme la paille bottelée ne se conserve pas indéfiniment, le maître de la chambre aux deniers avait soin de faire vendre les bottes de paille demeurées en magasin.

De plusieurs bottes de feurre demourées à despencer des garnisons que lon avoit fait à Pontoise ou mois de janvier iiicccc et deux, lesquels feurres avoient esté prins et menés illec pour ce que lon cuidait que Monditseigneur y dut aller et en la compagnie de Monseigneur le duc d'Orléans pour vooir les estats des receveurs et grenetiers de ce reaume.

La paille n'était pas toujours abondante, et comme il en fallait aussi bien pour coucher les gens que les chevaux, le service de la Fourrière ne dédaignait pas d'en accepter à titre de présent, « de présent des bonnes gens de Quingey vi charrettes de feurre ». Il est à présumer que quand les chevaux avaient dans leur râtelier des foins de qualité inférieure qu'on était obligé d'« essaler » avec « deux salynons de sel »

pour les rendre plus mangeables, ils attaquaient leur litière de paille.

Tous les foins consommés ne provenaient pas d'achats, une certaine quantité de ces fourrages était récoltée dans les propriétés ducales.

Au chatelain de Rouvres pour faire faucher fener et amasser toutes les herbes des prés de mondit seigneur estant en la chatellenie de Rouvre par mandement de madame,

ou encore dans des prés voisins dont on achetait la récolte.

A Jehan Petit varlet de Fauverney qui deus li estoient pour la tonsure de xiiii septures de prey assis dessoubz Fauverney prinses de lui es fenoisons de l'an iiii^{xx} par Demoingin de Valeroy, chastellain de Rouvre pour convertir en la despence de monseigneur et de madame . . . . xii frans.

A frère Jehan de Gillans maistre de lospital de la chapelle aux Riches, v septure i quartier. . . . . v fr. iii gros

A l'abbé et couvent de Cisteaux . . ix septures, ix florins

Ces fourrages furent menés à Dijon.

A Jehan Robelot de Rouvre pour le charroy et menaige de iiii^{xx} charretées de foin quil a fait mener à ses despens de Fauverney et des villes dillecques environ en la ville de Dijon pour la despence de lostel de monseigneur et de madame . . . . xx frans

La fauchaison des prés n'était pas sans entraîner quelque maraudage et les châtelains se voyaient dans l'obligation de faire garder le foin fauché pendant la nuit.

A Estiennot Tunel sergent du chastellain pour garder de nuit lerbe du pré qui a esté fauché ceste année pour les poulains de madame pour chacun soir une pinte de vin.

Les poulains dont il est ici question avaient été mis au pré et l'extrait ci-après du compte de la châtellenie de Villaines pour l'année 1385 indique quel était alors leur régime :

Pour quatre grans polains lesquels madame envoya à Villaines par Roubert Guérin pour les gouverner et garder pour lesdiz quatre polains dès le premier jour d'août ccc iiii^{xx} et quatre inclux quil ont mangié par jour et par nuit et jusques au xxe jour de may ccc iiii^{xx} et v excluz qu'ils furent mis à lerbe pour paistre en certains lieux es pres jusques au xie jour de juillet suivant et a de ce jour remis au foin jusques au premier jour de Novembre suivant que madite dame donna à ma dame de Belueux deux desdiz polains.

Et ont paissu lesdiz polains... et ont eu chacun jour quand ils venoient après la matinée jusques au vespre que lon les ramenoit au prex (1) et pour la nuit, chascun ung boteaul demi.

Ces poulains était donc ramenés à l'écurie pendant la grande chaleur du jour et pendant la nuit, car s'il fallait garder la nuit le foin fauché, à plus forte raison eût-il était imprudent de laisser au clair de lune les poulains dans les prés. Ces animaux devaient être habitués à se rendre en liberté de l'écurie au pré et vice versa, sauf un de caractère difficile.

Pour une bride pour un grant polain que l'on ne povoit tenir sans bride.

Les jeunes chevaux que la duchesse envoyait ainsi à Villaines après leur sevrage n'y arrivaient pas tou-

(1) Les prés des domaines ducaux étaient l'objet de soins bien entendus. « A Jacot le layvier, pour estauper et abreuver tous les prez de Duysme, marchief fait ad li en taiche iiii groz » B. 4649.

jours dans de bonnes conditions, et au lieu de les mettre au pré, il fallait leur donner de l'avoine pour les remontèret du foin à satiété.

iiii sextiers avene bailles a plusieurs foiz pour donner à yceulx poulains quand lon les amena pource qu'il estoient si chétis quil ne se pouvoient soutenir.

Pour foin despence pour iceulx ix poulains par jour par nuit tant quil en ont pehu mangier.

Ce qui ne les empêcha pas d'être malades et d'avoir besoin de nouvelles rations d'avoine

qui a esté donnée ausdits poulains a plusieurs fois qui estoient malades.

Les chevaux étaient généralement abreuvés à la rivière la plus proche où les valets les conduisaient au moyen de bridons spéciaux.

Pour xvi brides par lui délivrées en son escuerie pour mener à leaue les chevaux de monseigneur le duc au pris de x s. p. la pièce.

Cependant il est à présumer que par les grands froids, quand les rivières étaient gelées, les chevaux recevaient l'eau à l'écurie, on faisait même chauffer cette eau (1).

Saichent tuit que nous Jehan Nicot et Hancelin Dotheriche palefrenier de Monseigneur le duc de Bourgogne certiffions à tous par ces présentes que Pierre Fourquot demorant à Juilli le Chastel a charroies et livres dedens les estables des grans chevaux de monditseigneur estans à son

(1) Les chevaux abreuvés à l'écurie recevaient leur eau, comme leurs voisines « les vaches de Jehan Monseigneur », dans des « soillots, sanz couvercle, pour les abreuver » fabriqués et ferrés par un tonnelier de Dijon. (B. 1435.)

séjour dudit Juilli douze voitures de bois pour chauffer les eaues d'iceulx chevaux... xxiiii jour de décembre lan mil iiii^c et ung.

Quel était le prix de revient de la nouriture journalière d'un cheval de l'écurie ducale sans ration supplémentaire ? La nourriture des chevaux était, autant que possible, fournie par l'écurie et distribuée chaque jour aux valets et aux pages qui avaient droit à cette distribution. On employait à cela les garnisons d'abord, puis les dons offerts et enfin les achats d'avoine et de foin faits sur les marchés et dans les greniers des localités traversées. A défaut de ces ressources, les hôteliers étaient chargés de la nouriture à raison de 2 sols parisis par jour et par tête de cheval, 8 deniers pour la disnée et 16 deniers pour la souppée, ce qui laisse 8 deniers pour le repas du matin, la distribution de la fin de la journée pour le dernier repas et la nuit était donc double des deux autres distributions.

Depens de vi chevaux pour le char de mademoiselle, pour chacun cheval ii sols.

L'oste de mad. à Verberie pour la disnée de vii^xx viii chevaux tant de madame, de ses officiers comme chevaux de prinse, pour chacun cheval vi d.

A l'hote de Saint Georges pour la souppée de xviii chevaux pour madame de Sully, comprins les vi chevaux de son charriot par cheval xvi d.

En monnaie de nos jours l'entretien journalier d'un cheval était donc au XIVe siècle de 2 fr. 50 à l'auberge ; c'est à peu de chose près le prix payé actuellement.

En 1385 à Dijon l'émine d'avoine valait . . 2 l. t.
id. l'émine d'orge. . . . 46 s. 8 d. t.

soit en monnaie de nos jours 9 fr. 30 et 9 fr. 70 l'hectolitre.

Le foin valait 30 s. t. la charrette et la paille 6 à 7 sous, soit en monnaie de nos jours, 30 francs et 6 à 7 francs.

Il était donc beaucoup plus onéreux de nourrir les chevaux en voyage que de les nourrir dans une résidence ducale, où le prix de revient n'atteignait même pas un franc par jour.

Pour compléter la série de nos renseignements, nous donnons ci-après quelques extraits des comptes de la châtellenie de Brazey qui nous amèneront à fournir des détails assez circonstanciés sur l'hippiatrique, la maréchalerie et ce qu'on appelle aujourd'hui les articles d'écurie.

Despence faite pour les jumens, poulains et haras de madame la duchesse.

Humbert Simonnot de Brazey est par lettres du 26 juin 1386 institué « garde des jumens et pouloins » à charge « de tenir avec lui à ses despens ii valles pour garde desdites jumens et faire charroier feurres nécessaires pour leur gouverner et faire lectiere nectoier leurs estaubles » et aux gages de « xxx frans » par an.

Parmi les dépenses on relève des paiements faits :

A Jehan le courdier de saint Juhan de loone pour plusieurs pieces de cordes, tant chevestres comme empoiges et empastures pour lesdictes jumens et aussi pour graille corde pour baigner lesdictes jumens en leaune après faire saillir ycelles et pour iii chevestres gros et retors pour les iii coursiers qui ont esté envoyés à Brazey pour saillir ycelles jumens.

A Monot le mareschal de Brazey qui a visité lesdites jumens et poulains de plusieurs malaidies qui leur sont survenues tant pour morseures de dens et ruers de piez quelles ont fait lune à l'autre comme pour autres bataillements.

Pour la façon d'un tranal à ferrer chevaux ix fr. vii gros.

A Guiot Poissonnier demorant à Dijon espicier pour plusieurs oingnemens pour garir lesdictes jumens qui estoient malades de la roigne et grathe, par lesquelz oingnemens ont esté garies xx pièces dycelles jumens et les aultres sont mortes excepté une tant seulement qui est encoire malade, laquelle ledit chastellain fait tenir à part pour cause de ce que les aultres nen antichaut arries.

Au garde des jumens pour i robe au lieu de la sienne quil avoit gastée et usée en oingnant et frautant lesdites jumens des oingnemens et autres graices.

Pour les despens des valles des paulefrois de madame la duchesse qui venèrent à Brazey le venredy après Pâques charnelz et admonèrent iii chevaulx estaulons pour estre aveo les jumens de madite dame, et ainsi ont demeuré lesdiz iii chevaulx audit Brazey ii^c^ i jour, lesquelx valles ont eu pour la nécessité desdits chevaux xii emines d'avene mesure dudit Brazey, du foin de garnison tout à leur volenté sans compte, xv charretées destrain pour faire littière, vi livres et demi de chandoilles pour visiter et gouverner par nuict yceux chevaulx, iiii livres doinguent pour oindre les jambes à iceulx, iiii pintes de mielz, vi pintes de vin aigre et xxiv piez ferrez esdits chevaux.

La jumenterie avec sa grange à foin était installée dans la basse-cour du château de Brazey attenant à la rivière qu'on traversait sur un pont fermé par une porte.

Pour avoir fait tout à neuf une grant porterie double en la basse-court ou gisent les jumens de madame à l'entrée du premier pont de ladite basse-court.

En été les juments passaient la nuit dans cette basse-cour.

En la séparacion de soiz de la basse-court en laquelle gisent les jumens et pouloins par nuit ou temps destey.

Et quand elles étaient à l'écurie, la porte était fermée par une barrière à claire voie.

Pour faire ung roillis de bois de verne devant la grant estable des jumens et pouloins.

Les juments recevaient des rations de foin et d'avoine quand elles n'étaient pas au pré, mais les étalons étaient gardés à l'écurie.

D'un coursier estaulon qui estoit communement servi à l'estauble senz pasturer, auquel estoit ordonné de provende pour chacun jour i quart de boisseau davene.

On donnait également une provende spéciale aux juments qui avaient mis bas :

Pour ix jumens qui ont poulené en lan de ce compte ont eu chacune i boisseau davoyne.

En 1396, par suite sans doute d'une inondation qui avait gâté les prés de Brazey « les juments et poulains furent envoyés à la Perrière parce que le foin dudit Brazey fut gasté ». On y envoya également les deux étalons du 12 avril au 1er mai. Le foin et la litière étaient fournis par le châtelain de la Perrière et l'avoine était envoyée de Brazey.

Ce déplacement ne dura que quelques mois ; quand les prairies de Brazey eurent été remises en état et qu'on eut fait des réparations, à la « rivière sur laquelle sont assis les prés », le haras fut ramené à Brazey.

Les juments n'étaient pas confinées dans les haras,

on en trouvait également dans les convois, mais plutot attelées que montées.

Item pour les chars des juments.

Ces juments dans les convois étaient quelquefois cause d'embarras :

A lui pour ses despens quil est alez de Corbeil à Conflans pour ensoter une jument qui la est demorée du commandement de Guiot d'Orges.

Et quand le terme de la gestation approchait, on laissait la jument en quelque lieu sous la garde d'un valet. On en faisait d'ailleurs autant pour les bêtes malades.

A maitre Jehan Fournier de Semur qui deus li estoient pour deniers par lui paiés, pour les despens dun chevaul que monditseigneur avoit laissié à Clermont en Auvergne quand il y fut darrier, liquel cheval estoit malade, et aussi, pour paier le mareschaul qui lavoit visité...

A Tenenete dite la dame de Moires bourgoise et hostelliere de Troies qui deuz li estoient pour les despens de dix sommiers de monseigneur demorés malades en son hostel à Trois pour xxxvi jours commençant le lundi avant Noel ccclxxiii, fenissant le lundi après saint Vincent ensuivant tout incluz à ii s. viii d. t. pour jour et pour les despens de un varlet qui garda lesdis sommiers à ii s. t. pour jour.

Les maréchaux étaient en même temps droguistes et vétérinaires :

A Jaquemart le mareschal demourant à Arras qui deus lui estoient pour v^c de fers fournis de cloux, le fer xii d. Pour ii sommes de cloux, la somme xii frans. Item pour une livre de sanc de dragon pour garnison ii fr. Item pour un quarteron de halen v. s. p. Item pour une livre de mine iiii s. p. Item et pour une livre de vert de grise iiii s. p.

lesquelles parties ont esté bailliées et délivrées par ordonnance de monseigneur à Denizot son mareschal.

A Jehan de Pons, mareschaut de monseigneur, pour les despens d'une des haquenées de madame la duchesse quil a tenue du commandement de monseigneur en son hostel à Villiers le duc pour la guérir dune maladie quelle avoit es jambes depuis le xxiiii jour de janvier darrier passé jusques au darrier jour d'avril ensuivant pour iiii^{xx}xvii jours et aussi pour les despens dun varlet qui par ledit temps a gardé ladite hacquenée et pour les oingnemens qui pour la garisson d'icelle ont esté nécessaires. . . . . . . xxx frans

Les escroes ne nous donnent pas seulement la liste des médicaments curatifs, ils nous indiquent également les soins et les remèdes préventifs.

C'était une habitude constante d'emmieller les pieds des chevaux avec un mélange de miel, de fleur de farine et de bran; et souvent à la suite d'un voyage on emmiellait toutes les bêtes du train par mesure générale. On consommait aussi beaucoup de vin pour le même usage et les escroes de l'Echansonnerie ne manquent pas d'enregistrer la somme de vin dépensé pour laver les pieds des chevaux.

iii pintes de miel, pour fleur et bran à faire l'esmielure dessus dicte.

i muys et vii sestiers de vin pour les enmiesleures.

Ces précautions n'empêchaient pas toujours les accidents.

A Guelphe palefrenier de monseigneur qui deus li estoient pour un roncin de poil fauve lequel a fait pieds nuefs à Marigny en Champagne et illec demeura comme mors et affolez en faisant certain voiaige que il faisoit du commandement de monseigneur.

Les « apothicairies » se composaient de drogues dont les principales étaient outre les onguents et liniments chauds et froids « la tormentine, la drante, l'huile lorin, la couperose, le vert de gris, la senagre le cumin, le sang de dragon, l'aloes (1).

Pour iii lt de sénagre, la lit. ii s.

Une boiste tourmentine, une boiste drante et ii pintes vinaigre xii s.

iiii lt d'oint pour les chevaux.

vi pintes de vinaigre pour les chevaux malades iiii s.

Une once de sanc de dragon pour les chevaux de monseigneur le comte.

i lt d'huile lorin ix s.

ii lt de verdegris, i lt de couperose, iiii ouches de sanc de dragon et daloens, pour tout xv s.

On trouvait certainement les onguents préparés, comme de nos jours on peut se procurer les topiques recommandés.

Une boiste dongnement pour guérir les piez à ii haquenées de madame vi s.

Ces onguents s'appliquaient soit à froid, soit à chaud.

Ongnement chaut pour chevaux malades.

Quand l'onguent manquait, on puisait dans la boite à graisse.

xxiiii lt d'oint pour les charios et les chevaux blechiés xxiiii s.

Les maréchaux connaissaient également l'emploi du feu et les incisions.

(1) Térébenthine, guimauve, huile de laurier, sulfate de zinc, acétate de cuivre, moutarde, plantes officinales.

Deux escus qu'icelluy Fouquet bailla à ung maréchal à Chartres pour avoir donné le feu à ung des destriers.

A un mareschal demourant à Bonnelle pour don a lui fait par monseigneur de grace espécial pour ce qu'il avoit osté un sure à une des haquenées de monseigneur . . . . i fr.

Enfin les écuyers avaient aussi recours à l'intervention de saint Eloi (1).

Pour offrir et faire les offrandes des chevaux de monseigneur devant monseigneur saint Eloy le jour de la feste . . . . ii fr.

Malgré les précautions « pour les despens desdicts cinq chevaux en les amenant de Paris à Chartres tout bellement afin quils ne feussent pas gastés pour ce quils estoient trop gras » quelques chevaux périssaient ou devenaient seulement bons à abattre.

On les donnait pour Dieu aux pauvres qui en mangeaient la chair; l'hippophagie n'est pas en effet d'origine récente, le boucher du duc, Aubin Cousin, en 1375, achète au maréchal du duc un cheval hors d'usage.

De la vendue de un cheval vendu par Denisot le mareschault de monseigneur à Ami Bernart et à Aubin Cousin pour ce... iiii frans.

S'agissait-il d'un cheval mort on vendait sa dépouille pour la peau :

En recompensation dun cheval quil a eu mort et affolé ou service de monditseigneur lequel cheval avoit rompues les ii jambes et le donna à maistre Huet le mareschal de-

(1) Le 29 août 1364, « messire Jehan de Groslée, chevalier, vendit à Monseigneur le duc une relique du bras saint Eloy iiii^{c} fr. d'or ».

mourant à Dijon lequel le vendi pour en prenre la peau à Jehan le feure pour le prix de v s.

Aux haras de Brazey, il semble que le garde des juments faisait lui-même l'office d'équarrisseur et le châtelain vendait les cuirs.

Pour la vendue dun cuyr dun cheval appellé genet qui a longuement esté à Brazey estaullon avec les jumens iii gros.

De la vendue de xx cuirs de jumens et poulains mors lesquels estoient de petite valeur pour ce quils estoient mors de la roigne et grathe et ne les vouloient acheter les tanneurs.

Ces cuirs furent vendus 22 gros à un bourrelier de Saint-Jean-de-Losne.

Dans le compte de ce même châtelain de Brazey se trouve la mention d'un cheval donné aux pauvres.

Ung roncin gris boyteux que ledit cheval fut donné pour Dieu du commandement de madame la duchesse.

Si le maréchal avait dans ses attributions les soins à donner aux chevaux malades, il devait avant tout assurer le bon entretien de la ferrure sans lequel il est impossible à un train d'équipages aussi complet que le train de Philippe le Hardi de se déplacer en accomplissant des trajets de plus de vingt jours avec des étapes moyennes de quarante-quatre kilomètres.

Le service de la maréchalerie était réuni sous la direction d'un maréchal de l'hôtel qui avait sous ses ordres : quatre ouvriers maréchaux, deux valets de forge et un valet du sommier qui portait la forge à dos. La forge devait être prête à parer aux légers accidents de la route et un maréchal accompagnait non

seulement la cour dans ses longs voyages ou le duc dans ses campagnes, mais la duchesse dans ses moindres déplacements et le comte de Nevers quand il partait de Dijon pour aller chasser à Tarsul ou à Chanceaux. Dans les longs voyages les équipages comprenaient un char de la maréchalerie pour transporter les outils et une ample provision de clous et de fers. Bien que les routes ne fussent ni pavées ni macadamisées, la quantité de fers qu'on dépensait était considérable. Ils coûtaient douze deniers pièce :

Jehan le maréchal iiii^{xx} fers, le fer xii d.

Et les clous coûtaient deux sols six deniers le cent.

Pour vi^{c} de clous emportés pour plusieurs fois à la chasse de mons. le conte, le cent ii s. vi d.

Quand à l'étape ou au gîte les maréchaux de la suite ne pouvaient pas suffire à la besogne, les princes envoyaient alors, comme de simples bourgeois, ferrer leurs chevaux à la forge la plus prochaine au prix d'un sou par fer.

Pour xiii fers ferrés en son hostel xiii sols.

Il arrivait aussi que la provision de fers préparés n'était pas jugée suffisante pour le reste du voyage et on profitait d'un séjour pour compléter l'approvisionnement, mais au lieu d'allumer sa forge portative en plein air, le maréchal du duc préférait s'installer chez un confrère de la localité et dès lors il convenait d'allouer à ce confrère une juste indemnité.

Au maréchal pour sa forge et desroy de son hostel et pour charbon que l'on a gasté par le temps que lon avoit forgé de garnison xii sols.

La forge portative et ses outils étaient emballés dans des fûts fermés à clef, ainsi que les fers et les clous.

Pour une some de fers à chevaulx xi fr. Item pour une grant bicorne à mettre les fers à point et une autre moienne, iii paires de tenailles à forger, ii paires de outils à river, vi fr. demi. Item pour une autre some de fers baillée à Chaalon xv fr. pour ii somes de clox à cheval de fer d'Espaigne la some xi fr. xxii frans, lesquelles choses il a baillées et délivrées à Denisot, maréchal de monseigneur. Item pour une queue et un poinçon relier et mettre ii huisseles à mettre ladite forger xxv s. t. Item pour ii serreures de fer et vi charnières de fer pour ferrer lesdictes queues et poinçon pour enfermer ladicte forge xxii s. vi d. t.

Les maréchaux devaient en cours de route faire les menues réparations, remplacer des mailles, des anneaux ou des crampons aux chars, réparer au besoin une serrure.

« iii mailles de fer pour le charriot de Mme de Sully » « ii anneaux de fer pour le char de mademoiselle » « un crampon pour le curre de madame » « pour refaire les ii serrures des coffres du curre de madame ». Mais le plus souvent les réparations étaient confiées à des ouvriers des gîtes d'étape qui s'empressaient de profiter de l'aubaine. Le 26 décembre 1384, la duchesse étant à Corbeil, on charge Guillemin le charron forgeron de faire les réparations les plus urgentes.

Guillemin le charron, pour iii assey, une chantre et i esperonneau par les chariots de M. de Sully, x s.

Une paire de roes neufves pour le char Coppin xxii s.

Une bende et ii liens, iii s.

Une platine de fer xii d. i crochet de fer et ii bustoirs ix s.

D'autres fois on s'adresse au charpentier pour refaire des limons.

Thomas le charpentier pour faire les limons de la litiere de mes damoiselles tout à neuf et pour les coler et les mettre à point xx s.

Voici d'ailleurs la note d'une réparation de bourrellerie.

Pour v colliers pour le grand chariot de madame la duchesse, appareiller, nettoyer et regarnyr les attelles des coupplieres et de cloux dores et laver la painture de huille vi fr. Item pour avoir rapareillé iii selles et recloes de cloux dores et rebruny les paneaux rempli de poil de cerf, mettre contre sangleaux, vi sangles, et relaver de huille ii fr. Item pour rapareiller v paires de fourreaux, nettoyer les trais et mettre à point et curer de cuyr mettre courroyes et rebouter les trais de dens lesdis fourreaux iii fr. Item pour nettoyer et rengraisser de huille une avalouyre et une dossiere mettre à point ix s. t. Item pour rapareiller six frains et nettoyer les chaînes et les boucles là où il falloit ii fr. demi.

Les écuyers d'écurie devaient encore, après avoir passé l'inspection des chevaux, des chariots et des harnais, veiller à l'achat de ce que nous appelons aujourd'hui les articles d'écurie.

Dans cette catégorie on comprend : les longes, les licols, les bridons, les couvertures, les entraves, les étrilles, les peignes, les époussettes, les fouets et les cravaches, les lanternes et les sifflets.

Item pour v longes et un licol de cuir pour un destrier qui se délie de son chevestre.

Item ii brideaux, item pour ii xii es de lycols de cuir pour les chevaux du corps dudit seigneur au pris de vi frans la xiie. Item pour viii xii^es de sangles pour iceulx chevaux.

En effet comme de nos jours encore on se servait de licols en corde et de licols en cuir ; pour ce qui concerne les couvertures nous n'avons rencontré aucune mention de couverture employée à l'écurie ; les couvertures, dont nous n'avons trouvé qu'un seul exemple, semblent avoir été confectionnées en vue de l'attache des chevaux au piquet pendant la nuit au cours d'une chevauchée du duc obligé de camper en plein champ.

Le 29 août 1372 on achète « 4 aunes de gros drap burel pour faire couvertures pour les chevaux du corps de Monseigneur et les sommiers de lostel pour couvrir aux champs par nuit, quand Monseigneur jerra aux champs, par nuit, ou païs de Guienne, ou il va à présent.

Les couvertures de luxe que nous signalons ci-après n'étaient disposées sur les chevaux que quand ils figuraient dans des cortèges ou des cérémonies.

A Marie Lalemende feutriere demourant à Paris pour vii couvertures et ii testieres de drap armoiées aux armes de monditseigneur pour ses destriers xxii frans demi.

Une couverture de veluel vermeil fuilletée de fuillettes dor de Chyppre et de marguerites par le champ semée des armes de monditseigneur pour son cheval de parement.

Quand les chevaux étaient au piquet on leur mettait des entraves.

Item pour iii paires d'autres entrapes xxiiii sols.

Les escroes ou les comptes permettent de compléter la liste des objets dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nous :

x estrilles à estriller les chevaux de madame piece xx d.

Quand ces étrilles commençaient à s'user on les faisait affuter.

Pour affuctier plusieurs estrilles.

A Robin le bourrelier pour xviii estrilles et xviii pignes pour les chevaux de monseigneur.

A li grosse toile pour faire épousset tes.

Pour chassoires et fouez xvi d.

Item audit Symon Chenillot pour aller visiter lesdiz chevaulx de nuit payé par ledit chastellain pour une lanterne achetée à Diion iii gros.

Pour i sirone pour Chenillot vallet des palefroiz.

Pour balez vi s.

Les escroes du 21 décembre 1584, qui mentionnent cet achat de balais, rapportent également les achats de fournitures de bureau à l'usage du service de l'écurie.

Pour vi peaux de parchemin à escrire les escroes et pour i quaier de papier pour prendre les parties des offices et pour une burette d'encre, x sols.

Pour une petite bouteille de cuir à porter l'encre iii s.

Et plus loin à diverses dates de l'année 1385 :

i escritoire à escrire la livrée des chevaux vi s.

i boutoille plainne dencre ii s.

pour i ponce à poncier le parchemin.

Mais tous les employés de l'écurie ne savaient pas écrire, et il fallait employer les jetons.

i[e] de mereaux pour compter et jeter la despence v s. iiii d.

CHAPITRE QUATRIÈME

Sellerie. — Bourrellerie. — Carrosserie. — Charronnage. — Coffres et malles. — Lormerie. — Vêtements de cheval. — Char funèbre.

Les comptes des receveurs généraux, qui nous ont permis de montrer tous les détails du service des achats de chevaux, nous fournissent également les renseignements les plus complets qu'on puisse désirer sur la Sellerie et la Bourrellerie, sur la Carrosserie et le Charronnage, sur la Lormerie et la Gainerie, ils contiennent aussi des détails sur les vêtements de cheval du duc, de la duchesse et de leurs enfants.

Le chapitre du compte de Josset de Halle, trésorier de monseigneur le duc de Bourgogne pour la période du 23 avril 1393 au 31 juillet 1394, intitulé « achat et façon de seelles et harnois de seelles » dont la copie est ci-après, permet de se représenter à quel degré de perfectionnement était arrivée la sellerie de luxe à la fin du XIVe siècle. L'art des selliers de Philippe le Hardi exigeait la collaboration des orfèvres, des peintres, des brodeurs, des passementiers, des tapissiers. Le cuir de Hongrie, le « cordouan vermeil » le velours, le satin, les franges de soie, les clous argentés ou dorés de « fin or de Chippre », le cuivre émaillé, le fil d'or, les initiales en cuivre doré semées dans les

devises également en cuivre doré représentant des brebis, des marguerites, des violettes, des feuilles de houblon, les bossettes d'os, les clous d'étain se combinaient pour faire d'une selle de parement un objet de grand luxe, quand on n'y ajoutait pas encore une broderie de perles.

Compte de Josset de Halle, trésorier de Monseigneur le duc de Bourgoingne du 23 avril 1393 au 31 juillet 1394.

Achat et facon de seelles et harnoys de seelles.

A Jehan de Troyes seellier du roy notre sire demourant à Paris...

vii seelles pour le corps de Monseigneur le duc delivrees à Pierron son palefrenier à viii frans la pièce... Item pour une housse de Cordouan a chevaucher en chausses pour luy ii frans. Item pour x seelles pour les veneurs de monditseigneur à iiii frans la pièce.

Item pour ii seelles bordees de fer couvertes de cordouan vermeil garnies dun large harnois de cuyr de Hongrye cloees de clox blans et noirs x frans la piece. Item pour vi paires de harnois cloes de clox blancs et noirs de large cuyr de Hongrye la pièce iii frans. Item pour ii seelles pour ii chevaux que monditseigneur le duc acheta de Pierre Pincon couvertes de cordouan vermeil et cloees de cloux dorés à iii rangs et harnois cloes de gros bouyllons xiiii frans.

Pour iii seelles de parement pour madame la duchesse lune de veluyau vert ournée de brebis blanches dargent de Chippre pour la bordure entour d'estranges manières dor de Chippre de feuillage doultremer garnye de harnois de soye vert semé de brebis de fin cuyvre dore et de M. M. dorees volans par dessus les mors et les quarrefeurs dudit harnois de cuyvre taillie de haulte taille et esmailliee de brebis pour ce iiii^{xx} x frans. Item une seelle de veluyau

azurée la couverture et le siège ournee de brodure de marguerites faites apres le vyf dor et dargent de Chippre et le harnois de soye azuree tout seme de marguerites de cuyvre esmaille et les quarrefours et le mors de haulte taille et d'esmail de ladite devise garnye de tout ce quil y appartient iiii^{xx} x frans. Item une autre seelle de veluyau vermeil pour ma dite dame le siege et la couverture tout seme de P. P. et M. M. dor de Chippre de brodures enlevees les lettres a i point et pourfillees a deux broches et une bordure tout au tour destrange manière tout de brodure dor de Chippre. Et la couverture frangiee de franges vermeille garnye de harnoys de soye vert cloees de M. M. et de P. P. de cuyvre férues en tas et M. M. et P. P. volans par dessus tout de fin cuivre doré pour ceste seelle garnye de ce quil y appartient iiii^{xx} x frans.

Pour ii seelles de parement pour mademoiselle de Nevers, l'une dicelles couverte de veluyau vert toute semée de YY et de M. M de brodure dor de Chyppre enlevées à i point et pourfilées à deux boches le harnoiz cestassavoir bryde cuilliere, poitrail, estrivieres, tout de soye vert et cloee tout au long de YY et de M. M de fin cuyvre doré feru en tas et tous les quarrefours les mors et les estrivieres taillées de haulte taille et esmaillées de YY et de M. M pour ce iiii^{xx} x frans.

Pour i seelle de haquenée pour madamoiselle de Nevers couverte de veluyau vermeil en grainne le siege la couverture semée de chapelles torticiées de feuilles de vyolettes et dedens les chappelles ung Y en lun et en lautre une marguerite dor de Chyppre enlevées à i point et proufillées à deux broches le harnoiz de ladite seelle cest assavoir bryde culiere poitrail et estrivieres vermeilles de soye et cloees au long de YY et M. M dorees et toute la garnison esmaillée de chappelles pour ce iiii^{xx} x frans.

Et fut livré par Josset de Halle pour lors argentier dudit monseigneur le veluyau desdictes seelles.

Pour vi seelles pour les damoiselles de madite dame les arcons couverts diraygue vermeille et les couvertures rubanées de ruban de soye et cloee entre les deux rubans de

M. M et décopées tout autour dune découpure ronde cloé de rozettes dorées et les hernois de cuyre de Hongrie couvert de drap vermeil de la maniere desdictes seelles cloees de M. M à iiii jambes et la découpure cloee de rosettes dorées, Pour chacune seelle garnye de housses et de sengles et de tout ce quil y appartient . . . . xii fr.

Pour ii selles pour les femmes de chambre de madite dame couvertes de drap pers et les couvertures rubanées de ruban de soye et cloees de rosettes de letton dorées pour chacune selle garnye comme il appartient . . . . . viii fr.

Pour enveloper lesdites selles et mettre à point en tonniaux pour amener en Bourgongne que ledit Jehan de Troyes paya pour ce faire xxiiii s. p.

Pour la selle de brodure de perles a parer pour madite dame quant la Royne deubt entrer à Paris pour y mectre angneaux pour les estrivieres et anneaux pour sengles les contresengles et pour la housse doubler de toille blanche iiii frans.

Pour i bryde de cuyr de hongrie cloee de cloux destain pour les chevaux de madite dame xii s. p.

Pour le vin aux ouvriers qui firent lesdites selles ii fr.

Pour la façon et menues estoffes dune housse de veluyau en graine a chevauchier en chausses pour monseigneur en maniere de sambue décopée par lambeaux semée de PP et M. M dor de Chyppre double de satin vermeil pour tout sans le veluyau xiii fr.

Pour xii selles à chevauchier pour le corps de mondit seigneur pour roncins et pour courciers, les arçons couverts de cordouan vermeil cloez de cloux dorez à iii rans sur les bois et couvertures de cordouan vermeil, ouvrées et cousues dor emplies dessoubs la jambe et les harnois desdites seelles dyraigue vermeille cloes de piecettes de letton à ii rans et de P. P de letton ridees et de bosses de letton entre deux et les quarrefours de grosses bosses de letton percées en guise de sonnettes et grenetées pour chacune seelle garnye de harnois de housse et de sangle ix frans valent iiii^{xx} xix fr. Et a livré ledit Josset de Halle par la main de Colin son clerc vii aunes de drap vermeil pour faire les harnois dycelles.

Pour une housse de veluyau de grainne à chevauchier en chauces à lambeaux ouvres et brodures de fuelles daubespine et de fleurs et la tige à ii broches dor de Chyppre pour mondit seigneur xvi fr.

Pour monseigneur de Nevers vi selles pour son corps de coursiers et de roncins les arçons bordes de os blanc couvertes de cordouan vermeil garnyes de tasses entieres paintes et les harnois desdites selles les ii de cuyr noir de Vandir et les autres iiii de cuyr noir de Hongrye cloe de clou destain decore de fueilles de hobelon pourfillées et nervées de menus cloux destain et lentier des harnois cloe de plus grosses clou d'estain et semé le champ de hobelons et les quarrefours desdits harnois de grosses bosses de fer champlevées et grenetées et percees en maniere de sonnettes pour chascune selle garnye de harnois de la devise dessusdite, de housses et de sangles vault la pièce xv fr. Et pour une housse pour mondit seigneur le couir de cordouan escorré de hobelons et de fuelles tout autour iii fr.

Une selle à chevauchier couverte de veluyau vermeil ouvrée de brodure dor et dargent de Chyppre à devise de hobelons garnye et estoffee de bride cuillere et poitrail brodes de meme et autre harnois. Et li a fait délivrer monseigneur le veluyau pour ce faire laquelle selle mondit seigneur donna à ma dame la comtesse de Nevers. . . . vii^{xx} xvi fr.

A Jehanne la bourreliere demourant à Paris... pour la vendue et délivrance dun harnois dun chariot à v chevaux que mondit seigneur fist acheter de elle pour ma dame la duchesse dAuterriche sa fille dont les parties s'ensuivent c'est assavoir pour v colliers pour lesdicts v chevaulx au pris de xxiiii s. la pièce, vi livres parisis. Item pour ii selles garnies destriers destrivieres et de sangles au pris de xxxii s. p. la pièce lxiiii s. p. Item pour iiii paires de trais couvers de cuyr et iiii paires de fourreaux au pris de xxiiii s. p. chascune paire iiii l. xvi s. p. Item pour v chevestres garnis chascun de deux longes de cuyr au pris de viii s. p. la pièce xl s. Item pour v brides à viii s. la pièce xl. s. Item pour une avolouere pour ycelluy harnois xxiiii s. dt. pour une dossière xii s. Et pour ouvrer les fust et arclez pour

ycelluy harnois et avoir fait paindre sur ce les armes de ma dite dame lx s. xxii liv. xxi s. p.

Pour deniers paies par ledit trésorier par l'ordonnance et commandement de mondit seigneur et pour les despens et missions fais tant pour mener xxiii chevaux de Paris à Dijon lesquels Damaz de Buxeul escuyer descuerie de mondit seigneur et maistre Pierre Varopel son varlet de chambre achèterent audit Paris pour lestat de madame la duchesse d'Austeriche par l'ordonnance de mondit seigneur comme pour les despens et salaires des varles qui les menèrent et autres missions dont les parties s'ensuivent. Premièrement pour les despens diceuls xxiii chevaux cest assavoir v pour le cuerre, quatre haquenées, ix sommiers et v chevaux de charroy pour xi journées quils ont vacquée à aler dudit Paris à Dijon pour chascun cheval iii s. iii d. t. pour jours val. xlii fr. iii s. iiii d. t. It. pour les despens de xi varles qui ont menes iceulx chevaux par lesdites xi journées au pris de iii s. iiii d. t. p. jour xx f. iii s. iiii d. t. It. pour les salaires de vii desdis varles pour aler dudit Paris à Dijon et pour retournier audit Paris xxxi fr. demi. It. pour les salaires de iiii autres varles pour aler semblablement audit Dijon sans retourner viii fr. It. pour les despens de tous lesdis varles par deux jour que euls et lesdis chevaux séjournerent audit Paris pour les faire ferrer et ordonner iii fr. xiii s. iiii d. t. It. pour nuef chevestres achètes à Paris pour ix desdis chevaux iii fr. It. pour xii sangles à sangler les couvertures diceuls chevaux x s. t. It. pour longes de chamvre pour accoupler yceux et iii pingnes à les pingnier et iii espousettes xvii s. xi d. t. pour iii estrilles a les estriller v. s. t. Pour xxviii escuçons des armes de madite damoiselle à mettre sur les couvertures desdits ix chevaux vi fr. It. pour ix couvertures à testieres pour couvrir ix desdits chevaux vi fr. xv s. t. It. pour une charretée de litiere pour yceuls chevaux à lostel de Flandres xv s. t. It. pour espoussettes pour euls xi s. iii d. t. It. pour le vin des varles des marchands dont len a acheter lesdis chevaux ii fr. It. pour les salaires et despens de Coffin le trellier et de son cheval qui a conduyt et gouverne yceuls chevaux et varles

par xvi journees entieres et pour son retour xii fr. Pour tout. . . . . vi^{xx} xix frans iiii s. ii d. t.

Les selliers devaient être de véritables artistes non seulement pour composer et orner les selles de parement, mais encore les selles de voyage, ou, suivant l'expression consacrée, les selles à chevauchier.

Deux selles à chevauchier pour coursiers à la devise du Roy notre sire et sont les arçons bordés de laton, garnies de tasses de Hongrie verts et les hernois cloés de cloux dores et de houppes de soie noire, rouge et blanche, et les carrefours des brides, des culieres et des poitraux de grosses boces de fin cuyre esmaillié dun arbre de genescie dorés de fin or.

iiii selles à chevauchier dont deux dicelles sont dorées et les aultres deux sont blanches... Pour deux aultres selles de la façon de celles du roy garnies de Cordouan rouge, cloués de carreles dorés.

Jehan de Troies cellier demeurant à Paris était un des fournisseurs attitrés du duc, ainsi que le constate l'état de paiement ci-après :

Pour ii celles à chevauchior de parement ouvrées de brodure, l'une couverte de velual vermoil taint en graine et l'autre couverte de velual asuré garnies de harnois de soie . . . . ix^{xx} frans.

Pour i celle de genet couverte de velual taint en graine garnie de hernois de soie xl frans.

Pour une autre celle de façon de genet pour la petite haquenée de monseigneur blanche couverte de cordouan rouge garnie xx frans.

Pour ii celles lune couverte de velual bleu pour monseigneur et lautre ouvrée de brodure couverte semblablement lxx frans.

Les arçons des selles étaient généralement ornés de

clous « les arcons clouez devant et darrier de clous dorés en la manière de Behaingue » ou encore ils étaient bordés de cuivre ou de fer blanc « et l'arcon devant et darrere bordé de leton » « les arcons devant et darrere bordés de fer blanc. »

Sur une selle de guerre les armes du duc sont brodées sur les arçons.

Pour une autre selle de guerre garnie semblablement de franges, de harnois rubannés et frangés, cloée de clous de cuyvre argentés et assis as arcons les armes de monditseigneur de brodeure xxxv frans.

Sur une autre selle les arçons « sont bordés devant et derriere de os blanc ».

Quant aux housses, on les trouve tantôt en cuir de Cordoue ou en basane, tantôt en drap ou en velours.

Pour une houce de cordouan rouge taint en graine pour couvrir la celle du genot de monseigneur. ii frans.

Une housse de basanne blanche doublée de toille blanche pour une selle de brodeure pour monseigneur.

Pour la façon dune houce de drap pour une celle à chevauchier pour monseigneur et pour ruban de soie pour icelle bourder.

iii ausnes de veluiau cramoisy a lont poil dont on fit une housse pour une celle à cheval. iii ausnes de satin rouge pour doubler ladite housse.

Le harnois de la selle, c'est-à-dire l'ensemble des cuirs adaptés sur la croupe du cheval pour retenir la selle était tantôt en cuir apparent avec ornements de métal, tantôt en cuir recouvert d'étoffe agrémentée de franges et de pendants.

iiii harnois de roncins de cuir de Hongrie noir cloes de cloux de fer et de feullettes dechesnes volans dessus.

Une selle de mule couverte de cordouan vermeil horée decousture dor et cloée de cloux dorés tout au tour frangée de soye vert a or et le hernois de fin cuyvre esmaillé de haute taille, le fraing et les estryers tous dorés finement xxvi frans.

Quand le duc portait le deuil, sa mule avait « une selle à couverture de velueau noir du pris de vi frans xvii s. vi dt.

Les selliers devaient avoir en magasin du velours, de la soie, des rubans et autres étoffes :

A Jehan de Sainte Menehost cellier demourant à Dijon pour plusieurs parties de velual, soie, ruban de soie et aultres estoffes pour une celle neufve de parement.

D'autres fois le maître d'hôtel achetait les fournitures chez les merciers et les délivrait au cellier qui travaillait à façon :

A Jehan Bernart et Gillet de Saint Lienart merciers demorant à Dijon qui deus leur estoient cest assavoir audit Jehan Bernart pour xxiiii aulnes de tissus batus et xxiiii aulnes de franges de soie iii franz et demi et audit Gillet pour bourre de soie iii gros demi lesquelles parties ont esté prinses deulx par Jehan Valée maistre dostel de Monseigneur et délivrées à Jehan de Paris, demorant à Dijon pour mettre en la garnison de iiii selles qu'il a faites pour madame.

Le duc s'adressait au sellier du Roy, à Paris, quand il voulait offrir à la duchesse et à ses femmes des selles dorées et brodées.

A Jehan de Troyes cellier du Roy notre seigneur demorant à Paris pour vii celles à chevauchier que il a faite du commandement de monseigneur, c'est assavoir pour le

propre corps de madame iii et pour ses femmes iiii celles, lesquelles celles sont dorees et ouvrées de brodure iii^c frans.

On ne craignait pas de dépenser plus de cent trente francs de broderie pour une selle de la duchesse.

A Henriet le brodeur de monseigneur pour plusieurs parties de brodure pour une selle de brodure pour madame la duchesse . . . . vi^xx x franz xv s. viii d.

Quand le duc tenait à se montrer généreux, il ne se contentait pas d'offrir un cheval présenté simplement en bride, mais bien un cheval complètement harnaché :

A Vivant de Meumoustier dit de Couloigne, orfèvre demorant à Paris pour la garnison dargent dorée dune selle que monseigneur fist faire pour une de ses haquenées laquelle il veuloit donner et icelle donna à monseigneur le dauphin et aussi pour le mors de la bride de ladite haquenée faiz par ledit orfèvre de son argent et or pesant xv mars vii onces dargent au pris de xi frans dor le mars. viii^xx xiiii frans x s. p. et pour le lormier qui fist la lormerie dudit mors xxii s. p. pour ce audit Vivant xviii^xx xvi frans dor. A Jehan de Troyes sellier du Roy notre seigneur pour velluyau et sathanin mis par lui tant en ladite celle comme en une couverte pour ycelle, lesquelles celle et couverte monseigneur fist faire pour une de ses haquenées comme dit est et pour la façon du mestier dudit cellier de ladite celle xxxviii frans dor cest assavoir pour lesdits velluyau et sathanin xiii franz et pour ladite façon xxv franz. Et à Robert de Varennes brodeur et varlet de chambre de monseigneur pour louvraige de brodeure faiz par lui esdites celles et couvertes lv frans dor. Pour tout par iii quittances desdiz Vivant, Jehan et Robert et mandement de monseigneur donné xxi de novembre en iii^c lxix.

L'évêque de Beauvais était traité moins somptueusement que le dauphin.

A Jehannin de Paris salier demorant à Dijon pour une selle dorée quil a baillée du commandement de monseigneur avec un coursier liquel monseigneur avoit donné à révérent père en Dieu levesque de Beauvais . . . . v frans

Mais quand le comte de Nevers eut subi le revers de Nicopolis et qu'il fallut obtenir sa délivrance, le duc s'adressa de nouveau au sellier du Roy.

Audit Jehan de Troyes pour plusieurs parties de son mestier tant selles que autres choses par lui délivrées pour les chevaux que mondit seigneur a ordonnes de envoyer et présenter à lempereur Bazac en Turquie pour le fait de la rédempcion et délivrance de monseigneur le conte de Nevers prisonnier dudit Bazac.

Pour deux arcons de yvoire à ymageries cloes de menus cloux dargent et semés par dessus de pierreries et aussi garnies de veluiau vermeil par dessus rubannees de rubans dor et frangiées de franges de soye tout au tour, garnies par les quarrefours et par les pendans en bas de roses de cuyvre dorées de fin or de la façon de Lombardie chacune selle l frans.

Et avoient esté prinses les dittes roses de iiii selles de parement que mondit seigneur avoit pour mettre esdites selles lesquelles ledit Jehan a fait dorer de fin or et rubanner et aussi mis les boillons par de dens les roses et bruny les mors des brydes et aussi pour xl mordans neufs, xl boucles et xvi tasses tout de fin cuyvre doré de fin or lesquels ont esté fais par la deffaulce de ceuls qui estoient demourés à Arras es selles de mondit seigneur pour ce que len ne vouloit pas despecier lesdites selles pour ce xx fr.

Pour deux arcons de selles qui seront tous garnis dargent et cloes de roses lesquelles sont destrange taille tout au tour et houppes grosses de soye assises sur un boucon dor de Chyppre.

A Claux d'Utrech pour avoir brodé dor deux selles et les hernois dicelles de veluyau, y fait lettres sarrasinoysines

et plusieurs fleurs doultre mer semées bien dorées par marchie iiii^{xx} x fr.

A Michiel Mercati pour une pièce de cendal vermeil pour housser selles de brodeure vi fr.

Item pour vii pièces demie de veloux vermeil cramoisy à long poil contenant xlv aulnes et iii quartiers pour faire et couvrir x selles et les hernoys dicelles vi^{c} xiii frans.

Item pour xx aulnes demie de draps de plusieurs couleurs dont on a fait x couvertures et sur ycelles plusieurs escussons des armes de monditseigneur le duc pour x chevaux quil envoye audit Bazac. Item pour la façon de x couvertures et xxxii escussons des armes de monditseigneur le duc pour mettre sur lesdits grans chevaux.

A Guillaume des Jumeaux pour deux paires desperons dorés garnys de soye et hachies iiii frans. Item pour deus autres paires desperons dorés garnys de cuyr iii frans.

A Almaury de Chartres orfevre pour avoir ouvré et fait les garnisons de deux selles cest assavoir estriers, mors à brides, chaennettes et gourmettes, garni les arçons de ycelles tout au tour fait les cloux et les mordans des hernoys en guise de roses tous dorés de fin or pesant lesdites choses xliii^{m} x^{c} au prix de xii frans le marc pour façon argent et doreure valent v^{c} xvi frans vi s. vi d. t.

Item pour xl l. de bourre de soye a mettre entre les hernoys, selles et esperons affin quils ne se degastent.

Item pour v tappiz armoies aux armes de Monditseigneur de Bourgongne pour couvrir et mettre sur les sommiers qui maynent ycelles besongnes.

La mission sous les ordres de Jean de Vergy devait comprendre de nombreux valets obéissant à Jean de Noyers, l'écuier d'écurie, et revêtus de la livrée ducale.

Pour deniers paies par ledit trésorier pour les frais et missions faittes pour chevaux, selles, chiens, oyseaux, drap de layne, toilles et autres choses et pour les personnes que monditseigneur le duc envoye presentement devers lem-

pereur Bazac qui conduisent ycelles choses pour le fait de la délivrance de Monseigneur le conte de Nevers prisonnier dudit Bazac si comme len dit es marches de Turquie lesquelles choses doivent etre présentées par messire Jehan de Vergy et messire Guillaume de Lienreghien.

Item pour xx aulnes demie de drap tant vermeil comme blanc dont on a vestu v varles qui maynent les chevaux qui vont en Hongrie devers ledit Bazac.

Et pour lxx aulnes dautre drap tant blanc comme vermeil dont on a fait xvii robes pour xvii varles qui maynent yceux chevaux.

Les équipages en partant de Dijon prirent la route de Langres, comme l'indique la mention ci-après.

Pour porter lettres de par lui devers Jehan de Noyers son escuier descuerie vers Lengres lequel mondit seigneur envoye devers Bazac mener et conduire certains chevaux et autres choses et pour ramener devers mondit seigneur lun diceux quil vouloit ravoir.

Comme encore de nos jours le métier de sellier se confondait avec les métiers de bourrelier et de carrossier.

C'est ainsi qu'en 1383 nous trouvons Jean, le sellier de Dijon, faisant tout à neuf les harnais des chevaux du char de la duchesse, ou d'autre part recevant huit livres tournois :

Pour raynes neufves pour les chevaux du charriot branlant de madame et pour feütrer le harnois dudit charriot ou les chevaux se blessent.

Ou encore dix livres tournois.

Pour xii brides neufves pour abreuver les chevaux de madame.

C'est au contraire un bourrelier « Jehan le Normant marchant de bourrelerie demourant à Paris » qui livre « deux colliers pour la littière de madame la duchesse au pris de viii fr. la piece, deux selles xviii fr. deux avaloyres x fr. deux dossieres v fr. deux chevestres garnis de raynes ii fr. demi. »

Un paiement de trente francs est fait également

A Robert de Rully bourrelier demourant à Paris pour colliers, selles, dossieres, avaloires, brides pour les chevaux appartenant à ladite litiere et autres brides pour sommiers et chevestres à palefrois quil a delivres pour le partement de madame quand mondit seigneur et elle partirent derrierement pour venir ou pays de Flandres et d'Artois.

Le harnais de la litiere comprenait « ii selles garnies de ii paires de rennes, ii paires destriers, ii chevestres et ii paires de fauces rennes » valant en tout neuf francs.

Deux coliers neufs pour les mules de madame sont payés cinq francs.

A Thiebaut le bourrelier, de Dijon... pour ii coliers nuefs, que il a delivrez pour les mules de madame, par marchief fait à lui.

Les pièces des harnais sont encore presque toutes les mêmes aujourd'hui et désignées par les mêmes noms qu'au xiv[e] siècle, comme on peut le voir d'après les extraits ci-après des escroes de l'hôtel de la duchesse Marguerite de Flandre :

i mors de bride pour i des sommiers et ii gourmettes iiii s. ; — xii chevestres pour les chevaux de madame, pièce viii s. ; — iii douz. de longes de fil piece viii s. ; — xii longes de cuir xvi sols ; — xii gourmes garnies de chaines

xvi s. ; — ii paires de traits x s. ; — Pour plusieurs mors et demi mors de brides gourmés à tourez pour les chevaux de madame et de monseigneur le conte lxxi s. viii d. ; — pour x grans soucainglez garnies de blouques et de traineaux pour les palefrois xxv s.

Nous trouvons dans les comptes la composition de quelques harnais :

Deux harnoys de chariot pour la panneterie du conte de Nevers et pour sa cuisine et saucerie :

Chacun harnoys ii seelles et v collers pour v chevaux garnis de trais, brides avaloires sur selles et autres choses qui y appartiennent.

A Robin le bourrelier demourant à Paris, — pour ii harnois neufs pour les ii chariots de monseigneur cest assavoir iiii selles, x colliers, viii peaux de fourreaux garnis de tres, ii dossieres, ii avaloires, ix brides et ix licols de cuir pour tout. xxxiii frans.

Le même bourrelier livre au prix de quinze francs les harnais des quatre chevaux du « chariot des armures de monseigneur », les selles valent ii fr. la pièce, les avaloyres, xxx s. t., les colliers xxv s. t., les dossieres xv s. t. (1).

Un des paragraphes du compte de Josset de Halle reproduit en tête de ce chapitre a donné la descrip-

(1) Malgré le soin qu'avaient les écuyers d'écurie de se servir de vieilles selles pour épargner les neuves, « une vieille selle de mule pour mectre sur la mule de Monseigneur pour espargnier la bonne selle, » les selles avaient besoin de réparation par suite d'usure, et il importait aussi de les adapter à de nouveaux chevaux.

« A Gillet de Pysemont, sellier, pour eslongir et reclouer les harnois des selles de Monseigneur. »

« Pour ii douzaines de rosetes mises en la selle de parement de Monseigneur, a croistre le harnoiz, recloer et mectre à point. »

« A Berbelant la tissiere, pour une aune et demie de tissu de soie, pour alongir le harnoiz de la selle de Monseigneur. »

tion du « harnois dun chariot à v chevaux que mondit seigneur fit acheter pour la duchesse d'Auterriche sa fille », le compte de Guillaume Bataille pour l'année précédente, dont un extrait est ci-après, permet de se rendre compte de l'ornementation et du prix de ce chariot :

Deniers paiez pour la façon du chariot ou curre de madame Dosteriche ouquel a esté menée ou pais Dosteriche.

Premièrement

A Jehan Baudet ouvrier de menus demourant à Rouvre... de marchie fait à lui... d'avoir fait et charpenté ledit chariot tout prest pour ferrer pour le pris de xix frans.

A Henri de Langres dit Ferrouillet demourant à Dijon serrurier... de marchié fait à lui... d'avoir ferrer et estoiffer ledit chariot de son mestier... xxvi frans.

A Arnoul Picornet pointre demourant a Dijon qui dehuz... de marchié... d'avoir dorer et point ledit chariot de fin or breni et de le avoir armoier des armes de Monseigneur Dosteriche et de ma dite dame sa famme et davoir ponissoner les estales et celles des chevaux dudit chariot pour le pris de lv frans.

A Jehan Arnolet orfevre demourant a Dijon... pour xviii pomeaux de coure esmaillies des dites armes mis ou dit chariot par marchié... vii^{xx} frans.

A Estiennet le Mostardier... pour xix aulnes et demie de toille ciriee achetees de lui pour mettre sur le draps de la couverture dudit chariot pour le prislaulne de iii s. ix d. t. valent iii frans vi gros xvii d. t.

A Jehan Guiot pour xviii alnes de toille tointe achetée de lui pour double de drap mis sur ledit chariot pour le pris launes de i gros valent xviii gros. Item pour vi alnes de toille vermoille tainte en bresy pour dobler le drap mis en tour la chere du retrait pour ma dite dame i fran. Et pour

deux livres de plume mises en tour la dite chere ii gros, pour tout ii frans viii gros demi.

A Marguerite fille Artaul cousturiere pour xxviii alnes de toille blanche prise de elle pour doubler lescarlate et le drap dor mis oudit chariot et pour plusieurs journées de son mestier quelle a faite a adier à coudre les dis draps dor escarlate et toille pour le pris de ii frans demi.

A Marguerite la merciere pour ii^{m} de clouz dores quelle a delivres en oltre certaine quantité que ma dame la duchesse a baillie pour clouer ledit chariot ii frans.

A Andre fils Pervins selier demourant à Dijon pour ses paynes et selaire davoir clouer cordes et mis à point de son mestier ledit chariot de deux cuers quil y a mis du sueu pour couvrir ledit chariot et pour cordes et autres parties pour marchie fait à lui viii frans demi.

A Guiot Poissonnier et à Perrenote femme feu saint Poul cest assavoir audit Guiot pour vermoillon clous dores et argent quil a délivré pour poindre et clouer les cheres et eslalles de v coulez pour les chevaux dudit cuere ii frans ii gros et à ladite Perrenote pour xxix alnes de toille pour faire cussins a seoir sus oudit curre laune au pris de i gros valent xxix gros pour tout iiii fr. vii gros.

A Guillot le Porterot de Dijon pour iii alnes de yraignie de malines pour couvrir ladite chiere de retrait au pris laune de xviii gros, iii frans demi.

A Estienne Marriot, à Sencenet de Brecey et à Perrenote femme Thevenin d'Odenarde cest assavoir aux dis Estienne et Sencenet pour soye par eulx délivrée pour faire rubans pour lesdis curre et chiere ix frans ix gros et à ladite Perrenote pour la facon desdis rubans ii frans pour tout xi frans ix gros.

Somme iie lxxix frans i gros iii gu v s ii d. ob. t.

Le char de la duchesse d'Autriche devait avoir été construit et orné d'après le modèle du char de sa mère la duchesse de Bourgogne, une des premières princesses qui fit usage, concurremment avec sa litière, de

cette nouvelle et merveilleuse machine à caisse fermée, montée sur quatre roues, espèce de boite branlante richement peinte à l'extérieur et dont l'intérieur était orné de moelleux tapis armoiriés et de carreaux de tapisserie bourrés de duvet.

La plus ancienne mention d'un char branlant qui nous soit parvenue date du 1er décembre 1374, c'est le donde trois franes par la duchesse alors à Montbard « à certains varlez qui nous ont amené et présenté un chariot branlant, delpar la femme monseigneur Symon de Saint-Aubin ».

Symon de Saint-Aubin était un seigneur comtois qui avait pris part à la rébellion des Comtois contre le duc de Bourgogne et qui était rentré en grâces auprès de Philippe le Hardi ; le présent d'un char branlant à la duchesse par la dame de Saint-Aubin avait sans doute pour objet de faire oublier le passé en se ménageant la faveur de Marguerite de Flandre.

Il semble que ce char ait eu à subir immédiatement des modifications et des embellissements, puisque dès le 24 janvier suivant, on voit : « Jehannin Daubenton fourrier de Monseigneur » qui était en même temps châtelain de Montbard, donner quittance de

iiii l. v s. 4 d. t. qui deuz li estoient, cest assavoir : pour le salaire de certains chapuis qui ont fait ouvraige ou cher de Mme, x s. t. pour ii ais mises oudit char et ii pieces de bois pour haucer ycelli, vi s. t. pour la facon de ii lymons, v s. t. pour le boys desdits lymons, iii s. iiii d. t. pour ii assiz et ii esparres, vi s. t. pour une chopine d'huille baillie au pointre qui a point ledit char, ii s. vi d. t. pour un cent et demi de petit clox blans, ii s. vi d. t. pour un pel de mégis à couvrir le guichot dudit char ; ii s. vi d. t. pour la façon d'une bande de fer mise en lune des roues du-

dit char, une verge de fer neufve, ii verroilles pour les liens nuefs des lymons dud. char, ii grans vervailes à soustenir ledit guichet, une eusse nuefve et les autres eusses eslongier, une grant piece de fer, à mettre sur le banquert, de ii pies delong, une grant cheville de fer, xxx clox par terre, ii chevilles de fer et ii chaenes pour attachier le marchepié pour monter oudit cher, xxxv s. t. pour un cent et demi de grans cloux gravez chapeluz, pour mettre autour des litelz dud. char, x s. t. et pour ii livres d'oint pour oindre et mettre sur les piez ledit char ii s. vi d. t.

Le 1er février d'autres dépenses sont ordonnancées pour la peinture et la dorure de ce char.

A Jehan Petit, paintre, demeurant à Troies, pour son salaire de paindre le chariot de Mme par marchie fait à li... xxiii fr. à Gillot de Saint-Lienard pour or prins de lui pour led. ou vraige, ii fr. en oultre plusieurs autres choses nécessaires pour led. chariot.

Il fallait que ce char mis à neuf eût un harnais également neuf peint et armorié, qui, le 14 février, est payé 90 francs.

A Robin le bourrelier, de Paris... pour l'achat de ii celles, iv colliers, le traiz, les frainz et pour tout l'abillement de iv chevaulx pour traire au chariot de madame et a fait faire led. Robin, parmi lad. somme, l'armoirie, pointure cordouan et toutes autres choses convenables et nécessaires aud. harnoiz, par marchié fait à li.

La duchesse avait dû être satisfaite de la décoration exécutée par Jehan Petit, elle le fait venir au mois de mai à Jaucourt pour y peindre un autre char de couleurs éclatantes, vermillon, vert, azur, blanc et or.

A Jehan Petit, paintre, demeurant à Troies pour faire ses despens en venant de Troies a Jaucourt, ou Madame

l'avoit mandé, pour paindre des coleurs dessusd. un char, et pour son retour aud. lieu de Troies xx s. t.

A Lambinet, espicier, demeurant à Troies, pour un cent et demi de fin or ii frans demi ; pour demie livre de vermeillon vii s. vi d. t. ; pour i quarteron de vert de gris xviii d. t., pour demie livre de blanc de Puille ii s. t. et pour une once d'azur v s. t.

Le 27 septembre 1376, la duchesse recevait encore en don un nouveau char de la part de Mme de Saint-Vallier, dont le mari, conseiller de la comtesse douairière de Flandre, allait devenir chambellan du duc en 1381 ; elle paye 22 francs à un individu de

Hesdin, tant pour son salaire comme pour les despens de lui, dun varlet et iii chevaux qui avoient amené, de Hesdin a Chastoillon, un grant chair couvert que madame de Saint Vallier envoiat à Madame.

Mais le luxe de ces différents chars devait être éclipsé par l'ornementation du char neuf qui cette année même sera confiée au peintre officiel du duc de Bourgogne, Jehan de Beaumez, installé à Dijon depuis l'année précédente.

Comme son contemporain, Melchior Brœderlam, l'illustre peintre des célèbres rétables de la chartreuse de Dijon, comme son successeur dans les travaux de décoration de cette même chartreuse, Jehan Maluel, Beaumez ne considère pas comme indigne de lui de peindre sur bois, sur pierre, sur cuirs et sur étoffes ; la diversité de ses aptitudes est bien la caractéristique de l'artiste du moyen âge.

C'est pour peindre le char neuf de la duchesse qu'on lui installe un atelier devant le palais ducal.

La sepmaine de la feste saint Luc euvangeliste et la se-

maine suivante, plusieurs journées d'oivriers de charpenterie (furent) faites en la maison Monseigneur, devant le grant hostel de Monseigneur à Dijon, pour faire l'ouvreur (de) Beaumer, paintre de monditseigneur, pour paindre le chair de Madame ; il fut, de plus, acheté xxxii aunes de toille pour faire et bouchier à clere les fenestres dud. ouvreur.

Aussitôt son atelier construit, Jehan Beaumez se met à l'œuvre.

Pour plusours parties de coleurs et autres matières nécessaires, prinses par Jehan Beaumer, paintre de Monseigneur, pour paintre et covertir es ouvraiges de painture de Monseigneur..... ou chariot nuef que l'en fait à presant pour Madame — depuis le xi jour de novembre ccclxxvi, jusques au tiers jours de juillet ccclxxvii en oultre le fin azur qu'il a emploie es dis ouvraiges.

Le fin azur avait été acheté à « Jehan Guillaume, espicier et bourgois de Paris » qui avait reçu xxvii fr. vii s. vi d. t. « pour plusieurs parties d'azur d'or fin et autres choses délivrées à Beaumez, paintre de Monseigneur ». D'autre part « Jehan Boule, orbateur et bourgois de Paris », donne quittance « pour iii mars d'or batu, achetz de lui par le trésorier de Monseigneur et icellui délivré pour le chariot de Madame » et quelques mois plus tard on paye à « Lambinet de Brucelles, espicier de Troies, six cents « d'or renforcié », trois cents « d'or fin » et cent « d'or parti », lequel or dessus dit Madame a fait délivrer à Beaumez, paintre de Monseigneur, pour convertir es ouvraiges de son mestier que il faisoit sur le chair de madite dame ».

Enfin le 2 septembre 1377 Jean de Beaumetz, peintre du duc, certifie que ce prince a fait acheter d'un épicier de Paris « iiii onces d'azur à viii frans l'once

et « demie livre de sinope » qu'il fit « délivrer à Beaumer, son paintre, pour convertir en la painture que il fait en un chair de Madame ».

En même temps on payait xiv francs à « Benedic du Gal, marchant et bourgois de Paris... pour deux baudequins vers estrois, que il avoit delivres, de l'ordonnance de madite dame, à Jehan de Troies, cellier demorant à Paris, pour couvrir les carreaux du cher de Madame que il avoit nouvellement fais audit lieu pour elle ».

Quand une mort frappait la famille ducale, Marguerite de Flandre s'empressait de faire prendre la livrée de deuil à ses équipages et les couleurs voyantes de de la caisse du char branlant étaient recouvertes d'une housse de drap noir.

A un drapier de Paris pour xvi aulnes de drap pers pour couvrir le curre de madame liquel nagueres avoit esté couvert dautre drap de pareille couleur pour le trespassement de madame de Flandres d'Artois et de Bourgogne laquelle couverture fut gastée et perdue par l'ouvrier qui la tailla et pour ce en convint acheter une autre . . . . xx franz

En 1385 l'ornementation intérieure du char a repris ses couleurs voyantes, tapis vermeil et « quarraulx de tapisserie armoies des armes de madite dame».

D'ailleurs, la duchesse, qui avait sans doute apprécié le confortable de sa nouvelle voiture, n'avait pas tardé à faire établir un second char branlant pour sa fille aînée qui en usait pour se rendre à Cambrai au mois de mars 1384, ainsi qu'en témoignent les escroes.

Pour la despence de xv chevaux des ii chars brannans.

Despens de vi chevaux pour le char de mademoiselle pour chacun cheval vi s.

i crampon de fer pour le curre de madame, ii aneau de fer pour le char de mademoiselle.

Mme de Sully avait elle aussi son char branlant appareillé par Hugues le peintre pour suivre la duchesse, ainsi que les femmes attachées à cette princesse.

Pour ii siens chevaux quil a délivrés lun pour le char branlant des femmes de madite dame, l'autre pour le chariot de sa garde robe.

Ce char ne devait pas faire tache dans la suite des équipages, si on considère que sa décoration avait été confiée à Jean de Beaumez.

A Beaumez, paintre de monseigneur, pour les coleurs quil a mis à paindre ung curre pour les femmes du corps de ma dame et pour la paine des vallets qui l'ont paint.

Cet artiste dirigeait en effet un atelier comprenant dix personnes qui semblent toutes, d'après la désinence de leurs noms, être d'origine bourguignonne, tels Picornet, Gentil, Huguenin, Thevenin.

Outre son grand char branlant, la duchesse avait un char de moindre importance :

Pour un drap vert contenant xxviii aulnes pour couvrir le petit curre de madame la duchesse.

Pour luxueux qu'ils pouvaient être, les chars de Marguerite de Flandre n'en étaient pas plus solides, et peut-être aussi les valets du curre n'étaient-ils pas gens soigneux, ainsi qu'en témoigne le compte de Jean Préfice pour l'année 1395.

A Guillemot de la maison ronde drapier demorant à Dijon pour ii draps vers chacun contenant xxviii aulnes pour couvrir les deux queurres de madite dame au pris de i fr. laune.

Pour avoir reffait et mis à point le queurre de ma dame liquel estoit tous deffoncies et descloes et la couverture pourrie. Et pour avoir soigné tout ce qui y failloit excepté drap par marchie fait à eulx xxiii fr. Et à Jehan de Chaucins drappier pour xxvi aulnes de vert pour couvrir ledit queurre et faire une couverture double dudit drap pour x gros laune xxi fr. viii gros.

A Pierre du Boys paintre du chastel de Hesdin pour plusieurs couleurs quil a achetées et paiées pour repaindre certains queurres pour madame.

On avait soin cependant de recouvrir le char d'une housse en toile, et, dès 1376, la duchesse avait fait installer au château de Rouvres une remise pour son char et sa litière.

Pour xxiii aulnes de toille pour couvrir le chariot de madame par marchie. . . . . iii franz 3 gros.

A faire une cloison et une bée dune huisserie en la maison neuve pour ce que en ycelle cloison madicte dame y veult faire mettre son charryot branlant et sa litière.

Pour faire une porte que lon a faite de nouvel en la garde robe pour mettre chaer branlant que lon ai de nouvel admener pour madame de Bourgoingne à l'endroit de luisserie pour icelle accroistre afin de la grandir pour y mectre le chaer branlant de madicte dame.

Quand il s'agissait d'envoyer de Dijon à Paris une litière neuve, on semblait prendre également des soins assez minutieux, ainsi en 1396 on paye :

A Perrenot le Corderat demorant audit lieu de Dijon pour ses pene et salaire d'avoir mené dudit Dijon à Paris sur un char à iii chevaux une litière neuve.

A Jehan Chauchart pour xiiii aulnes de toile cirée pour couvrir ladite litiere et les lymons.

A lui pour iiii journées de lui et dun ouvrier qui ont vacqué à couvrir cloer et couldre ladite litiere et les lymons de toile non cirée par dessoubs et de toile ciree par dessus pour doubte que leaue ne fuit dommaige es paintures.

La litière était une sorte de palanquin placé sur deux longues pièces de bois, formant, en avant et en arrière, des brancards auxquels on attelait deux chevaux porteurs. La litière était aussi richement ornée et garnie que le char branlant.

xii^{m} de clous dores pour cloer une litiere de Madame — vi^{m} menus clous à border pour ladite litiere.

Pour une chaise dosier en mettre en la litiere de Madame la duchesse, pour le fust et louvrier qui a fait ladite chaise ii frans et pour feutre avec toille tainte et autres estouffes pour lorillier à mettre en ladite litière, vi frans par mandement de Madame.

De même que le char branlant, la litière de la duchesse avait été revêtue de noir pour le deuil de la duchesse de Flandre.

A Jehan de Troies sellier demourant à Paris qui deus lui estoient pour reste de plus grant somme que Monseigneur lui devoit pour une litiere neufve couverte de drap et de veluyau noir et pour couvrir certaines selles et autres abillemens du curre de madame xxx frans.

A lui sur ce que Monseigneur lui puet devoir à cause de recouvrir un curre de drap noir et le hernois des chevaulx ensemble iiii selles cest assavoir ii pour madite dame et ii pour mademoiselle Marguerite, une litiere couverte de veluyau noir et de brunette noire et pour les carreaux, tant pour ledit curre, comme pour ladite litiere couvers les uns de satanin et les autres de brunette noire c frans.

Aussitôt après son mariage le comte de Nevers avait fait construire un char pour sa femme.

Quand la duchesse se déplaçait avec sa cour, à la suite de son char et de ceux de M[lle] de Nevers et de M[me] de Sully, des chariots non suspendus transportaient les femmes de chambre, le confesseur et son compère et les fous. Ces chars étaient couverts en cuir ou en toile cirée, mais ils rentraient plutôt dans la catégorie des œuvres de charronnage que dans la carrosserie.

A Jehannin Baudet demourant à Dijon ouvrier des menues œuvres de charpenterie, de marchié fait a lui en taiche d'avoir fait un char tout neuf pour les damoiselles et femmes de chambre de madite dame pour ce que le char d'icelles damoiselles et fames estoit viez et despiciez pour le prix de xviii frans.

Ce Jehannin Baudet devait être ce qu'on appelle aujourd'hui un charron-forgeron, puisque après avoir fait le bâtis en bois du char des femmes, il exécute la ferrure.

A Jehannin Baudet ouvrier de menus fers à Dijon et à plusieurs autres pour la façon dun chariot nuef que madite dame la duchesse a fait nagueres faire à Dijon pour ses femmes de chambre pour ce que celuy quelles avoient estoit tout rompu et despiecé iiii[xx] iiii fr. xi gros iii d. ob.

La duchesse savait aussi profiter des bonnes occasions, témoin la somme de soixante francs payée :

Aux gouverneurs des enffans de feu messire Baudouyn d'Arras pour un chair que madame a fait prendre et acheter deulx pour ses femmes.

Le char de Beaupère, le confesseur de Madame de

Bourgogne, était, comme le char des femmes, recouvert de toile cirée fixée sur une armature en bois et percée de trous latéraux pour donner de l'air et du jour, le siège avait un dossier en cuir.

Pour la fasson de la couverture du chariot de Beaupère et pour y mettre i croisié et i dossiere de son cuir neuf et pour fil noir et clous, tout pour ledit chariot lx s.

Pour xxiiii aunes de toille prise pour ledit chariot de Beaupère l'aune iii s. iiii d. xiii aunes de toille cirée pour ledit chariot, l'aune iii s. 2 d.

Le char des fous ne faisait pas constamment partie du train habituel, il suivait souvent des chemins différents, le mardi 3 janvier 1385 on attache à Nesle « viii chevaux pour le char des foux ».

A la suite des chars destinés aux personnes, s'avançaient en file les chariots destinés aux bagages, qu'on ne saurait mieux comparer comme aspect extérieur qu'aux voitures régimentaires à quatre roues, avec cette remarque toutefois qu'en certaines occasions on les revêtait d'ornements destinés à rehausser l'éclat du train ducal.

Pour v aulnes de drap vert dont on a fait une couverture pour le chariot de monseigneur le conte de Nevers de ses armeures.

Pour la façon dune houce de drap pour le chariot des armures de monseigneur et pour xii aunes de toille pour doubler ladite houce et pour border ledit chariot tout autour l. s. t.

Pour un penonceau des armes de mondit seigneur pour mettre sur ledit chair x d. t.

Le prix de ces chariots montait jusqu'à quarante-cinq livres et plus.

Cest assavoir quil avoit paie a Jaquot le Rouher et son compagnon ouvriers du Roy et à Marchand feure pour les matieres ouvraiges et autres choses nécessaires à la perfection dun charriot que monseigneur a fait faire pour mener avec lui son harnoiz darmure par marchie fait aux dessus dits par ledit Henry xxxvi l. t. Pour vermoier et paindre ledit chariot et pour autres menues choses mises et converties en ycellui iiii l. t. Et à Jehan Guillaume espicier et bourgeois de Paris pour viii aunes de toille cirée et xii aunes de chenevas pour enforcir et couvrir ledit chariot cviii s. i d. pour ce xlv l.viii s. i d.

Pour un char tout neuf pour la garderobe madame garny de iiii roues de fust. ix l. xii s.

Pour ii^c lxviii l. de fer dEspaigne en bandes et en cloux par terre la livre x d. val. xi l. iii s. iiii d.

xiii fers d'aissel et iiii heuces xi. s.

Pour embattre les iiii roues dudit char xvi s.

Une grant cheville de fer viii s.

Pour ferrer les lymons, les arcons et les ii selles xxiiii s.

Pour iiii hurtours iii s.

Pour ferrer les deux ratelliers, pour demi cent de grans cloux chapelez pour clouer les ais du fons dudit chariot viii s.

ii frouches de fer mis au train dudit chariot viii s.

iiii autres chevilles de fer, pour ii torillons, iiii crampons et iiii arceaux de fer xviii s.

Pour vi l. doing pour oindre ledit char vi s.

La couverture de ces chariots à bagages n'était pas toujours en toile cirée, on en faisait également en cuir de vache.

A Jaquinot le sellier de Bar sur Aube pour i bain neuf de cuir de vaiche de viii piez de large et xxii de lont pour couvrir lun des charioz de madame quand elle cheminera lequel fut acheté et marchande par Estienne de Heiz et Mahiet le mareschaut xvii frans.

En tenant compte de la perte pour les remplis, on peut en déduire que ce chariot avait 7 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur, soit au moins la longueur d'un grand cadre de déménagement à mettre sur wagon, et on comprend dès lors qu'il était nécessaire de pouvoir enrayer les roues dans les descentes.

Item plusieurs cordeaux et iiii enrouers pour lesdits chariots.

Les bagages n'étaient pas simplement arrimés dans les chariots, mais, comme encore de nos jours, les objets précieux étaient placés dans des coffres.

Pour le service de la chapelle il y avait : deux coffres pour l'autel, deux pour les ornements, un pour les torches et cierges, une malle pour mettre les carreaux. Nous trouvons encore : une paire de coffres et un bahut pour les joyaux, trois coffres pour le linge et la vaisselle, un petit coffre pour les chapeaux, un autre coffre pour d'autres chapeaux, trois grands coffres pour les robes, un autre coffre « à mectre les livres et roumans de mondit seigneur », trois coffres pour les draps de soie et chaperons, un coffre pour les arcs, un coffre pour les flèches, deux paires de coffres garnis de bahuts pour l'échansçonnerie et un coffre pour la vaisselle de l'échansçonnerie (1).

Concurremment avec les coffres en bois on employait les paniers d'osier.

Et pour ii autres coffres quil a delivres pour madite dame

(1) Achat de « aiz de noier » et « ferrure de deux grans coffres pour Monseigneur par Jehan Poucet charpentier, des menuz ouvraiges de Monseigneur » (B. 1444).

et pour ladite damoiselle Marguerite à mettre leurs robes en charriot xviii frans.

Pour une paire de paniers dozier garnis de courroies.

Les chariots à bagages étaient accompagnés de chevaux de somme ou sommiers, qui portaient des selles à crochets auxquels on suspendait des malles, des bahuts, des sacs en cuir.

Pour une selle à crosses et une male pour y mettre et porter une robe noire que monseigneur avoit fait faire.

A Thevenin le cellier demourant à Compieugne pour une celle pour porter la malle des robes et joyaux de monseigneur ii frans.

A Colet Cretot (1) demorant à Troies pour la façon dune male de cuir à sommier, iii bahieux à couvrir sommes et pour appareiller xi grandes males à sommiers. . iiii franz

Pour la vandue et délivrance de ix cuirs de vaiche tannés que monseigneur a fait acheter de lui par Mahiet le mareschaut de monseigneur pour faire une male a sommier et iii baheux pour madame xii frans et à Thierry le correur dudit Bar pour oindre et rere lesdiz cuirs iii frans.

Les malles étaient recouvertes tantôt en cuir souple, tantôt en cuir bouilli, tantôt en peau de truie.

Item pour un coffre de cuyr bouly. Pour une selle de malle couverte de truye blanche.

Elles étaient généralement fermées au moyen de courroies, cependant on avait soin quelquefois de les faire fermer à clef.

A Pierre du Feu coffrier demorant à Paris qui deus li es-

(1) Nicolas Cretot, est qualifié « maletier » : « Colas Cretot, maletiers ponr ix grans males de chairs et ii males de somiers. » (B. 1451.)

toient pour iii males garnies de coorroyes et pour une paire de bauges pour forge et pour une petite bauge à mareschaut tout fermant à clef, et pour une male de cerf fermant à clef.

Pour porter ces coffres dans les chariots on employait des courroies de cuir : « Deux courroyes de cuyr a trousser coffres pour charios de mondit seigneur de Nevers ». On se servait également de cordes pour maintenir les emballages : « Item pour cordeaux pour yceulx charios ». « Corde pour les chariots v s. »

En sus des coffres pour bagages à mettre dans les chariots, nous constatons la présence de coffres dans le char même de la duchesse.

« Pour une serrure pour le coffre du curre de madame vi s. »

Quant aux « ii petiz coffres à mettre et porter la finance de monseigneur », nous ne saurions dire s'ils étaient placés à même dans un chariot ou enfermés « dans une male de vaiche fermant à clesfs » que Pierret Du Feu, coffrier à Paris, livre en même temps que ces petits coffres.

Dans les coffres mêmes les objets précieux avaient leurs étuis spéciaux.

Pour iii paires de estuis à esperons la paire xii s. p.

Les éperons du duc étaient en effet très riches d'ornementation et de monture :

Pour ii paires desperons dorés garnys de soie tailles et ouvres à la devise de mondit seigneur à ii fr. la paire.

vi paires desperons dores garnis de soie et ouvrés bien richement à ii frans la paire.

Pour vi paires desperons dores pour monseigneur dont

il y en a trois paires entaillez et les autres plains ix frans

Et pour ii paires dautres esperons dores et entailles garnis de soie pour moonditseigneur v frans lesquelx esperons monseigneur a fait prendre et les a délivrés en l'escuerie de monditseigneur.

Il y avait également des éperons argentés et des éperons noirs.

vi paires d'esperons argentées garnys de soie.

Et pour ii paires desperons noirs garnis lune paire de soie et l'autre de cuir.

La forme des éperons variait suivant la chaussure à laquelle ils devaient s'adapter :

Pour ii paires de esperons garnis de soie a chevaucher en chauces et armes pour monseigneur la piece ii frans. Item pour iiii paires dautres esperons à chevaucher en chauces et sur estivaulx la paire xxi s. iiii d. p — Pour iiii paires desperons à chaucer dessus houseaulx la piece xx s. p. Item pour une autre paire desperons garnis de soie à chausser sur chauces semellées ii frans.

Quand la duchesse montait à cheval, elle portait également des éperons.

A Gillet le lormier de Troies pour une paire desperons dorés pour madame.

De même qu'il avait pour monter à cheval des chaussures spéciales que lui fabriquait son « corduannier Jehan de Saumur » sous le nom de houseaux, houseaux à croches, hautes boutes fourrées », le duc avait également des vêtements de cheval.

Item pour xvi aulnes de gris de Bruxelles pour faire un habit à chevauchier pour monseigneur ii frans demi laulne.

Item pour xiii aulnes de drap vert de Bruxelle de la grand moison pris de lui ledit jour pour faire un habit à chevaucher pour monseigneur cest assavoir mantel et sac double, cotes simples et chapperons, laulne ii frans demi.

Item un mantel double à chevauchier.

Item une piece de satin noir renforcie dont on a fait une houppelande à chevauchier xxiiii frans (1).

Pour une piece de drap vermeil en graine pour faire sacs et habits à chevaucher pour ledit Jehan Monseigneur.

Pour une piece d'autre drap vert Dalixandre pour semblable cause.

Le même drapier, bourgeois de Paris, du nom d'Antoine Brun, qui avait vendu ces pièces d'étoffes, livre également :

xvi aulnes de drap gris de Bruxelles de la grand moison pour faire un habit à chevaucher pour madame (2).

A Pierre Vine bourgeois de Troiz qui deus li estoient pour vii aunes de drap de Brucelles pour faire une cote a chevaucher pour madame xiiii franz.

S'il avait des bottes fourrées, le duc avait aussi une collection de gants fourrés « gans de chamois brodez et fourrez de menu vair — gans de fin chameu, brodez et fourrez de martres — gans de chameu brodez et fourrez de gris — » il avait également des gants moins chauds, « gans de chevrotin doubles brodes — gans de chien brodes semblablement —

(1) « Pour demi roye de Gand, contenant x aunes, pour faire un mantel à chevauchier pour Monseigneur à ii fr. l'aune » « pour vi aunes demie de rouge roye à viiii batons, pour faire la doublure dud. mantel à chevauchier. » (B. 1430).

(2) « Un drap entier d'Evreux tenant xvii aunes — pour faire deux cothez à chevauchiers pour Perrette et Marion, femmes de chambre de madame. »

gans de chevreaux — gants de chamois tannéz — gans de dains tannez. »

Après avoir donné la description aussi complète que possible du mobilier équestre de la cour de Philippe le Hardi, il ne nous reste plus qu'à décrire le corbillard qui ramena son corps de Halle à la Chartreuse de Dijon et à faire voir la part que les gens du service de son écurie prirent au convoi funèbre.

« Le charriot qui mena le corps de feu mondit seigneur de Halle à Dijon estoit garni de brunette dedans et dehors et traîné par vi chevaux » « aux iv bouts du chariot, sur lequel fut porté le corps de mondit seigneur » « iv fust de lance pour porter iv bannieres de toile de Boqueraul toute bleüe » peintes aux armes du défunt. Le tombeau de plomb qui renfermait la dépouille mortelle ensevelie dans de la toile cirée et cousue dans trois cuirs de vache était recouvert de « vi aulnes de veluau noir, pour faire les bordures des draps d'or, à mettre sur ledit corps et ii aulnes de veluau vermeil, pour faire la croix du long et lez desdits draps d'or. » Sur cette couverture de drap d'or, on disposait pendant la route « une couverture de brunette » avec « la croix de drap vermeil ».

Les harnais des six chevaux qui menaient le chariot étaient recouverts de drap noir et de brunette, dont on avait également confectionné les robes, chaperons et chausses « pour les iii charretiers qui conduisirent ledit charriot, pour les ix pages et iii palefreniers de feu mondit seigneur qui montoient ses chevaux et alerent après son corps durant ledit convoy dudit Halle à Dijon, pour ses ii valez de pie qui estoient et chevauchoient continuellement aprez lui, pendant

qu'il vivait, pour ses iii fourriers, pour les iii chevaucheurs de son escuerie ».

Le jeudi 1er mai 1404 dans l'après-midi, le cortège funèbre se mit en marche pour se rendre à Dijon ; le deuil était conduit par les deux fils aînés du duc, Jean, comte de Nevers et Antoine, comte de Réthel, vêtus de noir, et montés sur des chevaux dont les harnais étaient également recouverts de drap noir. La cérémonie des obsèques eut lieu le lundi 16 juin dans l'église de la chartreuse de Champmol, où Philippe le Hardi venait, comme il l'avait voulu, dormir son dernier sommeil dans ce monastère qu'il avait fondé.

TABLE

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE

DATE DUE			